

HSBC Assurances Vie (France)

**Rapport sur la Solvabilité
et la Situation Financière 2024**



HSBC
Assurances

Pour toute copie papier du présent rapport, veuillez adresser votre demande à :

HSBC Assurances Vie (France)
Service des relations publiques
Immeuble Cœur Défense
110 Esplanade du Général de Gaulle
La Défense 4 - 92400 Courbevoie

Le rapport est également disponible sur le site internet suivant : assurancesvie.hsbc.fr

Sommaire

Synthèse	5	Section D : Valorisation à des fins de solvabilité	49
Présentation de HSBC Assurances Vie (France)	5	D.1. Actifs	50
Chiffres clés de l'année 2024	5	D.2. Valorisation des provisions techniques	54
Section A : Activités et résultats	8	D.3. Autres éléments de passif	60
A.1. Activités	8	D.4. Méthodes de valorisation alternatives	62
A.2. Résultats des activités de souscription	12		
A.3. Résultats des investissements	14		
A.4. Résultats par produits et dépenses	16		
Section B : Système de gouvernance	17	Section E : Gestion du capital	63
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	17	E.1. Fonds propres	63
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	22	E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)	66
B.3. Système de gestion des risques	23	E.3. Utilisation du sous-module "risque action fondé sur la durée" dans le calcul du SCR	68
B.4. Contrôle interne	27	E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	68
B.5. Fonction d'Audit interne	30	E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation des MCR et SCR	68
B.6. Fonction Actuarielle	31		
B.7. La gestion des activités sous-traitées	32		
Section C : Profil de risque	33	Annexes	69
C.1. Risque de souscription	33	Annexe 1	69
C.2. Risques de marché	36	Annexe 2	72
C.3. Risque de liquidité	41	Annexe 3	74
C.4. Risque de crédit	43	Annexe 4	77
C.5. Risque opérationnel	43	Annexe 5	78
C.6. Autres risques importants	46	Annexe 6	80
		Annexe 7	81
		Glossaire	83

Avertissement

Les chiffres figurant dans ce rapport ne sont pas audités. Ce rapport peut contenir des prévisions fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. La valeur des provisions techniques repose ainsi sur des projections de flux de trésorerie sur un horizon long et exige la formulation d'hypothèses et l'utilisation de modèles. Cet exercice suppose aussi le recours à l'appréciation et à l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des calculs. A ce titre, la valeur des provisions techniques comporte une part d'incertitude.

Aucune garantie ne peut être ainsi donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises

à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à HSBC Assurances Vie (France) et ses investissements ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique et de la situation financière générale.

Les informations contenues dans ce rapport, dans la mesure où elles ne proviennent pas de HSBC Assurances Vie (France), ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes. Aucune déclaration, garantie ni aucun engagement n'est ainsi donné à leur égard quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. La responsabilité de HSBC Assurances Vie (France) ne saurait être engagée.

Synthèse

Présentation de HSBC Assurances Vie (France)

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurances qui manufacture des produits d'assurance épargne, emprunteur et temporaire décès distribués en France. Elle est une filiale à 100 % de la Banque HSBC Continental Europe, et appartient à ce titre au Groupe HSBC, l'un des principaux groupes bancaires au monde. Depuis que HBCE a cédé au groupe My Money Group ses activités de banque de détail en France, ces dernières se poursuivent depuis le 01.01.2024 sous la marque bancaire CCF.

Fidèle aux valeurs et aux engagements du Groupe HSBC, la compagnie met tout en œuvre pour assurer un traitement juste et équitable de ses clients, des produits en accord avec leurs besoins ainsi qu'une gestion des risques prudente et pérenne.

Le 20 décembre 2024, suite à la revue stratégique de son activité française d'assurance, HSBC Continental Europe a signé un protocole d'accord concernant la cession potentielle de HSBC Assurances Vie (France) à Matmut Société d'Assurance Mutuelle. Cette vente potentielle a fait l'objet d'un processus d'information et de consultation des comités d'entreprise des parties. Sa finalisation est également soumise à l'obtention des autorisations réglementaires et de concurrence et devrait avoir lieu au second semestre 2025.

Chiffres clés de l'année 2024

En millions d'euros (sauf ratio de solvabilité en pourcentage)	31.12.2024
Chiffre d'affaires	1 633
Résultat net	83
Total bilan Solvabilité II	22 629
Ratio de Solvabilité II	286 %

A. Activité et performance

En 2024, HSBC Assurances Vie (France) s'est attachée à mettre en œuvre l'accord de partenariat avec le CCF qui est désormais le distributeur principal de ses produits.

Cela s'est traduit par l'implémentation d'une gouvernance et d'une organisation de la compagnie adaptées à un modèle de distribution externe et par la relance avec succès, au second semestre, de l'activité commerciale sur l'ensemble des trois activités principales.

Le chiffre d'affaires à 1 633 millions d'euros est en hausse de 460 millions d'euros par rapport à 2023. Sur son activité épargne, HSBC Assurances Vie (France) a enregistré en 2024 une hausse de 39 % de la collecte brute et présente des encours en hausse par rapport à l'exercice précédent à 20,8 milliards d'euros en normes françaises.

Le résultat net s'établit à 83 millions d'euros en normes comptables françaises. Le ratio de Solvabilité II s'établit à 286 %, et reste stable par rapport à l'année 2023, illustrant de nouveau la solidité financière de la compagnie d'assurances et la gestion prudente de ses risques.

B. Système de gouvernance

HSBC Assurances Vie (France) a mis en place un système de gouvernance strict et robuste. Ce dernier respecte à la fois les exigences réglementaires Solvabilité II et les politiques, normes et directives du Groupe HSBC. La gouvernance de la compagnie est organisée autour du Conseil d'Administration qui définit la stratégie et l'appétence au risque de la compagnie en lien avec les orientations du Groupe HSBC. Assisté par le Comité d'Audit et des Risques, il veille notamment au respect de ses directives et détermine les orientations de HSBC Assurances Vie (France).

Par ailleurs, conformément à la réglementation Solvabilité II, les quatre fonctions clés sont en place au sein de la compagnie : gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne et fonction actuarielle. Les responsables de ces fonctions participent à la gouvernance de la compagnie en intervenant en toute indépendance et sur leur périmètre, en communiquant les résultats de leurs travaux au Comité d'Audit et des Risques, puis au Conseil d'Administration.

Enfin, ce système comprend une évaluation propre des risques et de la solvabilité (ORSA – *Own Risk*

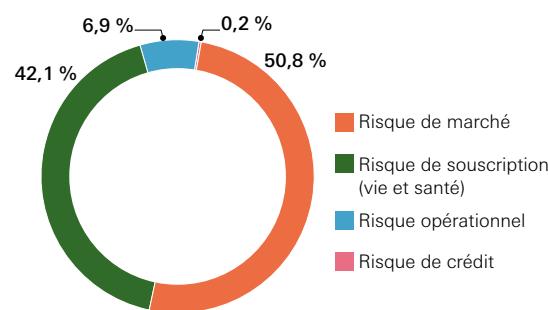
Synthèse (suite)

and Solvency Assessment), processus permettant de piloter l'ensemble des risques de l'entreprise et d'évaluer, notamment, les conséquences des décisions stratégiques sur la solvabilité de la compagnie. L'ORSA intègre également des calculs prospectifs permettant d'anticiper l'évolution du profil de risque de la compagnie en fonction de différents scénarios de stress.

C. Profil de risque

HSBC Assurances Vie (France) est sensible à différents types d'aléas intégrés dans son profil de risque et exprimés en exigence de capital de solvabilité. Compte tenu de ce profil de risque, la formule standard est adaptée pour le calcul du besoin en capital de HSBC Assurances Vie (France). La compagnie s'assure ainsi de la bonne couverture de ses risques et de la suffisante capitalisation de son bilan. Les principaux risques auxquels est exposée la compagnie sont les suivants :

Capital de solvabilité requis net au 31.12.2024



Une attention particulière a été portée ces derniers mois sur les risques de hausse des rachats et de baisse de la collecte (risques qui sont inclus dans le "Risque de souscription" représenté ci-dessus). Plusieurs éléments ont en effet contribué à augmenter l'exposition de la compagnie à ces risques, comme les mouvements de taux ou la situation spécifique de la compagnie à la suite de la vente de son principal distributeur. Des mesures ont été prises pour réduire la probabilité de survenance de ces risques et pour limiter leur impact éventuel. En définitive, aucun mouvement significatif n'a été observé concernant les rachats ou la collecte.

Enfin, HSBC Assurances Vie (France) est également sensible à des risques qui ne sont pas intégrés dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis. C'est le cas notamment du risque de réputation et des risques émergents.

Aucun événement lié à des conditions existantes à la date de clôture et nécessitant un ajustement des comptes de l'exercice 2024 n'a été relevé.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le système de gestion des risques s'appuie sur un bilan solide dont les postes sont évalués par l'intermédiaire de règles prudentielles décrites dans la directive et le règlement délégué relatifs à Solvabilité II. Le bilan prudentiel de HSBC Assurances Vie (France) est arrêté au 31 décembre. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou cédés entre des parties informées, consentantes et dans les conditions normales de marché. Les provisions techniques sont ainsi valorisées de manière à couvrir tous les flux futurs vers les assurés, dont la participation aux bénéfices futurs (y compris discrétionnaire), ainsi que les frais généraux, les commissions et le coût des options et garanties. De même, les actifs sont évalués à la juste valeur, aux prix des transactions constatées sur le marché, si ces derniers sont disponibles.

Cette valorisation, qui permet d'intégrer une dimension prospective et prudentielle au bilan, a pour conséquence la création d'écart entre le bilan en normes comptables françaises et le bilan en référentiel Solvabilité II.

E. Gestion du capital

La valorisation des actifs et des passifs de HSBC Assurances Vie (France) décrits précédemment concourt à la détermination du SCR et des fonds propres éligibles pour le couvrir.

Les calculs de solvabilité permettent de déterminer un ratio de solvabilité en capital minimal (MCR) et un ratio de solvabilité en capital requis (SCR), indicateurs clés de la solidité de la compagnie.

Au 31 décembre 2024, les indicateurs de solvabilité de la compagnie ainsi que le montant des fonds propres sont les suivants :

<i>(en millions d'euros et en pourcentage)</i>	31.12.2024
Ratio de fonds propres éligibles sur MCR *	544 %
Ratio de fonds propres éligibles sur SCR *	286 %
Ratio de fonds propres éligibles sur SCR * (sans ajustement de volatilité)	266 %
MCR	264
SCR	586
Fonds propres disponibles	1 750

* Les fonds propres éligibles sont différents pour le MCR et le SCR.

Les résultats de l'activité et les indicateurs de solvabilité démontrent la capacité de développement de HSBC Assurances Vie (France) dans un contexte économique moins volatil que l'année précédente, où les taux et les volatilités de marché diminuent, combiné à des marchés actions en légère progression. La compagnie se caractérise par une gestion prudente des risques, un bon niveau de capitalisation et un bilan solide qui lui permettent de continuer à développer son activité et de préparer l'avenir.

Ainsi au 31 décembre 2024, les fonds propres économiques sont en légère baisse de 3 millions d'euros, l'impact positif du résultat de l'exercice

étant annulé par la baisse de la valeur actualisée des profits futurs et la reprise de PPE.

D'autre part, le SCR reste stable à 586 millions d'euros. Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2024 est de 286 % en baisse de 1 % par rapport au ratio au 31 décembre 2023.

Ces éléments structurants assurent également la viabilité et la continuité des décisions stratégiques tournées vers l'accompagnement des clients.

Section A : Activités et résultats

A.1. Activités

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurances spécialisée dans la conception de produits et services destinés aux clients particuliers, professionnels et entreprises en matière d'assurance vie, d'assurance emprunteur et de prévoyance¹.

Société anonyme au capital de 115 000 000 euros dont le siège se situe à Courbevoie, avec 254 collaborateurs, elle est une filiale à 100 % de la banque HSBC Continental Europe (HBCE).

La compagnie fait donc partie du Groupe HSBC dont le siège social se situe à Londres. Elle est ainsi liée aux politiques et lignes directrices de celui-ci et s'appuie sur son expertise.

Par ailleurs, HBCE a cédé au groupe My Money Group ses activités de banque de détail en France. Ces activités se poursuivent depuis le 01.01.2024 sous la marque bancaire CCF. Dans ce contexte, la compagnie d'assurances, restée filiale de HBCE, a conclu un accord de distribution exclusive avec CCF.

Par ailleurs, la compagnie continue de bénéficier du réseau de distribution de HBCE propre à sa banque privée et à son marché des petites et moyennes entreprises. Elle s'appuie également sur l'expertise en gestion d'actifs de HSBC Global Asset Management (France), filiale de gestion d'actifs de HBCE, à qui elle confie 70 % de la gestion des actifs de ses fonds en euros au sein des contrats d'épargne, assurances vie et retraite.

L'autorité de contrôle de HSBC Assurances Vie (France) est l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège est situé au 4, place de Budapest, 75009 PARIS. Cette autorité administrative indépendante, dévolue au secteur de la banque et de l'assurance, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

Enfin, le Commissaire aux comptes titulaire de HSBC Assurances Vie (France) est PricewaterhouseCoopers, dont le siège est situé au Crystal Park, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine.

A.1.1. Contexte externe

HSBC Assurances Vie (France) tout comme ses pairs a évolué dans un environnement complexe en 2024 dont les principales caractéristiques peuvent se résumer comme suit :

- ◆ Au regard des marchés financiers :
 - L'année 2024 a été marquée par une croissance faible mais positive en zone euro, permise par un regain de pouvoir d'achat des ménages, tandis que le marché du travail est resté exceptionnellement solide.
 - L'inflation a observé une décrue continue au cours de l'année 2024, tous secteurs confondus, permettant une croissance des prix conforme au mandat de stabilité des prix de la banque centrale.
 - La BCE, à l'image des banques centrales des économies développées, a débuté en 2024 un cycle de normalisation de sa politique monétaire par le biais de baisses des taux directeurs.
 - Les taux obligataires ont reflué sur les courtes maturités, tandis que les incertitudes politiques, notamment en France et en Allemagne, se sont traduites par des primes de risque plus importantes sur les plus longues maturités.
 - La solidité de l'économie américaine a été bénéfique au taux de change américain, au détriment de l'euro qui s'est déprécié de plus de 6 % sur un an.
 - Les facteurs évoqués plus haut ont expliqué des performances annuelles hétérogènes sur le marché des actions européennes (CAC 40 à -2,2 %, Eurostoxx 50 à +8,3 % et S&P 500 à +23,3 % sur un an).
- ◆ En matière réglementaire :
 - Le Règlement DORA (*Digital Operational Resilience Act*) exige que les entités financières signalent, rapidement et de manière exhaustive, les incidents majeurs liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) aux autorités de surveillance et aux acteurs du marché ainsi que d'identifier et protéger ses process critiques en mettant en place une approche permettant une résilience renforcée

1 Produit de Temporaire décès essentiellement.

sur les outils technologiques et les prestataires dont ceux-ci dépendent.

- La Loi Industrie Verte souhaite favoriser le financement de la transition énergétique par les produits d'épargne :
 - > La loi favorise désormais l'investissement des particuliers dans des véhicules d'actifs non cotés diversifiés par le biais de l'assurance vie en unités de compte.
 - > S'agissant des plans d'épargne retraite (PER), la loi prévoit d'introduire une part d'actifs non cotés dans la gestion pilotée.
 - > La loi apporte une définition du régime des mandats d'arbitrage en assurance vie qui devient une convention définie et encadrée par le Code des assurances.
 - > La loi instaure un nouveau plan d'épargne avenir climat intégré dans le Code monétaire et financier uniquement ouvert au profit de mineurs ou de jeunes de moins de 21 ans.
- La réglementation s'est de nouveau renforcée en matière de prise en compte des critères de durabilité liés à l'environnement, aux questions sociales et de gouvernance (ESG) :
 - > Nouvelles exigences du label ISR² en matière de lutte contre le changement climatique en adoptant un nouveau référentiel depuis le 1^{er} mars 2024 : exclusions des énergies fossiles, intégration de la double matérialité³ et des politiques de gestion responsable.
 - > Préparation du reporting extra-financier exigé par la directive CSRD pour les entreprises éligibles et devant faire leur publication au titre de l'exercice 2024 dès février 2025.
 - > Renforcement des recommandations de la Banque centrale européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et de lutte contre le greenwashing.

♦ En matière de comportement des assurés et de concurrence :

- L'assurance vie a retrouvé sa dynamique commerciale et représente un pôle de stabilité offrant à la fois sécurité et rendement pour les épargnants dans un contexte politique et économique incertain.
- Une expérience client de plus en plus exigeante au niveau des besoins, des produits, des services et des parcours de souscription et de gestion des contrats, ancrée dans un principe de personnalisation et d'accessibilité sans effort quel que soit le canal de distribution choisi.
- Une accélération de la transformation des systèmes d'information pour tendre vers une plateformisation permettant des connexions immédiates et facilitées avec des distributeurs et autres partenaires de service.
- Le développement de l'Intelligence Artificielle (IA) et de l'Intelligence Artificielle Générative.
- La prise de conscience grandissante des enjeux climatiques et environnementaux ne se reflète pas dans les choix d'investissement des épargnants, dont l'intégration des critères ESG reste limitée.

En plus des impacts sur son marché local, le développement de la compagnie d'assurances en France s'inscrit dans le cadre suivant :

- ♦ La mise en œuvre de son partenariat de distribution exclusive avec la banque CCF.
- ♦ Le respect des normes Groupe, les *Global Standards*, visant à lutter contre la criminalité financière, à éviter le blanchiment d'argent et à veiller au respect des sanctions financières internationales grâce notamment à un haut niveau d'exigence dans les contrôles mis en place.
- ♦ Le respect de la politique Conduct du Groupe HSBC qui a introduit depuis 2013 des règles d'éthique et de transparence pour tous les collaborateurs au service du client, notamment

2 ISR : Investissement Socialement Responsable - Créé en 2016, le label ISR est un label d'Etat qui vous permet d'investir dans des supports d'épargne qui intègrent dans leur gestion des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il s'agit des critères extra-financiers ESG.

3 Double matérialité : l'analyse de double matérialité consiste à prendre en compte à la fois l'impact de l'entreprise sur la société et l'environnement (matérialité des impacts) mais aussi l'impact de la société et de l'environnement sur la performance économique de l'entreprise (matérialité financière).

Section A : Activités et résultats (suite)

en termes de traitement des clients et d'intégrité des marchés.

- ◆ Plus généralement, le respect de toutes les normes, politiques et procédures du Groupe HSBC.

A.1.2. Présentation générale de l'activité

Lignes d'activité et Produits

Fort de son expertise en matière d'assurance de personne, HSBC Assurances Vie (France) conçoit et gère des solutions en assurance-vie et retraite, en emprunteur et en prévoyance pour répondre aux besoins actuels et à venir de ses clients : constitution et valorisation de l'épargne, préparation de la retraite, protection des proches, transmission du patrimoine mais aussi, pour la personne morale, la protection des dirigeants, assurant ainsi la pérennité et la transmission de leurs entreprises.

- ◆ Au sein de ses produits d'assurance-vie, de capitalisation et de retraite, HSBC Assurances Vie (France) porte une attention particulière à la sélection des fonds auprès de ses partenaires (fonds traditionnels ou alternatifs, fonds décorrélés des marchés, fonds thématiques, fonds ESG ou labellisés, etc.). La priorité est de proposer une gamme d'unités de compte avec différentes stratégies et expertises.

Faisant suite à la recommandation de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) relayée par France Assureurs, HSBC Assurances Vie a instauré une procédure de gouvernance et de surveillance de ses unités de compte. Celle-ci vise à protéger les intérêts des clients et conduit la compagnie d'assurances à l'autoévaluation des frais et de la performance et du niveau des encours de ses fonds en unités de compte. Dans ce contexte, l'analyse 2024 a conduit au déréférencement d'une quarantaine de fonds.

- ◆ En matière de Prévoyance, HSBC Assurances Vie (France) développe une large gamme de produits et services de prévoyance. Ceux-ci répondent aux besoins des clients particuliers

et des entreprises en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie¹.

Les produits comprennent : l'assurance emprunteur (prêts professionnels et personnels, prêts immobiliers), l'assurance temporaire décès et l'assurance Homme-clé. La compagnie propose également des options de couvertures complémentaires : en cas d'incapacité totale de travail résultant d'une maladie grave, ou le doublement du capital en cas d'accident.

Selon le référentiel Solvabilité II, les produits de la compagnie sont regroupés dans les lignes d'activité suivantes :

- ◆ 30 : Assurance avec participation aux bénéfices ;
- ◆ 31 : Assurance indexée et en unités de compte ;
- ◆ 32 : Autre assurance vie : garantie décès de l'emprunteur, temporaire décès ;
- ◆ 33 : Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé : garantie incapacité-invalidité de l'emprunteur.

Canaux de distribution

La Banque CCF est le principal distributeur des contrats d'assurance de HSBC Assurances Vie (France). La distribution des produits d'assurance avec la Banque Privée de HBCE et CMB pour les PME/PMI est marginale.

Par ailleurs, la compagnie dispose de portefeuilles d'assurance en *run-off* avec le réseau des CGPIs² et des banques³.

Clients

Au 31.12.2024, HSBC Assurances Vie (France) compte environ 280 000 clients.

Faits marquants

L'année 2024 au sein de HSBC Assurances Vie (France) a été marquée par :

¹ L'assuré est considéré en état de perte totale et irréversible d'autonomie lorsqu'il est reconnu, par un médecin expert désigné par HSBC Assurances Vie (France), totalement et définitivement incapable de se livrer à aucune occupation ou aucun travail lui donnant gain ou profit et devant avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour l'accomplissement d'au moins 3 des 4 actes ordinaires de la vie (se laver, s'habiller, se déplacer, se nourrir).

² CGPI : Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant.

³ Banques : établissements qui étaient des filiales du groupes HSBC et qui ont été cédées en 2008, soit au groupe BPCE (Banque Chaix, Marze, Dupuy de Parseval, Caisse de Crédit du Sud-Ouest, Banque de Savoie), soit au Crédit du Nord (Société Marseillaise de Crédit).

- ◆ L'implémentation de l'accord de distribution avec le CCF :
 - Déploiement d'une gouvernance dédiée au partenariat et adaptation de l'organisation de la compagnie à un modèle de distribution externe.
 - Relance avec succès de l'activité commerciale sur l'ensemble des trois activités principales avec des priorités de développement communes relatives aux offres produits, à la stratégie digitale et à l'efficacité opérationnelle au sein des équipes du back-office.
- ◆ Les projets d'évolutions réglementaires significatifs, principalement Loi Industrie Verte, DORA ;
- ◆ L'accompagnement des collaborateurs dans leur développement à travers un cursus de sensibilisation et de formation aux enjeux ESG ainsi que la poursuite de la formation des responsables d'équipe.

D'autre part, la compagnie a poursuivi sa stratégie en matière de finance durable avec un nouvel enrichissement de l'offre à critère ESG en unités de compte dans les contrats d'épargne/retraite.

Par ailleurs, l'expertise de HSBC Assurances Vie (France) et l'adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises ont de nouveau été reconnues en 2024 par différentes récompenses.

Le 20 décembre 2024, suite à la revue stratégique de son activité française d'assurance, HSBC Continental Europe a signé un protocole d'accord concernant la cession potentielle de HSBC Assurances Vie (France) à Matmut Société d'Assurance Mutuelle.

Cette vente potentielle a fait l'objet d'un processus d'information et de consultation des comités d'entreprise des parties. Sa finalisation est également soumise à l'obtention des autorisations réglementaires et de concurrence et devrait avoir lieu au second semestre 2025.

A.1.3 Stratégie et perspectives

En 2025, HSBC Assurances Vie (France) maintient ses ambitions stratégiques, avec pour objectifs principaux de poursuivre le développement de ses activités au sein du partenariat avec la banque CCF ainsi que de moderniser son système informatique afin d'améliorer ses processus et d'offrir des parcours digitaux complémentaires aux réseaux de distribution. De plus, l'année 2025 sera marquée par le projet de cession potentielle, tout en garantissant la préservation de la satisfaction de ses clients.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) poursuit son engagement à prendre en compte les enjeux ESG notamment dans sa stratégie d'investissement et son offre en unités de compte.

Le contexte interne et l'environnement externe dans lesquels évolue HSBC Assurances Vie (France) sont des éléments explicatifs significatifs des résultats de souscription et d'investissements de la compagnie. Ces résultats, détaillés ci-après, reflètent ainsi l'importance des décisions stratégiques et des conditions économiques.

Section A : Activités et résultats (suite)

A.2. Résultats des activités de souscription

La performance de HSBC Assurances Vie (France) en 2024 s'inscrit dans un contexte de déploiement de l'accord de distribution avec le CCF et dans un contexte économique volatil. L'année 2024 est également marquée par la mise en conformité continue de la compagnie aux nouvelles réglementations, avec principalement la Loi Industrie Verte, DORA.

A.2.1. Indicateurs des activités de souscription

Les indicateurs, exprimés en normes comptables françaises, de suivi des activités de souscription sont détaillés au sein du tableau ci-dessous. Les éléments du tableau sont exprimés en brut de réassurance.

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	Variations	Var. %
Primes brutes de réassurance - Total	1 633,1	1 173,3	459,9	39,2 %
Production Epargne Vie	1 587,0	1 122,4	464,6	41,4 %
Dont UC	665,7	402,9	262,8	65,2 %
UC en %	41,9 %	35,9 %	6,0 %	
Autres produits d'assurance	46,1	50,9	-4,8	-9,3 %
Dont Emprunteurs	30,7	34,5	-3,8	-10,9 %
Dont temporaire décès	15,5	16,5	-1,0	-6,3 %

Le chiffre d'affaires total brut de réassurance représente 1 633 millions d'euros en 2024, et affiche une hausse de 39,2 % par rapport à 2023. Les primes totales nettes de réassurance s'élèvent à 1 623 millions d'euros en 2024 et sont en hausse de 38,7 % par rapport à 2023.

A.2.1.1 Activité Assurances Vie Epargne

Cette performance est portée par la collecte brute en assurance-vie qui s'est élevée à 1 587 millions d'euros (+41 % par rapport à 2023). La production en unités de compte représente 666 millions d'euros (+65 % par rapport à 2023) et représente 42 % de la collecte Epargne Vie contre 36 % l'année précédente.

Les encours gérés par la société d'assurances représentent 20,8 milliards d'euros et sont en hausse de +3,1 % par rapport à l'année 2023. Au sein de

ceux-ci, les unités de compte représentent 33 %, et sont en augmentation de 712 millions d'euros par rapport à 2023 (+12 %).

A.2.1.2 Activité Prévoyance (Emprunteur et Temporaire décès)

Le montant des primes acquises emprunteurs brutes de réassurance s'élève à 30,7 millions d'euros, en baisse de 11 % par rapport à 2023. Le montant des primes acquises nettes de réassurance de la temporaire décès s'élève à 15,5 millions d'euros, en recul de 6 % par rapport à 2023. Les primes brutes nettes de réassurance sont respectivement de 30,3 millions d'euros (soit -9 % en comparaison à 2023) et de 14,3 millions d'euros (soit -4 % par rapport à 2023).

A.2.1.3 Performance financières

En termes de performance financière, les résultats de l'année 2024 sont les suivants :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	Variations	Var. %
Marge Brute (commissions sur encours et entrée, et marge technique)	145,8	142,6	3,2	2,2 %
Frais généraux	-63,1	-74,8	11,7	-15,6 %
Autres	7,5	26,0	-18,5	-71,1 %
Résultat technique	90,2	93,7	-3,6	-3,8 %

Le résultat technique est en baisse de 4 % par rapport à 2023 et s'élève à 90 millions d'euros (contre 94 millions d'euros en 2023).

Ces résultats reflètent l'environnement économique et l'activité commerciale décrits ci-dessus. Les éléments suivants méritent d'être soulignés :

♦ La marge brute est en hausse de 3 millions d'euros en 2024, expliquée par la hausse des commissions sur entrée, les commissions sur les fonds OPC ou EMTN et les commissions d'arbitrages sur l'activité Epargne HAV ;

- ♦ Les frais généraux (y compris taxe C3S) diminuent de 16 % en 2024. Cette baisse des frais généraux de la compagnie est principalement liée à la diminution des coûts de la mise en place du partenariat de distribution avec la banque CCF ;
- ♦ Les autres éléments techniques sont en diminution de -18,5 millions d'euros compte tenu d'une reprise de la PMGC (Provision Globale Mathématique Complémentaire) moins élevée en 2024 (+11,8 millions d'euros en impact résultat en 2024 contre +25,5 millions d'euros en 2023).

A.2.2 Primes, Sinistres, et dépenses par ligne d'activité

Au 31.12.2024, la répartition des Primes, charges des sinistres et frais engagés répartis par branche d'activité Solvabilité II (repris de l'état S.05.01.02) est la suivante :

En millions d'euros	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en Unités de Compte	Autres assurances vie	Total
Primes émises brutes de réassurance	7,4	921,3	665,7	38,7	1 633,1
Charge des sinistres nets de réassurance	-2,9	-1 445,4	-468,7	-9,0	-1 926,0
Charges engagées	-3,4	-110,1	-35,5	-7,5	-156,6

Ces chiffres illustrent la prédominance de l'assurance avec participation aux bénéfices qui représente 56 % du total des primes émises brutes. L'activité "Assurance indexée et en Unité de comptes" augmente en 2024 et représente 41 % des primes totales contre 34 % en 2023. L'assurance maladie, correspondant à l'assurance emprunteur incapacité/

invalidité, et les autres assurances vie, correspondant à l'assurance temporaire décès et la partie décès de l'assurance emprunteur, complètent les activités de HSBC Assurances Vie.

Section A : Activités et résultats (suite)

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Activités d'investissement

La croissance économique au sein de la zone euro, certes faible, a fait preuve de résilience en 2024 malgré les disparités géographiques : dans les économies dites "cœur", comme l'Allemagne ou la France, la croissance a été plus faible, en raison notamment d'un contexte politique retrouvé fragilisé et mis à l'épreuve. La saison des Jeux Olympiques a constitué un bol d'air au troisième trimestre 2024 en France. En Allemagne, la fragilité du secteur manufacturier a continué de contribuer négativement à la croissance économique et de peser sur l'activité de la zone euro. Par ailleurs, la détente observée sur les prix de l'énergie, et, plus globalement, sur les matières premières, a entraîné un reflux continu des prix à la production et à la consommation au cours de l'année 2024. En effet, après un pic à 5,6 % (g.a.) observé en juillet 2023, l'inflation atteint désormais 4,0 % en zone euro (contre une moyenne pré-Covid de 1,1 %). En conséquence, après avoir conservé leurs taux directeurs à des niveaux très restrictifs, les banques centrales des économies développées ont entamé à partir du second semestre 2024 la normalisation de leur politique monétaire. En zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a procédé à sa première baisse de taux en juin 2024, la première action en ce sens depuis septembre 2019. En cumulé, et à mesure que les indicateurs d'inflation convergeaient vers des niveaux plus soutenables, la BCE a procédé à une baisse de taux cumulée de 100 points de base. Au total, dans un marché structurellement moins volatil que les années précédentes, l'indice Eurostoxx 50 a observé une performance annuelle de +8,3 % (après +19,2 % en 2023), tandis que l'indice américain S&P 500 s'est adjugé +23,3 %. Sur le marché des taux, les rendements obligataires ont poursuivi leur progression, dans un mouvement généralisé de pentification des courbes de taux. Compte tenu de sa situation politique, la France observe les hausses de taux les plus importantes sur l'année écoulée sur la partie longue de la courbe (+64 pbs pour le taux à dix ans, contre -67 pbs pour le taux à 2 ans). En fin d'année 2024, l'élection de D. Trump à la tête de la Maison Blanche à compter de janvier 2025 a entraîné un

nouvel épisode de hausses des taux souverains, toutefois localisée sur le segment américain (+69 pbs pour le taux à 10 ans), tandis que le taux à 2 ans est resté stable sur l'année (-1 pb).

Dans ce contexte, la politique d'investissement de HSBC Assurances Vie (France) pour 2024 a visé à surveiller attentivement les opportunités d'investissement en obligations à taux fixe, notamment sur des durées légèrement plus longues en moyenne du fait de la pentification des courbes de taux sur les souverains. Ainsi, le déploiement des liquidités en portefeuille s'est effectué sur des maturités intermédiaires ou plus longues à la faveur de mouvement de hausse de taux. Des épisodes de taux bas nous ont permis de vendre certaines obligations en portefeuille dans le cadre de la stratégie de relution mais aussi de rebalancement entre des titres d'entreprises & sociétés financières vers des titres Gouvernementaux. Concernant les actions cotées, le premier trimestre 2024 a été marqué par une baisse de l'exposition sur la classe d'actifs avant de procéder à une augmentation modérée de l'allocation. Enfin, les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), qui ont un effet matériel sur les fondamentaux des entreprises, en termes de performance comme en termes de risques, font toujours partie intégrante du processus d'investissement.

Dans cet environnement complexe, la politique de gestion de HSBC Assurances Vie (France) est restée fidèle à ses trois piliers : la prudence, la qualité de crédit et la diversification. Les résultats liés aux activités d'investissement au 31.12.2024 et en millions d'euros sont les suivants :

Catégorie d'actifs	Dividendes	Intérêts	Profits et pertes nets	Pertes et gains non réalisés	Total N	Total N-1	Ecart N/N-1
Obligations souveraines	0	79	-2	-103	-25	109	-134
Obligations d'entreprise	0	130	-4	-30	96	142	-46
Actions	9	0	24	-9	25	60	-36
Fonds d'investissement	13	56	705	-4	770	700	70
Titres structurés	0	53	4	9	67	273	-207
Immobilisations corporelles	20	0	0	-65	-45	20	-65
Instruments de couverture (call et put)	0	0	-40	4	-36	-96	60
Total	42	319	687	-197	851	1 210	-358

Les données reprises dans le tableau ci-dessus sont valorisées selon la norme Solvabilité II. Les marchés actions comme les marchés obligataires globalement ont connu une performance positive en 2024 contrairement à la classe d'actifs Immobilier qui souffre en 2024. La repéfaction des courbes de taux s'est traduite par une dispersion des performances, les maturités plus longues en portefeuille voyant leur valeur de marché se réduire à la différence des maturités plus courtes. A noter, un effet plus marqué à la baisse de valeur des obligations de l'Etat français qui ont souffert de la répercussion sur les rendements des incertitudes politiques.

Sur les obligations souveraines, la production d'intérêt est en légère augmentation par rapport à 2023 du fait d'un début de relution et une augmentation en taille de ce type d'obligations (+4 millions d'euros à 79 millions d'euros en 2024 vs 75 millions d'euros en 2023) alors qu'elle est en légère baisse sur les obligations corporates et financières (-10 millions d'euros à 130 millions d'euros en 2024 vs 140 millions d'euros en 2023) du fait d'une légère baisse du poids de ce type d'obligations dans le portefeuille.

Par ailleurs, la production d'intérêts des fonds de la dette privée reste stable à 56 contre 57 en 2023. La production d'intérêts totale toutes classes d'actifs obligataires confondues s'établissant à 319 millions d'euros contre 328 millions d'euros en 2023.

Enfin, le portefeuille immobilier en direct voit sa valeur de marché baisser, l'écart par rapport à 2023 provenant principalement d'une réévaluation à la

baisse des valeurs d'immeubles détenus en direct bien que toujours résilients par rapport au contexte de marché. A noter un versement de dividende stable sur l'immobilier en direct en 2024 versus 2023 démontrant un rendement toujours satisfaisant.

À la différence des obligations gouvernementales (effet principalement France) et de l'immobilier, la bonne performance des autres classes d'actifs permet une revalorisation positive des actifs en valeur de marché (norme Solvabilité II) au global du portefeuille (Euro +UC).

A.3.2. Investissements dans une titrisation

HSBC Assurances Vie (France) utilise des véhicules de titrisation à des fins de financement de l'économie réelle (financement de PME et prêts à des collectivités locales notamment), sans utiliser d'effet de levier et totalement transparisables. Le processus de sélection des fonds (*Full Due Diligence Process*) intègre notamment une évaluation complète et très large de leur dispositif de gestion des risques (risque investissement, conformité réglementaire, lutte anti-blanchiment, risque opérationnel, ESG).

Section A : Activités et résultats (suite)

A.4. Résultats par produits et dépenses

Le tableau ci-dessous présente le résultat non technique et le résultat net de HSBC Assurances Vie (France), au titre de 2024, et sa comparaison à l'exercice précédent.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2024	31.12.2023	Variations	Var. %
Résultat technique	90,2	93,7	-3,6	-3,8 %
Résultat Non technique	-7,1	-12,3	5,1	-41,8 %
Résultat net	83,0	81,4	1,6	1,9 %

Le résultat non technique est de -7,1 millions d'euros au titre de 2024 contre -12,3 millions d'euros en 2023 soit une hausse de +5,1 millions d'euros en 2024. Cette augmentation est liée à la baisse de la charge d'impôt sur l'année de +0,3 million d'euros, la baisse du résultat exceptionnel de +3,5 millions d'euros en comparaison à 2023, ainsi que des autres charges non techniques.

Le résultat net après impôt de HSBC Assurances Vie (France) est en hausse de 1,6 million d'euros, soit +1,9 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 83,0 millions d'euros sur l'exercice 2024.

Section B : Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Présentation de la structure de gouvernance et de l'organisation de la compagnie

B.1.1.1. Principes généraux

La gouvernance de HSBC Assurances Vie (France) est assurée selon les grands principes détaillés ci-après :

- ◆ Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. De ce fait, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il est collectivement responsable de la gouvernance, dont il vérifie l'efficacité, et met en place une gestion prudente qui permet le succès à long terme de la Société. Le président du Conseil d'Administration dirige et oriente les travaux de cette instance ;
- ◆ La Direction Générale, composée des deux dirigeants effectifs (Directeur Général et Directeur Général Délégué), dirige les activités de la Société, est en charge de la gestion courante et représente la Société vis-à-vis des tiers. Pour mener à bien ces travaux, elle s'appuie sur le Comité Exécutif.

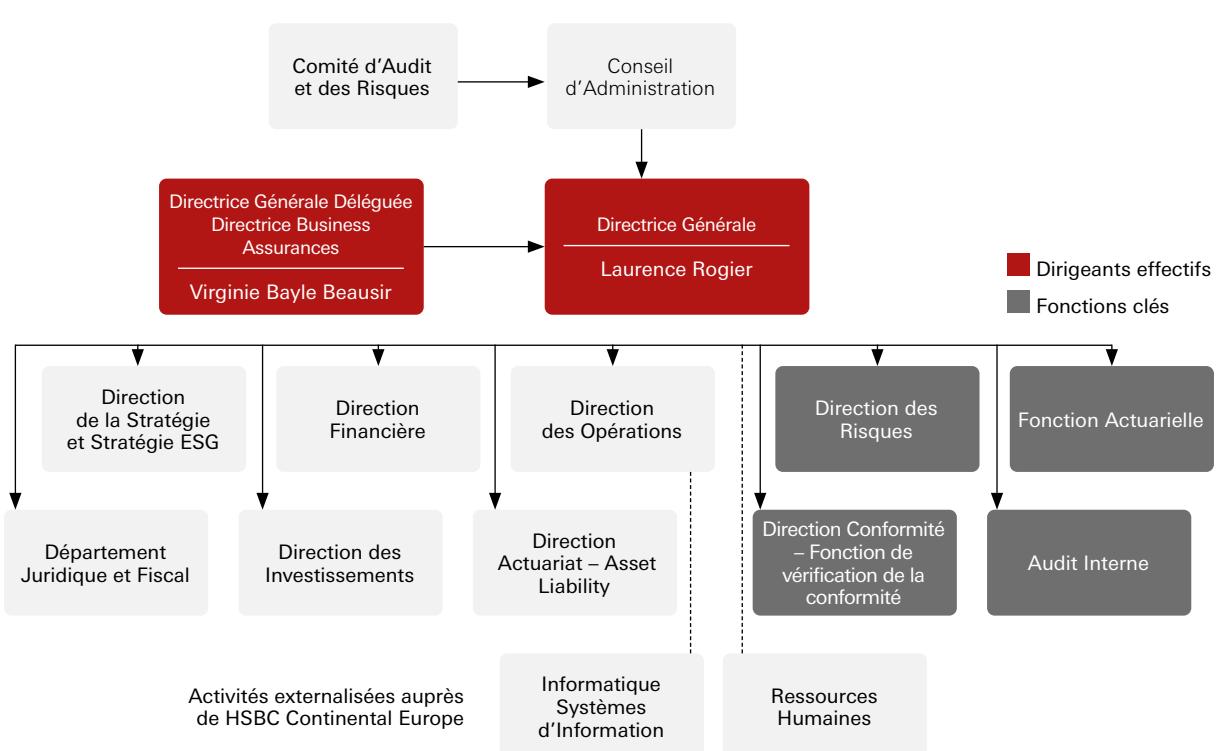
HSBC Assurances Vie (France), comme toutes les entités du Groupe HSBC, s'attache à appliquer des standards élevés en matière de gouvernement d'entreprise. Le Groupe HSBC dispose d'un ensemble complet de principes, de politiques et de procédures afin de s'assurer que le Groupe est bien géré avec un niveau de supervision et de contrôle approprié.

Enfin, la gouvernance est articulée en vue d'assurer une gestion saine et prudente des risques ainsi que la mise en place d'un *risk appetite* (appétence au risque) qui définit des limites d'exposition aux différents risques.

B.1.1.2. Structure de gouvernance

La Société a mis en place, dans le cadre de la gouvernance Groupe, un système de gouvernance visant à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système comprend une structure organisationnelle transparente adéquate, avec une séparation claire et appropriée des responsabilités, ainsi qu'un dispositif de transmission des informations.

La gouvernance de HSBC Assurances Vie (France) est structurée de la façon suivante :



Section B : Système de gouvernance (suite)

Chacun des éléments clés de la structure de gouvernance de HSBC Assurances Vie (France) est développé ci-après.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration tient un rôle clé dans la gouvernance de la Société en fixant la stratégie et l'appétence au risque de HSBC Assurances Vie (France) et en veillant à leur mise en œuvre et à leur gestion. Il tient compte dans son fonctionnement de la position de HSBC Assurances Vie (France), compagnie d'assurances agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, détenue à 100% directement par HSBC Continental Europe, membre d'un groupe bancaire international.

Le règlement intérieur du Conseil régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Plus spécifiquement :

- ◆ Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société, à partir de la stratégie élaborée et proposée par la Direction Générale de HSBC Assurances Vie (France) ;
- ◆ Il supervise et contrôle la mise en œuvre de ces orientations par les dirigeants effectifs ;
- ◆ Il supervise et contrôle les prises de décisions et les actions des dirigeants effectifs, assure une surveillance efficace des dirigeants effectifs, remet en question de façon constructive et examine de manière critique les propositions et les informations reçues des dirigeants effectifs ainsi que leurs décisions ;
- ◆ Il veille à la qualité de l'information fournie à l'actionnaire à travers les comptes et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- ◆ Il approuve les projets d'investissement ou de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat de la Société ;
- ◆ En matière de surveillance du dispositif de gouvernance et de contrôle des risques, il évalue périodiquement l'efficacité du dispositif de gouvernance interne et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ; il approuve et revoit

régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ; il approuve les limites globales de risque ;

- ◆ Il examine les rapports réguliers présentant l'analyse et le suivi des risques associés à l'activité et aux résultats ;
- ◆ Il est informé, par les dirigeants effectifs, de l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci ;
- ◆ Il veille, dans le cadre de la gestion de la Société, à la réputation du Groupe HSBC en France et dans le monde.

Au 31 décembre 2024, le Conseil était composé de sept administrateurs, dont deux administrateurs indépendants, externes au Groupe HSBC.

Afin de préparer ses délibérations dans certains domaines, le Conseil d'Administration a constitué un Comité spécialisé, le Comité d'Audit et des Risques, qui a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées à l'information financière et aux risques ainsi qu'à la gouvernance des risques.

Ses principales missions au regard du système de gestion des risques, définies dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

- ◆ Examiner l'intégrité des états financiers, la communication d'informations dans le cadre de Solvabilité II, les communications relatives à la performance financière, l'efficacité de l'Audit interne et du processus d'audit externe, l'efficacité des systèmes de contrôle financier interne ;
- ◆ S'assurer de la prise en compte de l'appétence au risque dans la stratégie et les business plans de la Société ainsi que du contexte macroéconomique et financier ;
- ◆ Examiner l'appétence aux risques de la Société et faire des recommandations au Conseil d'Administration pour approbation, au moins une fois par an ;
- ◆ Examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques de la Société et des systèmes de contrôle

- interne (autres que les systèmes de contrôle interne financier interne) ;
- ♦ Examiner le processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité (ORSA – *Own Risk and Solvency Assessment*) et faire des recommandations au Conseil d'Administration ;
- ♦ Surveiller toutes les questions liées aux risques impactant la Société dont la gouvernance des risques et les systèmes de contrôle interne et conseiller le Conseil d'Administration sur ces questions et sur l'appétence aux risques ;
- ♦ Revoir les rapports réguliers sur la gestion des risques afin d'évaluer les risques liés aux activités et éventuellement demander des évaluations approfondies sur des risques non identifiés ;
- ♦ S'assurer de l'existence de procédures adéquates pour suivre, de manière suffisamment rapide et exacte, les grands risques ou les types de risque dont l'importance peut croître, ainsi que la conformité des activités avec les politiques du Groupe ;
- ♦ Examiner toutes les conclusions importantes des revues réglementaires et des échanges avec l'autorité de contrôle concernant la gouvernance des risques, le processus d'évaluation et de gestion des risques ;
- ♦ Veiller à l'efficacité du système de contrôle interne ;
- ♦ S'assurer que la fonction de gestion des risques dispose de ressources adéquates et du positionnement approprié au sein de la Société et qu'elle est libre de toute contrainte ou restriction. Il reçoit les conclusions de l'Audit interne sur les processus de contrôle interne en matière de gestion des risques et s'assure qu'ils sont adaptés à la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- ♦ Fournir au Conseil d'Administration toute assurance supplémentaire, qu'il pourrait raisonnablement demander, concernant la fiabilité des informations sur les risques qui lui sont transmises.

Les travaux du Comité font l'objet de rapports détaillés par son Président et sont débattus en séance du Conseil. Dans ce cadre, le Conseil est tenu informé, à chacune de ses séances, des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité

d'Audit et des Risques, notamment en matière de supervision, de projets et de sujets comptables, de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne et externe, de conformité et de contrôle permanent.

Si les opérations de suivi et de revue du Comité font apparaître des points d'attention ou des besoins d'amélioration, le Comité présente au Conseil d'Administration des recommandations sur les actions nécessaires pour traiter le point soulevé ou apporter les améliorations requises.

Le Comité se réunit indépendamment avec les Commissaires aux comptes, le Directeur des Risques (*Chief Risk Officer*) et le Responsable de l'Audit interne au moins deux fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de sujet non résolu.

Par ailleurs, deux certificats, signés par le président du Comité d'Audit et des Risques de HSBC Assurances Vie (France), sont transmis deux fois par an au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC Continental Europe confirmant, notamment, que le Comité a examiné les rapports sur les risques et qu'aucun sujet n'a été porté à son attention autre que ceux décrits dans les supports.

Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs sont responsables de la mise en œuvre des stratégies définies par le Conseil et en rendent compte régulièrement au Conseil. Ils interviennent dans toute décision significative avant sa mise en œuvre.

Les Dirigeants effectifs sont les suivants :

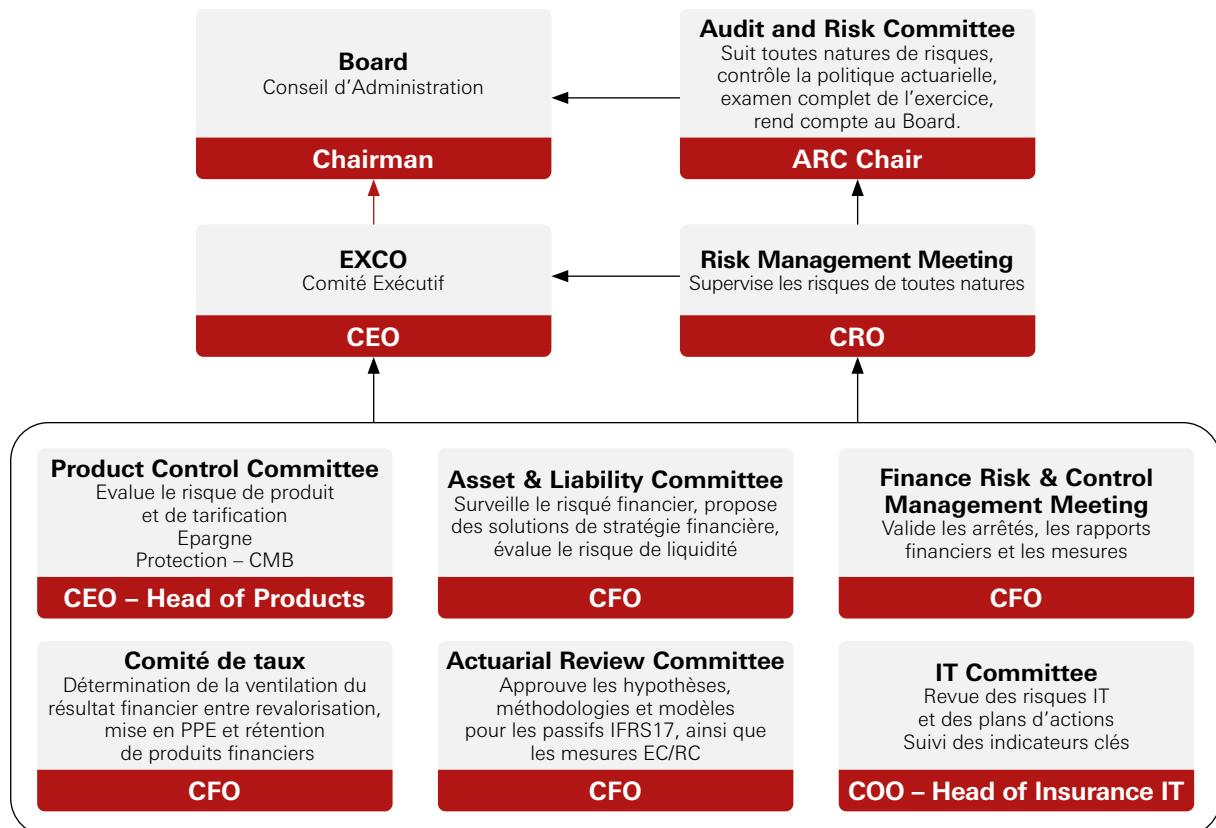
- ♦ Laurence Rogier, Directrice Générale, dirige la compagnie ; elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la compagnie et la représente également en présence de tiers ;
- ♦ Virginie Bayle-Beausir, Directrice Business Assurance, est Directrice Générale Déléguée rattachée à la Directrice Générale de HSBC Assurances Vie (France).

Virginie Bayle-Beausir se charge plus particulièrement de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie commerciale et de la maîtrise des

Section B : Système de gouvernance (suite)

risques s'y rapportant. En cas d'indisponibilité de la Directrice Générale, la Directrice Générale Déléguée a la capacité d'engager l'entreprise sans limite de montant et d'assurer les activités courantes de l'entreprise.

Les comités sont organisés de la façon suivante :



Les fonctions clés

La directive Solvabilité II définit les quatre fonctions clés suivantes :

- ◆ La fonction gestion des risques : le responsable de la gestion des risques rend compte du niveau de risque et du suivi du *risk appetite* au Comité d'Audit et des Risques. Il présente également un rapport sur la gestion des risques à chaque Conseil d'Administration. Par ailleurs, il anime le *Risk Management Meeting* et donne des avis sur la gestion globale du risque de l'entreprise ;
- ◆ La fonction de vérification de la conformité : le responsable de la fonction de vérification de la conformité identifie et évalue le risque de

Les comités

Afin de mener à bien ses missions, la Direction Générale s'appuie sur le Comité Exécutif et sur différents comités qui recouvrent les différentes natures de risques qui pèsent sur l'entreprise.

conformité ; il détermine également l'impact et l'application des évolutions réglementaires sur les activités de HSBC Assurances Vie (France) ; veille dans le cadre du contrôle interne à l'efficacité et à l'efficience des opérations et transmet le résultat de ses observations aux membres du Comité d'Audit et des Risques ainsi que l'organe de surveillance de la compagnie par l'intermédiaire de son rapport annuel de conformité ;

◆ La fonction audit interne : le responsable de la fonction audit interne intervient comme troisième ligne de défense. Il est en charge du contrôle et de l'évaluation du système de contrôle interne mis en place ainsi que du système de gouvernance.

Il transmet les conclusions et les recommandations de ses travaux au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Risques auquel il rend compte et présente pour approbation le plan d'audit de l'année ;

- ◆ La fonction actuarielle : le responsable de la fonction actuarielle effectue des travaux de revue et de contrôle, en informe le Comité d'Audit et des Risques puis le Conseil d'Administration et communique annuellement, dans un rapport, les résultats de ses travaux.

Par ailleurs, chaque fonction clé est représentée au Comité d'Audit et des Risques et assiste au Conseil d'Administration.

B.1.1.3. Conventions réglementées

Au 31 décembre 2024, il n'y avait pas de convention réglementée signée au cours de l'exercice ou des exercices précédents et continuant à produire des effets.

B.1.2. Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération de HSBC Assurances Vie (France), filiale de HSBC Continental Europe, s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération de HSBC Continental Europe et de ses instances de gouvernance et plus généralement dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe HSBC dont les principes généraux sont soumis aux règles édictées par le régulateur anglais ('FCA'/'PRA') et qui s'appliquent de façon homogène à l'ensemble des entités du Groupe.

Elle est organisée autour des principes suivants :

- ◆ La Politique de Rémunération adopte une approche de rémunération totale distinguant clairement les éléments de rémunération fixe (salaire de base, et éventuellement prime fixe), les éléments de rémunération variable (rémunération variable individuelle discrétionnaire ou collective) et les indemnités versées en cas de départ de l'entreprise ;
- ◆ Les rémunérations fixes peuvent être revues conformément aux enveloppes budgétaires annuelles définies en local, selon la performance

économique et le positionnement de l'entreprise sur son marché ;

- ◆ Les enveloppes de rémunérations variables discrétionnaires sont déterminées en fonction de la performance financière et durable du Groupe, de sa compétitivité commerciale et de sa gestion maîtrisée des risques du Groupe et des différents métiers qui le composent. Ces enveloppes budgétaires sont ensuite réparties selon la performance de chaque ligne de métier. Elles sont susceptibles d'être revues et ajustées lors de la clôture définitive des comptes annuels.

Sa déclinaison vise à assurer que le mécanisme de rémunération est conforme aux exigences réglementaires et à un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux de HSBC Assurances Vie (France).

La Politique de Rémunération suit les directives annuelles élaborées par le Groupe HSBC, les lignes de métier (Business Assurance, DBS, Finance, Risques...) auxquelles les collaborateurs sont affectés ainsi que les principes, chaque fois qu'ils sont applicables, de la politique de rémunération de HSBC Continental Europe.

Du fait de son appartenance au Groupe HSBC, HSBC Assurances Vie (France) est tenue de communiquer ou de solliciter l'avis du Comité des Rémunérations de HSBC Continental Europe (France) qui valide les principes généraux et la conformité de sa Politique de Rémunération avec les exigences du Groupe.

Les responsables des fonctions clés Risques et Vérification de la Conformité veillent à la conformité de la Politique de Rémunération avec les normes en vigueur. Cette politique est présentée une fois par an pour approbation au Conseil d'Administration de HSBC Assurances Vie (France) et elle fait l'objet, une fois par an, d'une évaluation centrale et indépendante assurée par l'Audit Interne.

Enfin, HSBC Assurances Vie (France) ne fournit pas aux membres du Conseil d'Administration, aux dirigeants effectifs et aux représentants des fonctions clés un régime de retraite complémentaire ou anticipée différent de celui de l'ensemble des collaborateurs de la compagnie.

Section B : Système de gouvernance (suite)

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

La réglementation Solvabilité II exige que les entreprises d'assurance veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, les membres du Conseil d'Administration et les personnes qui occupent d'autres fonctions clés satisfassent en permanence aux exigences suivantes :

- ◆ Leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité) ;
- ◆ Leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence).

La politique de compétence et d'honorabilité, approuvée par le Conseil d'Administration, décrit le dispositif mis en œuvre pour s'assurer du respect sur base continue des critères de compétence, d'expérience et d'honorabilité des personnes suivantes :

- ◆ Les membres du Conseil d'Administration ;
- ◆ Les dirigeants effectifs ;
- ◆ Les responsables des fonctions clés ;
- ◆ Les personnes qui occupent une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise (le Directeur Financier, le Directeur des Opérations (*Chief Operating Officer*), le Directeur de la Stratégie).

B.2.1. Procédures initiales d'évaluation des compétences et d'honorabilité

Le dispositif d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité est un dispositif appliqué dans le cadre de la nomination et du renouvellement des membres du Conseil d'Administration, des dirigeants et des responsables des fonctions clés :

- ◆ Les membres du Conseil d'Administration : les vérifications couvrent à la fois l'honorabilité, les compétences et l'expérience. L'évaluation des compétences et de l'expérience est appréciée individuellement et collectivement au travers notamment d'une matrice de compétences. Le périmètre s'étend aux qualifications, aux connaissances et à l'expérience, ainsi que tout autre aspect considéré comme pertinent et notamment dans les domaines suivants :

- Connaissance du marché de l'assurance et des marchés financiers ;
- Stratégie métier et modèle économique ;
- Système de gouvernance ;
- Analyse financière et actuarielle ;
- Cadre et exigences réglementaires ;
- Autres aspects spécifiques à l'activité ;

- ◆ Les dirigeants effectifs : les vérifications initiales portent sur la vérification de l'identité, du casier judiciaire, des antécédents professionnels et des informations requises dans le cadre du dossier de nomination à l'ACPR. L'évaluation des compétences et de l'expérience est appréciée individuellement et collectivement au travers notamment d'une matrice de compétences ;
- ◆ Les personnes assurant des fonctions clés ou critiques : les vérifications initiales portent sur la vérification de l'identité, du casier judiciaire, des antécédents professionnels et des informations requises dans le cadre du dossier de nomination à l'ACPR.

B.2.2. Suivi de l'évolution des compétences et critères de réévaluation

Certaines situations doivent conduire à une réévaluation de la compétence et de l'honorabilité des personnes concernées (membres du Conseil, dirigeants effectifs, responsables d'une fonction clé). Il s'agit notamment des situations suivantes :

- ◆ En cas de renouvellement de fonction ou de mandat ;
- ◆ En cas de démission ou de non-renouvellement de fonction ou de mandat (dans le cadre de l'appréciation collective des compétences et de l'expérience) ;
- ◆ En cas d'évolution significative affectant la compétence, l'expérience ou l'honorabilité d'une personne concernée.

En dehors des situations spécifiques définies dans la politique, le dispositif prévoit la vérification continue de l'aptitude.

B.3. Système de gestion des risques

Le système de gestion des risques de HSBC Assurances Vie (France) a pour objectif d'identifier et de suivre les risques, ainsi que le respect de l'appétence aux risques. Il est organisé de manière à veiller au respect du principe de la gestion prudente, en ligne avec les orientations stratégiques de la compagnie.

Le système de gestion des risques intègre tous les risques principaux auxquels la compagnie fait face et permet une prise en compte des risques dans l'ensemble des décisions de l'entreprise. Ils sont identifiés grâce à une cartographie des risques qui permet de dresser le profil de risque de la compagnie (profil qui sera détaillé en partie C de ce rapport).

Le système de gestion des risques s'appuie également sur le processus ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*), mécanisme d'évaluation des risques destiné à aider à la prise de décision des dirigeants.

B.3.1. Description du système de gestion des risques

B.3.1.1. Principes, organisation et gouvernance du système de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, HSBC Assurances Vie (France) a mis en place une stratégie de gestion des risques qui repose sur plusieurs principes :

- ◆ Un capital solide qui se matérialise par une large couverture de l'exigence de capital ;
- ◆ Une gestion disciplinée et conservatrice de la liquidité définie par une structure de placements de maturités diversifiées afin qu'une large partie des placements soit accessible à court terme ;
- ◆ Une mise en œuvre des principes éthiques et des valeurs du Groupe HSBC permettant de

conforter la bonne réputation du Groupe et de s'appuyer sur une marque forte ;

- ◆ Des entités légales du Groupe HSBC robustes qui doivent mettre en place les moyens nécessaires pour atténuer la contagion des risques en situation de crise ;
- ◆ Un nouveau distributeur solide (CCF) avec lequel a été mis en place un accord de partenariat ;
- ◆ Une croissance de revenu durable au travers d'activités suffisamment diversifiées pour produire un revenu prévisible et peu volatil ;
- ◆ Une diversification des risques dont l'efficacité est évaluée en permanence et se reflète dans les exigences de capital.

Afin de respecter ces principes, HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur un dispositif global de gouvernance du système de gestion des risques qui fait intervenir les acteurs des trois lignes de défense définies par la compagnie et est encadré par des comités.

B.3.1.2. Identification, évaluation, gestion et reporting des risques

Afin de garantir l'exhaustivité du périmètre des risques, HSBC Assurances Vie (France) élabore une cartographie des risques liés à son activité en s'assurant que l'ensemble de son périmètre et de ses risques soient couverts.

Pour ce faire, la compagnie considère à la fois les risques financiers et non financiers. La cartographie reprend les risques auxquels les établissements financiers sont confrontés avec un ajout de risques spécifiques à l'activité assurance, tels que les risques de souscription ou de réassurance.

Cette cartographie permet d'identifier et d'évaluer les risques, de documenter les contrôles, et d'engager et de suivre les actions d'atténuation nécessaires.

Section B : Système de gouvernance (suite)

En plus du suivi des risques financiers (qui sont les risques choisis par la compagnie), l'accent est mis sur le suivi des risques non financiers qui sont les risques inhérents à la conduite des opérations de la compagnie.

Le Directeur des Risques procède mensuellement à l'évaluation de chaque risque, démarche qui le conduit à considérer les cas suivants :

- ◆ Le risque est géré dans des limites de risques acceptables ;
- ◆ Un renforcement de la surveillance est nécessaire : le risque est en dehors des limites de l'appétence au risque et des actions peuvent être nécessaires pour le ramener dans ces limites ;
- ◆ Le risque est significativement en dehors des limites acceptables et des actions sont requises pour le ramener dans ces limites.

Pour procéder à cette évaluation et selon la nature du risque, le Directeur des Risques tient notamment compte de l'environnement macroéconomique, de la volatilité des marchés, du niveau des indicateurs

de risques, des incidents survenus, des rapports d'audit et de l'évolution de la réglementation.

Par ailleurs, le Directeur des Risques assume, avec le support des membres du *Risk Management Meeting*, la responsabilité d'identifier les risques émergents et les risques majeurs, en anticipant l'évolution de l'environnement économique et réglementaire afin d'apprécier son impact potentiel sur le profil de risques de HSBC Assurances Vie (France).

La cartographie des risques incluant les risques émergents et les risques majeurs est partagée par le Directeur des Risques avec le *Senior Management* de l'entreprise à l'occasion du *Risk Management Meeting*.

Ces différents éléments sont également présentés aux membres du Comité d'Audit et des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration afin de leur rendre compte du niveau de risques de l'entreprise.

Compte tenu de la nature de son activité, le profil de risques de la compagnie s'établit selon le tableau ci-dessous :

Type de risque	Description
1 - Marché	Le risque de marché regroupe les différents risques d'évolution défavorable des marchés financiers. Les risques de marché ont plusieurs origines telles que la fluctuation des taux d'intérêt, les hausses de spread de crédit des actifs obligataires, les variations des marchés action ou du marché immobilier.
2 - Crédit	Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations.
3 - Liquidité	Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir satisfaire ses engagements ou de ne pouvoir le faire qu'à un coût excessif, par manque de ressources financières disponibles.
4 - Souscription	Le risque de souscription fait référence aux incertitudes liées à l'évaluation des engagements d'assurance (caractère imprévisible des flux de passif). Il inclut notamment les risques de décès, de rachats et de frais généraux.
5 - Opérationnel	<p>Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information, ou d'événements extérieurs. La gestion du risque opérationnel inclut la lutte contre la criminalité financière ainsi que les aspects de conformité réglementaire.</p> <p>Le risque de Modèle fait partie des risques opérationnels. Il s'agit du risque qu'une mauvaise utilisation des modèles ou des données incorrectes amènent la compagnie à s'exposer à des pertes financières potentielles, à prendre des décisions incorrectes ou à communiquer des informations erronées.</p> <p>Parmi les risques opérationnels figure également le risque lié aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). Ce risque considère toute situation raisonnablement identifiable liée à l'utilisation des réseaux et des systèmes d'information qui, si elle se matérialisait, pourrait nuire à la sécurité du réseau et des systèmes d'information ou au fonctionnement d'outils ou de processus dépendant de la technologie, compromettant la réalisation des opérations ou la fourniture de services, et produisant des effets négatifs dans l'environnement numérique ou physique.</p>

Type de risque	Description
6 - Durabilité	Le risque de durabilité est défini par le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) comme "un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement". Il recouvre donc les risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).
7- Stratégique	<p>Le risque stratégique est le risque que la compagnie ne parvienne pas à identifier des opportunités et des menaces issues de changements dans son environnement économique, politique ou réglementaire, dans les comportements de la clientèle ainsi que dans les possibilités technologiques, ou bien qu'elle ne soit pas en mesure d'y réagir de manière appropriée.</p> <p>Le risque stratégique englobe le risque de réputation qui correspond à la perte de confiance des clients, des actionnaires ou des partenaires à la suite d'un événement, d'un comportement, d'une action ou d'une inaction de la compagnie, de ses employés ou d'entités avec qui la compagnie est associée.</p>
8 - Risque d'appartenance au Groupe HSBC	Les risques découlant de l'appartenance au Groupe HSBC sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le risque que les changements stratégiques du Groupe aient un impact sur la stratégie de HSBC Assurances Vie (France), ◆ Le risque lié à la dépendance aux infrastructures fournies par le Groupe, ◆ Le risque lié aux processus externalisés au sein du Groupe, ◆ Le risque de réputation lié à l'image du Groupe.
9 - Risques émergents	On entend par le terme "risques émergents" des risques qui pourraient se matérialiser à moyen terme et dont les effets pourraient avoir un impact significatif sur la compagnie. L'incertitude les concernant provient entre autres d'un manque de données historiques, mais également de changements macroéconomiques, socio-politiques ou réglementaires susceptibles de produire des effets de rupture ou de transformation des risques.

B.3.1.3. Cadre d'appétence

L'approche de l'appétence au risque chez HSBC Assurances Vie (France), en ligne avec celle définie par le Groupe, se traduit par :

- ◆ La capacité de prise de risque en fonction du capital disponible et de la régularité du bénéfice ;
- ◆ La prise en compte des impacts éventuels de la totalité des risques afin d'opérer une sélection et une évaluation de ces derniers en ligne avec la stratégie ;
- ◆ Des mesures quantitatives et qualitatives ;
- ◆ Une définition de l'appétence basée sur la mesure des risques pris individuellement afin de s'assurer d'un niveau de risque global acceptable ;
- ◆ Une définition claire, applicable, pragmatique et simple à communiquer (en interne et en externe) ;
- ◆ La reconnaissance de l'interdépendance entre le risque, le bénéfice et la croissance de l'activité.

L'identification, la documentation et les méthodes de gestion des risques décrites ci-dessus sont également illustrées par l'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*) qui constitue un outil

stratégique pour HSBC Assurances Vie (France). En effet, cette évaluation interne des risques et de la solvabilité a pour objectif de prendre en compte les risques dans le pilotage stratégique. De fait, les travaux d'identification et de cartographie des risques sont un préalable à sa mise en place.

B.3.2. L'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est un processus instaurant une dynamique entre le système de gestion des risques et la stratégie de l'entreprise. Il s'agit d'un processus incluant la collecte d'informations, d'analyses, de conclusions et de recommandations qui permettent d'ajuster le niveau des fonds propres à la réalité des risques auxquels est exposée l'entreprise à un moment donné, et tels qu'ils se déformeront dans le temps avec la mise en œuvre de sa stratégie.

La finalité de l'ORSA est de permettre au Conseil d'Administration d'évaluer les conséquences des décisions stratégiques sur la solvabilité de la compagnie et de décider du niveau des fonds propres nécessaires, en cohérence avec les obligations

Section B : Système de gouvernance (suite)

réglementaires, pour garantir la résilience de HSBC Assurances Vie (France).

Il convient de noter que le processus ORSA fait l'objet d'une amélioration continue afin de s'intégrer au mieux dans le processus de gestion des risques et peut ainsi être amené à évoluer tant au niveau de sa gouvernance que de son utilisation.

B.3.2.1. Fréquence d'évaluation de l'ORSA et calendrier de production

L'ORSA est produit annuellement. Un ORSA hors du cycle annuel peut cependant être requis dans les cas suivants :

- ◆ Si le profil de risque ou l'environnement externe de HSBC Assurances Vie (France) a sensiblement évolué et sur décision du Conseil d'Administration ;
- ◆ Si l'autorité de contrôle le demande.

Dans le cadre de l'ORSA, trois évaluations sont effectuées :

- ◆ Evaluation de la solvabilité globale ;
- ◆ Surveillance de la conformité aux exigences de fonds propres et provisions techniques ;
- ◆ Evaluation de l'écart du profil de risque de la Société avec la formule standard.

Au fur et à mesure de leur production, les différents éléments découlant des processus concourant à la réalisation de l'ORSA font l'objet d'une validation par les différents responsables concernés.

B.3.2.2. Besoin Global de Solvabilité (BGS) et formule standard du SCR (*Solvency Capital Requirement, besoin de capital réglementaire*)

HSBC Assurances Vie (France) procède trimestriellement au calcul de son BGS à date. Il correspond à l'évaluation de l'ensemble des moyens dont doit disposer la compagnie pour assurer la pérennité de son activité, compte tenu de ses objectifs stratégiques et de son appétence au risque ; il constitue donc un outil décisionnel et stratégique pour HSBC Assurances Vie (France).

Le BGS couvre les calculs suivants :

- ◆ Le calcul de l'exigence de fonds propres ;
- ◆ L'évaluation du bilan économique ;

- ◆ L'analyse des mouvements des postes du bilan économique ;
- ◆ L'analyse de l'évolution du ratio de couverture de l'exigence de fonds propres ;
- ◆ Le suivi des indicateurs d'appétence au risque.

Une évaluation prospective est également réalisée annuellement dans le cadre de l'ORSA et fait l'objet de tests de résistance (*stress tests*). Cet exercice permet de procéder à l'évaluation de la solvabilité prospective de la compagnie à l'horizon du plan stratégique (en fonction du *business plan* de l'entreprise et en fonction des scénarios de crises).

B.3.2.3. Intégration dans le système de gestion des risques des mesures de contrôles et d'analyse

HSBC Assurances Vie (France) a déterminé des indicateurs et des limites, révisés annuellement, qui permettent à la compagnie de suivre et de gérer son profil de risque de façon permanente, de manière à rester dans le cadre des tolérances aux risques.

Ces limites de risque incluent :

- ◆ Des métriques quantitatives qui définissent les mesures de solvabilité, de résultats et de capital (exemples de métriques utilisées : ratios de couverture Solvabilité II, besoin de capital pour couvrir le risque de rachats massifs, volatilité des revenus, etc.) ;
- ◆ Des limites d'appétence pour les risques qualitatifs, comme pour le risque réputationnel ou le risque de modèle.

Un dispositif de suivi régulier permet à la compagnie de s'assurer du respect permanent de son appétence aux risques et de ses limites :

- ◆ Mensuellement, un suivi du budget est réalisé, permettant de porter un regard sur l'évolution du plan stratégique, et donc sur le cadre de projection des activités de HSBC Assurances Vie (France). Un suivi des hypothèses non économiques du business plan est par ailleurs réalisé, il vise à évaluer la pertinence des hypothèses retenues et à réviser éventuellement le cadre d'appétence ;

- ◆ Trimestriellement, la production des calculs du BGS est remontée, conjointement aux indicateurs de risques, au *Risk Management Meeting* ainsi qu'aux autres comités spécialisés de deuxième ligne de défense. Ce *reporting* permet de communiquer régulièrement sur le respect du cadre d'appétence. En cas de dépassements des limites définies sur chacun des indicateurs et sur le montant du BGS, les calculs de sensibilités sont utilisés pour estimer plus en détail l'exposition de la compagnie aux différents risques ;
- ◆ Enfin, annuellement, les comités de deuxième ligne de défense procèdent à un *reporting* des résultats de l'ORSA et à une réévaluation des limites d'appétence aux risques de la compagnie.

Les résultats sont communiqués au Conseil d'Administration afin que ses membres puissent les prendre en compte dans leurs décisions stratégiques. De même, le processus ORSA fait l'objet d'un rapport destiné au Conseil d'Administration et remis à l'ACPR.

En particulier, le rapport ORSA rappelle les informations suivantes :

- ◆ Les résultats qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation interne du risque et de la solvabilité, et les conclusions tirées par la compagnie ;
- ◆ Les méthodes et principales hypothèses utilisées dans l'évaluation interne du risque et de la solvabilité ;
- ◆ La décomposition du besoin global de solvabilité de l'entreprise sur les différents risques et une comparaison entre ces besoins, les exigences de fonds propres réglementaires et les fonds propres de l'entreprise ;
- ◆ En cas d'écart important identifié, des informations sont fournies sur l'adéquation des hypothèses retenues dans le calibrage de la formule standard avec le profil de risque de HSBC Assurances Vie (France).

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Description du système de contrôle interne

B.4.1.1. Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne en vigueur chez HSBC Assurances Vie (France) a pour objet :

- ◆ De veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise, par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- ◆ De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- ◆ De prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes.

B.4.1.2. Organisation du contrôle interne

Le Groupe HSBC a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les "trois lignes de défense", qui définit la répartition des rôles et responsabilités au regard des activités sous-jacentes.

Cette structure contribue à attribuer clairement les responsabilités en matière d'identification, d'évaluation, de mesure, de surveillance et d'atténuation des risques pour soutenir le renforcement de la gestion des risques. A cette fin, elle établit une séparation entre la propriété du risque (première ligne de défense), la surveillance du risque (deuxième ligne de défense) et la revue indépendante (troisième ligne de défense).

La première ligne de défense est le propriétaire (*owner*) des risques et des contrôles. Elle est constituée des métiers et fonctions qui sont responsables de leurs activités au quotidien, de la gestion des risques associés et des contrôles de premier niveau mis en place pour prévenir ces risques. Dans la mesure où certains processus et certaines activités peuvent être sous-traités en externe ou en interne,

Section B : Système de gouvernance (suite)

cette responsabilité s'étend aux activités sous-traitées et externalisées afin d'assurer une gestion complète des risques et de leur maîtrise.

Au sein de la première ligne de défense, les responsabilités des différents acteurs sont les suivantes :

- ◆ Les propriétaires des risques, *Risk Owners*, sont situés dans les métiers, et sont responsables du respect du *risk appetite*, de l'identification et de la gestion des risques opérationnels dans les limites définies ;
- ◆ Les propriétaires de contrôle, *Control Owners*, qui peuvent faire partie d'un métier, d'une fonction, ou d'une tierce partie, sont responsables de l'évaluation du bon fonctionnement des processus, des activités ou des systèmes dans leur périmètre. Ils collaborent avec les *Risk Owners* pour comprendre les risques et les gérer.
- ◆ Les équipes de gestion des contrôles (*Chief Control Office* - CCO) fournissent des conseils sur la gestion des risques opérationnels, maintiennent la cartographie des risques de l'entreprise et travaillent en étroite collaboration avec les *Risk Owners*, les *Risk Stewards* et les *Control Owners* pour s'assurer que les activités de gestion du risque opérationnel sont effectivement exécutées.

Les responsables des différents métiers et fonctions doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement assurés et couverts par un dispositif de contrôle de second niveau.

La deuxième ligne de défense est constituée de fonctions indépendantes (risques, conformité, juridique et fiscal) dont le rôle est de s'assurer que les risques du domaine qu'elles supervisent de manière transverse au sein de HSBC Assurances Vie (France) sont gérés de manière efficace par la première ligne de défense et dans les limites du *risk appetite* tel que défini par la compagnie.

Elles assument une responsabilité importante afin de garantir que HSBC Assurances Vie (France) satisfait à ses responsabilités de gestion des risques et de contrôle interne en ce qui concerne les risques placés sous leur surveillance. Elles ont un rôle de conseil et d'expertise et s'assurent que les activités de gestion et de contrôle du risque menées par la

première ligne de défense sont appropriées. Elles ont également la charge de déployer le plan de contrôle indépendant de second niveau (incluant le plan de contrôle de la Conformité) coordonné par le *Chief Risk Officer* depuis 2022.

Enfin, le *Chief Risk Officer* est responsable de la fonction de gestion des risques et, à ce titre, s'appuie notamment sur les *Risk Stewards*. Un ensemble de comités parachève le dispositif, au sein desquels le *Risk Management Meeting* joue un rôle faîtier.

La troisième ligne de défense est assurée par l'Audit Interne, dont le rôle est de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une vision indépendante sur la conception et le fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne.

Cette activité de contrôle périodique a pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'investigations indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Cette évaluation porte tant sur la gestion des risques et des contrôles de la première ligne de défense que sur la supervision de la deuxième ligne.

B.4.3. Fonction de vérification de la Conformité

La fonction clé de vérification de la Conformité a pour mission principale de veiller au respect de la réglementation relative aux activités d'assurance et à la maîtrise du risque de non-conformité (Lutte contre la criminalité financière et conformité réglementaire) au sein de HSBC Assurances Vie (France) et notamment aux règles de bonne conduite et de protection de la clientèle. Son responsable élabore une politique de conformité et un plan de conformité. Cette fonction joue également un rôle de conseil et de veille réglementaire auprès des organes dirigeants et de surveillance sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives et évalue les conséquences sur les opérations de l'entreprise résultant d'éventuels changements dans

l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour l'organisme soient identifiées et qu'un plan d'action soit implanté dans des délais raisonnables.

Le responsable de la fonction clé de vérification de la Conformité communique avec tous les membres de HSBC Assurances Vie (France), a accès à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de sa mission et dispose de l'indépendance nécessaire à la production d'un travail exempt de conflits d'intérêts. L'indépendance permet à la fonction clé de jouer pleinement son rôle de conseil et d'information auprès du Conseil d'Administration dans le respect du pouvoir hiérarchique dont dispose le Directeur Général. En conséquence, son responsable informe les membres du Conseil d'Administration et le Comité d'Audit et des Risques de la Société de l'identification et de l'évaluation du risque de Conformité de l'entité, ainsi que des actions correctrices, avec leurs dates de mises en œuvre, de toutes les problématiques substantielles de la Compagnie. Pour cela, le responsable de la fonction clé de vérification de la Conformité est positionné à un niveau hiérarchique lui permettant concrètement et de façon réaliste de remplir sa mission.

Les principaux risques entrant dans le champ d'intervention de la fonction sont notamment :

- ◆ Les risques liés au non-respect des règles de bonne conduite vis-à-vis des clients (exemple : commercialisation d'instruments et de produits d'assurance couvrant le domaine de l'épargne et de la protection) ;
- ◆ Les risques liés au non-respect des dispositions relatives au secret professionnel, aux conflits d'intérêts, aux barrières d'information et à la protection des données à caractère personnel ;
- ◆ Les risques liés au non-respect des dispositions déontologiques applicables aux collaborateurs ;
- ◆ Les risques liés au non-respect des règles inhérentes à la protection de la clientèle et les risques liés aux réclamations ;
- ◆ Les risques liés au non-respect des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et le financement du terrorisme ;

- ◆ Les risques liés à la fraude interne et externe ;
- ◆ Les risques liés aux sanctions financières internationales et à la lutte contre la corruption ;
- ◆ Les risques liés à la politique de rémunération (Gestion des conflits d'intérêts et protection de la clientèle).

L'activité de la conformité de la Société s'exerce dans tous les domaines de l'activité de HSBC Assurances Vie (France) : à l'actif comme au passif des activités de HSBC Assurances Vie (France), et notamment les produits d'assurance épargne et protection, proposés à une clientèle de personnes physiques et morales, quels que soient le réseau et le canal de distribution.

B.4.3.1. Organisation de la fonction de vérification de la Conformité

Si le champ d'intervention de la fonction clé de vérification de la Conformité s'étend à l'ensemble des dispositions applicables aux activités d'assurance, la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombe, en premier niveau, à d'autres directions spécialisées de HSBC Assurances Vie (France) ou HSBC Continental Europe (Ressources Humaines, Finance, Crédit, Gestion...) disposant d'une expertise et de moyens adaptés.

Néanmoins, la fonction clé de vérification de la Conformité a vocation à être informée, dans le cadre des procédures de *reporting* ou d'escalade en vigueur, par les directions concernées, des éventuels dysfonctionnements relevés et des mesures correctrices mises en œuvre susceptibles d'avoir une incidence sur le risque de non-conformité.

Tout comme le dispositif de contrôle interne, le dispositif du risque de non-conformité s'articule autour des trois lignes de défense. Le contrôle interne de la compagnie d'assurances participe à la maîtrise des risques en première ligne de défense, y compris celui de non-conformité, en procédant à des contrôles indépendants et en proposant des recommandations. Le responsable de la conformité est donc en relation régulière avec l'équipe du contrôle interne dans le cadre des missions de suivi et de synthèse des travaux de contrôle permanent des fonctions risques.

Section B : Système de gouvernance (suite)

Le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité est considéré comme acteur de deuxième ligne de défense et donc considéré comme un "*Risk Steward*". Le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité dispose de l'expertise et des moyens nécessaires. A cet égard, il s'appuie sur un responsable compliance et une équipe Conformité dédiée à la compagnie d'assurances et délègue certaines activités de conformité à des équipes spécialisées au sein de sa maison-mère HSBC Continental Europe, tout en assurant une surveillance et une maîtrise de ces activités déléguées.

A cet égard, il est important de noter que certaines activités de conformité ont été externalisées au Groupe HSBC. En effet, les activités de contrôle de conformité de 2^e niveau sont externalisées à deux équipes distinctes au sein du Groupe HSBC (une équipe en charge des risques de Conformité de niveaux faible et moyen et une équipe en charge des risques de Conformité selon la priorisation du *risk steward*) ainsi que les activités d'investigations en matière de LCB-FT (Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme), réalisation des examens renforcés et des déclarations de soupçon pour HSBC Assurances Vie (France), et la prestation de traitement des alertes issues du filtrage de la base client HSBC Assurances Vie (France) (Sanctions et LCB-FT), laquelle a été externalisée à HSBC Continental Europe en France. Pour le traitement des alertes Sanctions, HSBC Continental Europe a recours également à une entité interne au Groupe HSBC située à Hyderabad (incluant le contrôle de la qualité du traitement des alertes sanctions).

Le responsable de la fonction participe également à plusieurs instances de gouvernance et à plusieurs comités aussi bien au niveau de l'entité HSBC Assurances Vie (France) qu'au niveau de sa maison-mère, HSBC Continental Europe.

L'organisation de la fonction de vérification de la conformité et le dispositif l'entourant sont détaillés dans la politique de conformité, approuvée par le Conseil d'Administration et mise à jour annuellement. La dernière mise à jour de cette Politique de Conformité a été approuvée par le Conseil d'Administration de HSBC Assurances Vie (France) le 16 décembre 2024.

B.5. Fonction d'Audit interne

B.5.1. Modalités de mise en œuvre de la fonction d'Audit interne

La fonction d'Audit interne exerce ses activités dans le respect de la Politique d'Audit Interne approuvée chaque année par le Conseil d'Administration. Cette politique est conforme au cadre issu de la directive Solvabilité II ainsi qu'aux principes et standards établis par l'équipe *Global Internal Audit* (GIA).

Les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la politique sont précisées dans une charte d'audit conforme aux standards internationaux en matière d'audit interne.

Le Directeur de l'Audit interne est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de HSBC Assurances Vie (France) et fonctionnellement au Directeur de l'Audit Assurances pour les régions Europe et Amérique latine, basé à Londres. Il rapporte également au Président du Comité d'Audit et des Risques et présente chaque année un rapport d'activité au Conseil d'Administration.

La fonction Audit interne constitue la troisième ligne de défense au sein de HSBC Assurances Vie (France). Son responsable est le représentant de l'Audit interne et le garant de son activité, en totale indépendance et libre de toute influence. De ce fait, la fonction dispose de l'autorité pour accéder à toutes les opérations, tous les dossiers et à tout le personnel pour mener à bien ses missions.

L'Audit interne réalise différents types de travaux selon une approche basée sur les risques :

- ◆ Audit de risques et contrôles conduits sous forme des types d'audit suivants :
 - Audits *Risk Governance Framework* : cible les structures de gouvernance et la méthodologie de contrôle interne utilisée pour évaluer la manière dont chaque catégorie de risques est gérée ;
 - Audits de processus et de contrôles : évaluation des processus et contrôles clés d'une ou plusieurs entités d'audit ;
 - Audits thématiques : évalue la gestion d'un risque ou d'un processus en particulier ;

- Audit de validation des recommandations d'audit afin de suivre la remédiation sur certains sujets lorsque plusieurs points d'audit significatifs ont été soulevés.
- ◆ Audits de projet : évalue la mise en place de changements matériels et de nouveaux programmes ;
- ◆ Audit en temps réel dont l'objectif est d'effectuer des revues sur des sujets précis généralement dans un contexte évolutif ;
- ◆ Audits réglementaires : en fonction des demandes de l'autorité de contrôle et des risques inhérents à l'activité d'assureur ;
- ◆ Audits d'investigation et spécifiques.

Ces missions sont conduites en cohérence avec les modalités définies dans la charte d'audit. Elles ciblent un thème précis couvrant une ou plusieurs activités de la société et ont pour objectifs d'évaluer l'efficacité des procédures de contrôle interne et de s'assurer du respect des normes du Groupe et des réglementations en vigueur. Elles s'appuient également sur les travaux des activités de contrôle permanent de premières et secondes lignes de défense.

Les missions réalisées par l'Audit interne donnent lieu à l'émission de constats et de recommandations repris dans des rapports présentés à différents organes de gouvernance comme le Comité d'Audit et des Risques. Le management dispose d'un délai de 6 à 12 mois pour mettre en place les changements demandés selon le risque lié ainsi que la difficulté de mise en œuvre.

Un suivi de l'avancement de la mise en place des recommandations par le management de l'entreprise est présenté tous les trimestres au Comité d'Audit et des Risques.

B.6. Fonction Actuarielle

B.6.1. Missions et organisation de la Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle fait partie du processus de gouvernance des entreprises d'assurance et de réassurance, son rôle étant décrit par l'article 48 de la Directive Solvabilité II (2009/138/CE) et complété

dans l'article 272 du règlement délégué. Ses missions sont articulées autour de quatre pôles :

- ◆ Coordination du calcul des provisions techniques : garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- ◆ Emission d'un avis sur la politique de souscription (y compris la politique de revalorisation) : évaluation de la suffisance des primes pour couvrir les sinistres et dépenses à venir compte tenu des risques sous-jacents, analyse de l'évolution du profil de risque du portefeuille de contrats, identification d'éventuels effets d'antisélection, etc. ;
- ◆ Emission d'un avis sur la politique de réassurance : analyse du caractère adéquat de la couverture de réassurance, de la cohérence avec l'appétit aux risques et les politiques de souscription et de provisionnement, des risques de crédit et de la couverture attendue en scénarios de crise ;
- ◆ Contribution à la mise en place d'un système de gestion des risques.

Au sein de HSBC Assurances Vie (France), le responsable de la Fonction Actuarielle est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de l'entreprise, ce qui lui permet de préserver son indépendance.

Les principaux livrables, attestant du respect du périmètre réglementaire affecté à la Fonction Actuarielle, sont les suivants :

- ◆ La rédaction du rapport de la Fonction Actuarielle : réalisé annuellement à destination du Conseil d'Administration, il rend compte du cadre d'intervention, du suivi des recommandations des précédents rapports, des travaux réalisés sur l'exercice, ainsi que des conclusions et recommandations afférentes ;

Section B : Système de gouvernance (suite)

- ◆ La contribution au système de gestion des risques : les travaux de revue des provisions techniques de la Fonction Actuarielle contribuent à la validation d'une partie calculatoire importante du processus ORSA. De plus, la Fonction Actuarielle est partie prenante du système de gestion des risques de la compagnie au travers de sa participation à un certain nombre de comités : *Asset and Liability Committee* (ALCO), Comité d'Audit et des Risques (CAR), *Finance Risk & Control Management Meeting* (FRCMM), *Actuarial Review Committee* (ARC), *Model Management Meeting* (MMM), *Product Control Committee* (PCC), *Risk Management Meeting* (RMM), Comité de taux.
- ◆ Détailler les critères d'éligibilité des sous-traitants ;
- ◆ Décrire l'évaluation des risques en tenant compte notamment de la dépendance vis-à-vis d'un prestataire et du risque de concentration ;
- ◆ Détailler le processus de suivi et de contrôle de l'externalisation.

Cette politique, validée par le Conseil d'Administration, est revue annuellement et réévaluée si des changements significatifs sont effectués durant l'année. Elle fait intervenir les équipes HSBC Assurances Vie (France), qui peuvent s'appuyer sur les fonctions du Groupe le cas échéant, que ce soit lors de la mise en place de la prestation, de son renouvellement ou lors du suivi de la prestation.

B.7. La gestion des activités sous-traitées

B.7.1. Politique de sous-traitance

HSBC Assurances Vie (France) fait appel à des prestations réalisées par des fournisseurs extérieurs, et s'est dotée d'un dispositif d'évaluation et de gestion des risques associé à ces prestations afin d'assurer la mise en place de contrôles et mesures de couverture adéquats, afin de répondre à ses obligations réglementaires. Ce dispositif est notamment mis en place en conformité avec les procédures du Groupe HSBC.

Dans ce cadre, la politique générale d'externalisation et de sous-traitance a pour objectif de :

- ◆ Encadrer le processus d'externalisation en adéquation avec l'appétit aux risques et les objectifs commerciaux et de rentabilité de HSBC Assurances Vie (France) ;
- ◆ Définir les rôles et responsabilités pour la mise en place et le contrôle des activités sous-traitées ;

B.7.2. Détails sur les prestataires de services

Le recours à des prestations, totalement ou en partie, peut-être dicté par des considérations industrielles, économiques ou relatives à la politique de gestion des risques, ou lorsque les compétences ou l'expertise nécessaires ne sont pas disponibles en interne.

HSBC Assurances Vie (France) traite avec deux types de prestataires, prestataires externes et prestataires internes :

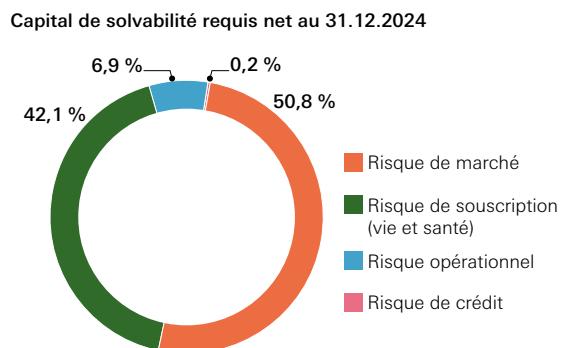
- ◆ Prestataires externes : les activités sont sous-traitées à des prestataires ne faisant pas partie du Groupe HSBC ;
- ◆ Prestataires internes : les activités sont sous-traitées à des prestataires appartenant au Groupe HSBC afin de capitaliser sur ses pôles d'expertise et de mutualiser les moyens.

Section C : Profil de risque

L'analyse du profil de risque de HSBC Assurances Vie (France) comprend, d'une part, un recensement exhaustif des risques auxquels la compagnie est exposée compte tenu de son activité d'assureur vie et de son environnement, et d'autre part un exposé des politiques, mécanismes et processus mis en place afin de réduire et de maîtriser ces différents risques. A ce titre, la cartographie des risques décrite dans la partie B.3 est l'outil principal d'identification et de recensement des risques. Les risques décrits ci-après reflètent donc les grands enseignements de cette cartographie.

La plupart des risques identifiés dans le profil de risques sont intégrés dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis (SCR – *Solvency Capital Requirement*) selon la formule standard. L'utilisation de la formule standard permet de disposer d'une méthode d'évaluation homogène pour les différents risques. Les résultats des calculs, après diversification, sont présentés en détail dans la partie E ; ils permettent de souligner globalement le poids des principaux risques dans le calcul du besoin en capital de HSBC Assurances Vie (France).

La composition du SCR net, détaillée ci-dessous, met en lumière les natures de risques les plus significatives pour HSBC Assurances Vie (France) :



Les principaux risques pour HSBC Assurances Vie (France) au sein des différentes catégories sont également détaillés dans le tableau suivant :

Modules de risques	Sous-modules de risques
Souscription	Rachats
Marché	Spread
Marché	Action
Marché	Taux
Souscription	Frais généraux associés

Le calcul du SCR prend en compte l'impact de la diversification des risques et les ajustements liés notamment à l'absorption des chocs par le passif et les impôts différés. HSBC Assurances Vie (France), du fait de son activité principalement axée sur l'épargne, est sensible à cette capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques qui lui permet de réduire son SCR de 62 %.

Cependant, comme évoqué précédemment, la formule standard n'intègre pas tous les éléments qui composent le profil de risque de HSBC Assurances Vie (France). A ce titre, certains risques sont détaillés en partie C.6 de ce rapport.

La présente partie du rapport vise à détailler les principaux risques auxquels est exposée HSBC Assurances Vie (France). Les principales techniques d'atténuation des risques ainsi que les sensibilités utilisées seront également indiquées afin de mettre en avant la gestion prudente de la compagnie.

Par ailleurs et afin de faciliter la lecture du rapport, les catégories de risque suivantes ont été distinguées :

- ◆ Risque de souscription ;
- ◆ Risque de marché ;
- ◆ Risque de liquidité ;
- ◆ Risque de crédit ;
- ◆ Risque opérationnel ;
- ◆ Autres risques importants.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Présentation des risques de souscription

Exposition et concentration du risque de souscription

Le risque de souscription fait référence aux incertitudes liées à l'évaluation des engagements d'assurance (caractère imprévisible des flux de passif). Il couvre dans cette section à la fois les risques de souscription vie et santé.

Section C : Profil de risque (suite)

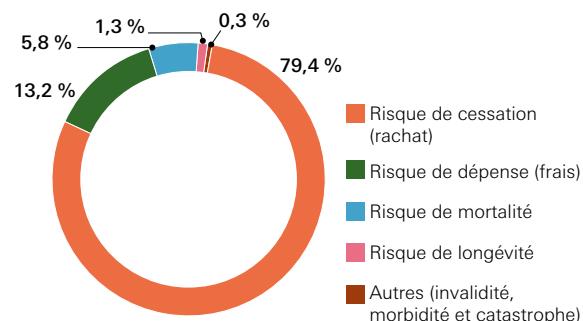
HSBC Assurances Vie (France) commercialise des contrats/supports/options couvrant les assurés contre certains risques en leur offrant des garanties :

Type de produit	Type de contrat/support	Garanties
Epargne/ Retraite	Poche en euro	Garantie en Capital (brute de frais de gestion)
	Poche en unités de compte (UC)	Garantie Plancher (option)
	Rentes immédiates/différées	Rentes viagères
Protection	Temporaire décès	Garanties données en cas de décès Garanties données en cas d'incapacité (option)
	Emprunteur	Garanties données en cas de décès Garanties données en cas d'incapacité, invalidité (option)

Le principal risque de souscription auquel HSBC Assurances Vie (France) pourrait faire face est une sous-estimation de ses engagements envers son portefeuille d'assurés. Ce cas peut survenir en raison d'une fréquence ou d'une sévérité de la sinistralité plus importante en réalité que prévu. En effet, les événements d'assurance sont aléatoires, le nombre réel de sinistres et leur montant précis peuvent varier d'une année à l'autre ou d'une population assurée à l'autre, et donc s'éloigner des résultats des méthodes d'évaluations statistiques utilisées.

Les sous-catégories du risque de souscription en vision formule standard Solvabilité II auxquelles la compagnie est exposée sont les suivants :

Décomposition du risque de souscription au 31.12.2024



Base au 31.12.2024 : SCR net de participation aux bénéfices discrétionnaire et brut d'absorption par les impôts différés (QRT S26).

Les risques principaux sont ceux liés aux dépenses et aux rachats décrits en section C1.2.

Les autres risques liés à la souscription sont les suivants :

- ◆ Risque de morbidité (Protection seulement) : risque de perte technique lié à une forte augmentation des prestations consécutive à une hausse du nombre d'assurés en état d'incapacité/invalidité ou à une recrudescence de la sinistralité

sur des assurés ayant des mensualités de remboursement importantes ;

- ◆ Risque de mortalité : risque de perte technique lié à une sinistralité du portefeuille plus importante qu'estimé initialement (en raison d'une fréquence ou d'une intensité de la sinistralité plus importante) ;
- ◆ Risque de longévité : risque de perte technique lié à une mortalité du portefeuille plus faible qu'estimée initialement ;
- ◆ Risque de catastrophe : risque de surmortalité/morbidité instantanée lié à un événement catastrophique.

Méthodes d'atténuation communes aux différents sous-risques

HSBC Assurances Vie (France) gère le risque de souscription par l'intermédiaire de plusieurs dispositifs, dont :

- ◆ Des limites strictes en matière de souscription et de gestion des sinistres ;
- ◆ Des procédures d'approbation pour les nouveaux produits et les évolutions des produits existants ;
- ◆ Des révisions tarifaires ;
- ◆ Une politique de réassurance et un plan de réassurance couvrant les risques des activités Protection (proportionnel pour l'écrêtement des sinistres et non proportionnel sur les risques catastrophe et pandémie) ;
- ◆ Une surveillance des risques sous-jacents.

Plus spécifiquement, la gestion du risque de souscription auquel est exposé HSBC Assurances Vie

(France) est encadrée par sa politique écrite de souscription et ses politiques de revalorisation des supports en euros des contrats (d'une part épargne et d'autre part PERin). Ces documents, révisés annuellement et approuvés par le Conseil d'Administration, définissent et encadrent les activités de souscription au regard à la fois des orientations stratégiques, des objectifs commerciaux et de l'appétence aux risques. Ils traitent entre autres des risques de pertes liés à la tarification et à la sélection des risques (anti-sélection), ainsi que des risques commerciaux (par exemple le fait de proposer un produit non concurrentiel) et des risques de réputation liés à la non-atteinte des attentes raisonnables des clients. La gestion de ces risques se traduit par plusieurs principes et processus :

- ◆ Chaque étape de la conception et de la mise à jour des produits est validée par un comité dédié ;
- ◆ La conception et la tarification des produits prennent en compte l'ensemble des flux de trésorerie mis en jeu et l'ensemble des incertitudes pesant sur ces flux, via des méthodes conformes aux pratiques du marché ;
- ◆ La sélection des risques comporte un certain nombre de contrôles ainsi que des études médicales et financières, dont résultent des limites strictes en matière d'acceptation ;
- ◆ Il existe plusieurs dispositifs de suivi des risques, notamment en ce qui concerne les produits significatifs, les indicateurs d'inventaire, de sinistralité et d'exercice des options, la performance de gestion, et les évolutions marketing, actuarielles, juridiques et fiscales.

Concrètement, HSBC Assurances Vie (France) continue de limiter ses engagements en termes de taux garantis sur le fonds en euros pour ses contrats d'épargne. Depuis 1997, la compagnie n'accorde plus de garantie de taux pour les nouveaux contrats, et depuis 2018 seules des garanties en capital brutes de frais de gestion sont commercialisées. HSBC Assurances Vie (France) propose à ses clients, dans le respect de leur profil de risque, de diversifier leur épargne grâce à l'investissement en unités de compte.

En matière de tarification, des procédures sont applicables tant pour les contrats individuels que collectifs.

La Direction de l'Actuariat établit la tarification de l'ensemble des produits. Celle-ci est ensuite présentée au Product Control Committee pour validation. Des études de rentabilité annuelles sont menées sur la production pour s'assurer de l'adéquation de la tarification.

Enfin, il convient également de noter que HSBC Assurances Vie (France) n'effectue pas d'acceptation ou de transfert de risque via des véhicules de titrisation.

Sensibilités

Tous les résultats de sensibilités indiqués dans la partie C ont la même base de calcul, à savoir le scénario central à fin 2024.

Sur le périmètre Epargne, les hypothèses utilisées se basent sur une déviation à la hausse de 50 % des taux de rachat, ainsi que sur une déviation à la hausse de 50 % de la mortalité.

Globalement, les calculs intégrant une déviation de ces hypothèses ont un impact faible en termes de *best estimate* épargne, inférieur à 1 % du montant de *best estimate* global à la date de calcul.

Sur le périmètre Protection, une déviation de 10 % des taux de décès, d'incapacité et de résiliations a un impact limité sur le ratio global de solvabilité.

C.1.2. Analyse spécifique des risques majeurs

C.1.2.1 Risques de dépenses

Le risque de dépenses est le risque que les dépenses courantes de fonctionnement augmentent significativement au regard du résultat généré par les activités d'assurances (résultat financier et chargements).

La compagnie est exposée au risque d'évolution des dépenses découlant essentiellement des frais de personnel et des coûts informatiques.

Section C : Profil de risque (suite)

Une forte gouvernance relative au contrôle du niveau des frais généraux permet d'en limiter le risque d'augmentation.

C.1.2.2 Risque de rachat

Le risque de rachat correspond au risque résultant d'une modification du comportement des assurés en matière d'exercice de leur option de rachat de contrat.

Le risque de rachat, auquel la compagnie est plus sensible, provient essentiellement des produits d'épargne et est lié à trois causes potentielles de pertes :

- ◆ Une mauvaise rentabilisation des coûts d'acquisition des contrats si ceux-ci ne restent pas en portefeuille aussi longtemps que prévu lors de la tarification des produits ;
- ◆ Un manque à gagner sur les produits financiers et chargements à prélever dans le futur sur les contrats ayant été rachetés ;
- ◆ Un risque de réalisation de moins-values reflétant le lien important entre le risque d'adossement actif-passif et le risque de sorties anticipées. Des sorties importantes peuvent en effet conduire la compagnie à vendre des actifs en moins-values, ce qui pourrait entraîner une dégradation du rendement servi et éventuellement une perte financière pour la compagnie.

Les mouvements de taux constatés depuis 2022 ont augmenté l'exposition de HSBC Assurances Vie (France) au risque de liquidité en raison de l'écart entre le taux servi aux assurés et les rendements d'autres produits d'investissement présentant un niveau de risque comparable (par exemple les dépôts à terme, les fonds monétaires ou le Livret A). Cet écart pourrait en effet conduire les assurés à liquider leurs contrats d'épargne, en tout ou partie.

Ce risque a déjà été identifié depuis plusieurs années et des mesures ont été mises en place pour permettre à la compagnie de proposer un taux de rémunération attractif à ses assurés : achat de produits dérivés apportant un surcroît de rendement en cas de hausse des taux, dotation de la Provisions pour Participation aux Bénéfices permettant de rehausser le taux servi et réduction de la duration

de la partie obligataire du portefeuille pour optimiser la gestion de son taux de rendement.

Il est à noter que cet écart entre le taux servi aux assurés et les rendements d'autres produits d'investissement s'est réduit en 2024, ce qui atténue le risque de rachats lié à cet écart.

C.2. Risques de marché

C.2.1. Présentation générale des risques de marché

Nature du risque

Le risque de marché, auquel HSBC Assurances Vie (France) est exposée à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif, regroupe les différents risques d'évolution défavorable des marchés financiers.

HSBC Assurances Vie (France) assure la gestion administrative et comptable de ses portefeuilles financiers ainsi que la gestion financière avec la détermination de l'allocation stratégique et tactique. La compagnie a confié les interventions sur les marchés financiers à HSBC Global Asset Management pour la gestion des obligations classiques et pour la gestion actions en direct, et cela en son nom et pour son compte selon les modalités et les conditions définies dans les mandats de gestion signés et revus annuellement. S'agissant des investissements en immobilier en direct, HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur l'expertise de HSBC REIM pour la gérance d'un véhicule dédié (SCI, Société Civile Immobilière), selon les modalités définies dans le cadre d'une convention. HSBC Assurances Vie (France) assume par ailleurs directement les décisions d'investissement sur les autres actifs (souscription de fonds d'investissement, Private Equity, infrastructures, titres structurés) ainsi que pour la couverture des risques de marché.

Exposition globale aux risques de marché

Le principal risque lié aux marchés financiers est le risque que les investissements de la compagnie ne soient pas suffisants pour faire face aux engagements adossés aux différents contrats d'assurance

et à la demande des assurés en termes de rendement.

Les risques de marché auxquels sont exposés les portefeuilles de HSBC Assurances Vie (France) ont plusieurs origines :

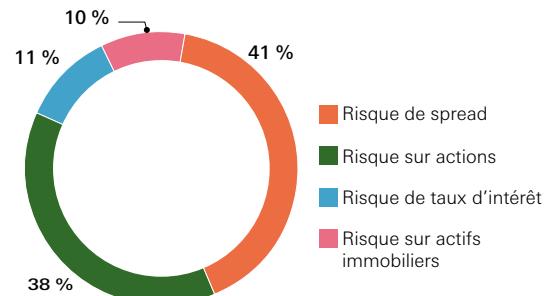
- ◆ Fluctuation des taux d'intérêt ;
- ◆ Hausse des spreads de crédit des actifs obligataires ;
- ◆ Baisse du marché actions ;
- ◆ Baisse du marché immobilier ;
- ◆ Hausse de la volatilité des marchés financiers.

En lien avec son portefeuille et le niveau de risque inhérent à chaque classe d'actif (comme indiqué dans la formule standard de Solvabilité II), HSBC Assurances Vie (France) est principalement exposée au risque de spread de crédit, au risque de taux, au risque action et au risque immobilier.

Enfin, il est important de noter que HSBC Assurances Vie (France) n'est exposée au risque de change que de façon résiduelle en raison d'une politique d'investissement tournée presque exclusivement vers des actifs libellés en euros.

Le graphique ci-après illustre le niveau important de l'exigence en capital dans le sous-module "risque de spread" de Solvabilité II. Compte tenu de la forte proportion du portefeuille investie en titres obligataires à taux fixes dont une partie significative en titres émis par des entreprises, ce risque est prépondérant par construction dans le portefeuille. L'entreprise inclut l'impact des fluctuations des taux d'intérêt dans l'évaluation des investissements à revenu fixe et dans l'évaluation des passifs.

Décomposition du risque de marché net au 31.12.2024



Chacun de ces risques sera développé dans cette section du rapport afin de mettre en lumière l'exposition et les méthodes de gestion et d'atténuation du risque.

Par ailleurs, le passif de HSBC Assurances Vie (France) contient des options et garanties intégrées dans les contrats d'épargne commercialisés. Les produits financiers assurent le financement de ces options. Les actifs financiers étant susceptibles d'enregistrer de manière définitive des moins-values latentes en cas de cession anticipée, le coût des options et des garanties peut être substantiel. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour évaluer les passifs sont décrites dans la partie D.2 Valorisation des provisions techniques des narratifs. En ce qui concerne l'actif, sa valorisation est décrite dans la partie D.1 Valorisation des actifs des narratifs.

Techniques de gestion ou réduction des risques communes à l'ensemble des risques de marché

L'exposition aux risques de marché reflète la prudence de HSBC Assurances Vie (France) dans sa stratégie d'investissement. Cette stratégie est définie de manière à limiter les risques, notamment grâce à l'utilisation de produits dérivés réduisant l'impact des fluctuations des taux mais aussi à la prépondérance des titres obligataires présentant une qualité de crédit élevée, et cela au détriment des titres à plus forts rendements. Par ailleurs, une stratégie de couverture a été mise en place afin de se prémunir d'une baisse importante des marchés actions. Ces choix stratégiques mettent en lumière la faible appétence pour le risque de la compagnie en termes de risque de marché.

Section C : Profil de risque (suite)

HSBC Assurances Vie (France) a mis en place un suivi régulier des risques de marché. Des limites strictes sont ainsi imposées aux gestionnaires d'actifs au sein de leurs mandats. De même, la compagnie gère ses actifs de manière à atteindre un taux de rendement compétitif en respectant des contraintes en termes de risque mais aussi en fonction de limites sur la liquidité des actifs, sur leur qualité de crédit et sur l'adéquation actif-passif.

Un suivi trimestriel du programme d'investissement effectif et des stratégies de couverture en place est effectué par le comité ALM (ALCO – Asset and Liability Committee).

La politique de taux servi permet également de limiter les impacts de fluctuation de taux sur les passifs de HSBC Assurances Vie (France). Le risque de taux est en effet un risque particulièrement important pour la compagnie compte tenu de son impact sur le résultat. La compagnie surveille son exposition par un examen périodique de sa stratégie

actif-passif et a mis en œuvre des stratégies d'atténuation.

Sensibilités aux risques

HSBC Assurances Vie (France) calcule son exposition aux risques de marché trimestriellement en utilisant la méthodologie et l'agrégation des risques de la formule standard Solvabilité II.

En complément, HSBC Assurances Vie (France) effectue des calculs de sensibilités du *Best estimate* (actualisation des engagements prospectifs envers les assurés) aux risques de marché. La méthodologie de calcul est identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires.

HSBC Assurances Vie (France) effectue des simulations de chocs spécifiques pour les risques de taux (hausse ou baisse de la courbe des taux d'intérêts), le risque action (baisse de l'indice) et le risque de spread (écartement des spreads de crédit).

L'impact sur les *Best estimates* a été quantifié pour ces différents chocs :

Hypothèse	Test de sensibilité	Impact <i>Best Estimates</i> (millions d'euros)	Impact <i>Best Estimates</i> (%)
Base (T4 2024)		20 365	
Hausse Spread	+100bps	-542	-3 %
Hausse Taux	+100bps	-781	-4 %
Baisse Taux	-100bps	949	5 %
Choc Action	-10 %	-548	-3 %
Choc Action	-40 %	-2 112	-10 %

C.2.2. Analyse spécifique des risques majeurs

C.2.2.1. Risque de spread

Nature du risque

HSBC Assurances Vie (France) détient majoritairement des obligations européennes d'Etats ou d'entreprises. Le portefeuille de la compagnie est sensible à travers ces dernières aux variations des spreads de crédit des actifs obligataires résultant de mouvements de marché, de dégradation de notation ou de défaut.

Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie (France) a fait le choix d'investir une part importante de ses actifs dans les titres obligataires.

Le portefeuille d'investissements est diversifié afin de réduire le risque de subir des pertes significatives. HSBC Assurances Vie (France) est soumise au risque de concentration de ses produits financiers en fonction des :

- ◆ Emetteurs ;
- ◆ Ratings ;
- ◆ Zones géographiques ;
- ◆ Secteurs d'activité.

Enfin, il convient de rappeler que, dans l'évaluation du risque de spread pour le calcul du SCR, la probabilité de défaut des Etats membres de l'Union européenne et de leurs banques centrales et de certaines institutions internationales est fixée à zéro par la réglementation.

Techniques de gestion ou de réduction du risque de spread

HSBC Assurances Vie (France), du fait de l'importance de son exposition au risque de spread, a mis en place des techniques d'atténuation et de gestion de ce risque. Les investissements sont réalisés sur des obligations avec une bonne qualité de crédit avec une cible de rating moyen du portefeuille de "A". Aussi, plus de 30 % du portefeuille obligataire est investi dans des obligations émises ou garanties par des Etats (principalement de la zone euro) et aucun investissement n'est réalisé dans des dérivés de crédit en tant que preneur de risque.

C.2.2.2. Risque de taux

Nature du risque

Le risque de taux est le risque de pertes consécutif aux fluctuations des taux d'intérêt. Il y a risque de taux d'intérêt par exemple lorsque le rendement du portefeuille d'actifs peut varier à la baisse, compromettant la capacité de HSBC Assurances Vie (France) à payer aux assurés les montants liés aux garanties dont ils bénéficient.

Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie (France) est sensible aux fluctuations suivantes des taux :

- ♦ Risque de hausse des taux :
 - En cas de hausse rapide des taux, risque de pertes liées à une vague de rachats déclenchée par des taux de participation aux bénéfices servis inférieurs au rendement d'autres produits d'épargne, notamment du fait de l'inertie du portefeuille obligataire ;
 - Fluctuation à la baisse des valeurs de marché des actifs obligataires ;
- ♦ Risque de baisse des taux : risque, pour la compagnie, de ne plus pouvoir honorer une partie des engagements pris envers ses assurés en raison d'un rendement à l'actif insuffisant.

L'exposition de HSBC Assurances Vie (France) aux fluctuations de taux d'intérêts est concentrée au sein de son portefeuille de contrats ayant des garanties de taux ou des garanties de capital.

Techniques de gestion ou de réduction du risque de taux

Les fluctuations de valeurs dues aux taux d'intérêts sont partiellement atténuées par les fluctuations de valeurs contraires des provisions techniques. La compagnie effectue un suivi de son exposition à travers une revue périodique de sa stratégie actif-passif.

Par ailleurs, la compagnie a mis en place les dispositifs suivants :

- ♦ Revue de la politique de revalorisation pour limiter l'impact des fluctuations de taux sur le passif ;
- ♦ Revue périodique de ses positions en termes d'actifs et de passifs, afin d'assurer une duration de l'actif plus courte que la duration du passif ;
- ♦ Gestion des réserves statutaires françaises sous forme de coussins contra-cycliques avec plus-values provisionnées sur cessions d'obligations (Réserve de capitalisation) et Réserve de participation aux bénéfices (Provision pour Participation aux Excédents) ;
- ♦ Gestion, avec l'approbation du régulateur, de la Provision Mathématique Globale Complémentaire dédiée aux contrats à plus haute garantie ;
- ♦ Souscription de produits dérivés afin de limiter l'impact potentiel de la hausse ou la baisse des taux. En ce qui concerne les couvertures à la hausse des taux, un programme supplémentaire de 2 milliards d'euros a été réalisé : achat de cap avec un départ dans deux ans et à maturité dans huit ans, avec un strike de protection de 4 % versus le CMS 10 et le CMS 20 ans, mais aussi une vente de cap avec les mêmes caractéristiques que précédemment mais avec un strike de 6 %.

C.2.2.3. Risque action

Nature du risque

HSBC Assurances Vie (France), comme investisseur dans des actions cotées ou des OPCVM Actions,

Section C : Profil de risque (suite)

est exposée à une possible baisse de la valeur des actions qu'elle détient.

Exposition et concentration

La proportion des actions, en termes de montant dans le bilan de HSBC Assurances Vie (France), est relativement faible par rapport aux obligations (6,4 % de l'encours en actions en direct). Cependant, la contribution au SCR du risque action est significative.

HSBC Assurances Vie (France) est sensible à la baisse des actions puisque le portefeuille de la compagnie contient des supports avec participation aux bénéfices discrétionnaire (risque de moins-values latentes et du provisionnement associé pour servir la participation aux bénéfices) et des supports en unités de compte (risque de baisse des chargements sur encours prélevés avec des frais constants).

Techniques de gestion ou de réduction du risque action

Afin de limiter l'impact du risque action, HSBC Assurances Vie (France) a mis en place les techniques de gestion et d'atténuation du risque suivantes :

- ◆ L'établissement et le suivi d'une politique d'investissement destinée à limiter l'exposition de HSBC Assurances Vie (France) à ces différents risques au moment d'acheter ces actifs (allocation tactique en ligne avec l'allocation stratégique prédefinie dans la politique d'investissement) ;
- ◆ La diversification des investissements en termes géographique et sectoriel ;
- ◆ L'achat de produits dérivés destinés à limiter l'impact potentiel d'une baisse des marchés actions tout en respectant le cadre de limites de risques définies par la Compagnie, via le processus du MRM (*Market Risk Mandate*) et du CRM (*Credit Risk Mandate*).

C.2.2.4. Risque immobilier

Nature du risque

La compagnie a fait le choix d'investir dans des actifs immobiliers car ils assurent un rendement récurrent et en partie indépendant des variations des autres actifs financiers. Cependant, HSBC

Assurances Vie (France) est exposée à une baisse éventuelle de la valeur de ces actifs de placement qu'elle détient et au non-paiement des loyers.

Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie (France) a investi prioritairement dans des immeubles de bureaux à Paris intra-muros et en proche banlieue dans le respect de son appétence au risque.

Afin de limiter cette exposition aux risques, HSBC Assurances Vie (France) a fait le choix d'investir dans des biens de qualité notamment en choisissant des gestionnaires d'actifs immobiliers spécialistes et reconnus, et de mettre en place une politique de diversification des biens.

Techniques de gestion ou de réduction du risque immobilier

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de biens immobiliers, HSBC Assurances Vie (France) s'est fixé des critères de qualité élevée :

- ◆ Des locataires de qualité, dont la solvabilité et les caractéristiques sont examinées minutieusement (core/core+/prime) ;
- ◆ Des baux fermes et de longue durée ;
- ◆ Des immeubles neufs ou récents.

Ces critères permettent de limiter l'exposition aux risques de non-paiement des loyers, de vacance des biens ou de détérioration rapide des immeubles, sans pour autant les faire disparaître.

C.2.2.5. Risque de volatilité

Nature du risque

La hausse de la volatilité des instruments de marché détenus par HSBC Assurances Vie (France) a pour effet d'augmenter le coût des garanties en capital délivrées aux clients et donc d'augmenter le besoin en capital de la compagnie.

Exposition et concentration

L'exposition de HSBC Assurances Vie (France) à la hausse de la volatilité est concentrée au sein de son portefeuille de contrats bénéficiant de garanties de taux ou de garanties de capital.

Le coût que représentent ces garanties pour la compagnie est en effet calculé en fonction de simulations aléatoires portant sur les variations futures des actifs du portefeuille. Ces simulations sont effectuées sur la base des paramètres de marché, dont la volatilité. Plus la volatilité d'un actif est élevée, plus les simulations de sa valeur future incluront des trajectoires de forte amplitude.

Ainsi, en cas de hausse de la volatilité des taux d'intérêt, une part plus importante des trajectoires simulées conduira à des situations où le portefeuille obligataire affiche une forte baisse. Cela se traduira par une hausse du coût des garanties pour la compagnie et donc par un besoin en capital plus élevé.

De la même manière, une hausse de la volatilité du marché des actions aura également pour effet d'augmenter le besoin en capital de la compagnie.

Techniques de gestion ou de réduction du risque de volatilité

Les techniques de réduction du risque de taux et du risque action décrites ci-dessus permettent de réduire les variations des actifs détenus par HSBC Assurances Vie (France) lors de fortes variations de ces marchés. Elles ont donc également pour effet de réduire les variations futures simulées de la valeur de ces actifs. Cela a pour conséquence de limiter la hausse du besoin en capital de la compagnie en cas de hausse de la volatilité et donc de réduire l'exposition au risque de volatilité.

Afin de mieux appréhender l'exposition de la compagnie au risque de volatilité, en particulier en situation de scénario extrême, le scénario de stress simulé dans l'ORSA 2024 a pris en compte une forte hausse de la volatilité des marchés de taux et d'actions.

C.3. Risque de liquidité

C.3.1. Nature du risque

HSBC Assurances Vie (France) est soumise au risque de liquidité, c'est-à-dire au risque de ne pas pouvoir satisfaire ses engagements ou de le faire mais à un coût excessif, par manque de ressources financières

disponibles. Ce risque est lié aux investissements réalisés sur les marchés financiers qui peuvent ne pas correspondre aux besoins de liquidité liés aux engagements pris par HSBC Assurances Vie (France).

Le risque de liquidité auquel est soumis HSBC Assurances Vie (France) présente deux composantes :

- ◆ Le risque que les actifs détenus par HSBC Assurances Vie (France) soient illiquides et qu'ils ne permettent pas de faire face aux engagements de la compagnie ;
- ◆ Le risque que des demandes de remboursements dues à des rachats, arbitrages ou décès plus importantes que prévu, obligent HSBC Assurances Vie (France) à céder des actifs en moins-value latente et entraînent une perte financière.

C.3.2. Exposition et concentration

Les mouvements de taux constatés depuis 2022 ont augmenté l'exposition de HSBC Assurances Vie (France) au risque de liquidité en raison de l'écart entre le taux servi aux assurés et les rendements d'autres produits d'investissement présentant un niveau de risque comparable (par exemple les dépôts à terme, les fonds monétaires ou le Livret A). Cet écart pourrait en effet conduire les assurés à liquider leurs contrats d'épargne, en tout ou partie. Cette décollecte entraînerait un besoin de liquidité pour la compagnie, l'obligeant à vendre une partie de ses actifs obligataires (dont certains sont actuellement en moins-values latentes) et entraînant une perte financière.

Le risque de liquidité est mesuré par quatre types d'indicateurs :

- ◆ Des indicateurs du niveau de liquidité des actifs détenus par HSBC Assurances Vie (France) : encours des emprunts d'Etats (considérés comme très liquides), montants des fonds monétaires, niveau de trésorerie du portefeuille, montants des produits structurés disposant d'une lettre de liquidité ;
- ◆ Des indicateurs liés au risque de décollecte : ces indicateurs (taux de rachats, taux d'intérêts, gap de duration actif/passif) sont suivis grâce à des seuils d'alerte ;

Section C : Profil de risque (suite)

- ◆ Retour d'experts sur les risques de liquidités du marché ;
- ◆ Des *stress tests* de liquidité effectués trimestriellement afin de vérifier la capacité de HSBC Assurances Vie (France) à générer des liquidités en quantité et en temps voulus.

Le suivi de ces indicateurs ne suscite pas d'inquiétude particulière actuellement pour HSBC Assurances Vie (France).

C.3.3. Atténuation du risque de liquidité

HSBC a mis en place un cadre de gestion du risque de liquidité revu annuellement. Il définit les indicateurs et les seuils d'alerte associés, les scénarios des *stress tests* trimestriels de liquidité, les niveaux de stress critiques (*reverse stress tests*), et les actions à mener en cas de crise avérée de liquidité.

Les mécanismes d'atténuation du risque de liquidité mis en place par HSBC Assurances Vie (France) prennent les formes suivantes :

- ◆ Rédactions de clauses spécifiques lors de la commercialisation des contrats afin de limiter les risques de rachats et d'arbitrages massifs ;
- ◆ Suivi régulier du risque de liquidité, via notamment les indicateurs chiffrés ;
- ◆ Politique d'investissement destinée à limiter le risque de liquidité des actifs ;
- ◆ Pilotage de la part de l'actif investie en monétaire en lien avec le contexte de marché et les orientations de l'allocation stratégique d'actifs ;
- ◆ Utilisation de la réserve de capitalisation pour absorber la réalisation de moins-values latentes en cas de vente d'obligations dans un contexte de taux supérieur à celui qui prévalait lors de leur achat ;
- ◆ Pilotage annuel de la PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices) afin de pallier une diminution de rendement des actifs pour rester compétitif dans le marché ;
- ◆ Mise en place de contrats de REPO (*Repurchase agreements* – Accords de rachats de titres) permettant si nécessaire d'obtenir des liquidités rapidement.

C.3.4. Sensibilités

HSBC Assurances Vie (France) réalise des *stress tests* trimestriels de liquidité en prenant des hypothèses sur les aspects suivants :

- ◆ Réduction de production nouvelle ;
- ◆ Hausse du taux de rachat ;
- ◆ Décote des actifs vendus ;
- ◆ Délai de vente des actifs.

L'objectif est de vérifier que, même dans des circonstances très défavorables, la compagnie pourrait satisfaire ses engagements sans coût excessif.

HSBC Assurances Vie (France) vérifie le risque de liquidité à différents horizons (de 1 à 12 mois).

De plus, un *reverse stress test* est effectué annuellement pour déterminer les situations amenant à une impasse de trésorerie sur 1 mois et pour estimer si elles sont suffisamment lointaines ou si des actions préventives doivent être menées. Deux scénarios extrêmes sont considérés :

- ◆ Une rumeur sur la possible faillite du Groupe HSBC incite les clients à racheter en masse leurs contrats d'assurance et à ne plus investir dans les fonds du Groupe HSBC ;
- ◆ Une importante et soudaine hausse des taux d'intérêt encourage les clients à racheter massivement leurs contrats d'assurance afin de réinvestir sur des placements plus attractifs, forçant à la réalisation de moins-values potentielles sur le portefeuille obligataire.

Les simulations basées sur ces scénarios ont conduit à définir des actions de gestion qui permettraient de renforcer la résilience de la Compagnie. En outre, le deuxième scénario a été testé dans le cadre du processus ORSA, ce qui a permis de vérifier la résistance de la structure à cette éventualité.

C.4. Risque de crédit

C.4.1. Nature du risque

Le risque de crédit est le risque qu'un client ou qu'une contrepartie (banque ou réassureur par exemple) soit incapable de satisfaire un engagement conclu avec HSBC Assurances Vie (France).

C.4.2. Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie (France) est exposée au risque de crédit via la détention des actifs suivants :

- ◆ Titres obligataires et produits dérivés : risques de crédit envers les émetteurs ;
- ◆ Provisions techniques cédées aux réassureurs : risque de crédit envers les réassureurs ;
- ◆ Créances : risque de crédit vis-à-vis des clients ;
- ◆ Comptes de dépôts : risque de crédit envers les banques.

HSBC Assurances Vie (France) est significativement exposée au risque de défaut des contreparties avec lesquelles elle traite des produits dérivés. Néanmoins, ce risque est très fortement atténué par des contrats d'appels de marge quotidiens pour chacune des contreparties.

Pour rappel, le risque de défaut des obligations est intégré pour partie dans le risque de spread.

Le besoin en capital net lié au risque de crédit au 31 décembre 2024 reste relativement faible et est présenté dans la suite de ce rapport.

C.4.3. Atténuation du risque de crédit

La politique de gestion du risque de crédit de HSBC Assurances Vie (France) intègre des seuils d'alerte et des processus d'atténuation stricte des risques ; processus pouvant être matérialisés par :

- ◆ Les investissements, notamment concernant les actifs obligataires, sont réalisés en respectant les limites de crédits du *Credit Risk Mandate* (CRM). Ce dernier vise à diversifier le portefeuille pour limiter le risque de concentration en termes d'émetteurs, de ratings, de zones géographiques et de secteurs d'activité.

- ◆ Une sélection stricte des réassureurs visant à limiter l'exposition aux risques de crédit. La revue du rating des réassureurs est effectuée annuellement dans le cadre du renouvellement des traités de réassurance.

Aussi, compte tenu des perspectives à long terme du marché de l'assurance et même si l'élargissement des spreads de crédit est un signe d'augmentation de la probabilité de défaut, le paysage économique actuel ne pousse pas HSBC Assurances Vie (France) à prendre de nouvelles provisions pour Risque Avéré de Crédit – Dépréciation.

En conclusion, la répartition du portefeuille de HSBC Assurances Vie (France) est en ligne avec son appétence au risque en termes de notation et de limites par notation.

C.4.4. Sensibilités

Le risque de crédit étant faible et peu volatil, HSBC Assurances Vie (France) ne réalise pas de calcul de sensibilités sur ce risque.

C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque financier, réputationnel ou réglementaire résultant d'événements extérieurs ou de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de la défaillance de procédures ou processus internes (qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes informatiques).

Le risque opérationnel inclut notamment l'indisponibilité des systèmes informatiques, le risque de non-conformité, les activités non autorisées, les erreurs et omissions, y compris des événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance.

Le contrôle permanent et la gestion des risques opérationnels relèvent en premier lieu de la responsabilité des responsables des métiers et des fonctions qui doivent :

- ◆ Identifier les risques engendrés par les opérations qu'ils traitent ;

Section C : Profil de risque (suite)

- ◆ Effectuer des actions de prévention (en particulier grâce à des formations suivies par les collaborateurs) ;
- ◆ Suivre le risque d'obsolescence des outils informatiques ;
- ◆ S'assurer de la mise en place de contrôles de 1^{er} niveau en adéquation avec les activités exercées et veiller à leur bonne exécution par les équipes opérationnelles ;
- ◆ Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du dispositif de contrôle en s'appuyant sur l'équipe de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité du *Chief Control Officer* (CCO) ou les équipes de contrôles indépendantes de second niveau (équipe de contrôle interne (*INFR Assurance Team*) sous la responsabilité du *Chief Risk Officer* (CRO) et autres Assurance Teams du groupe).

C.5.1. Exposition

Le Groupe HSBC a défini une taxonomie de risques dans laquelle les risques opérationnels sont répartis en différentes catégories de risques. Ces catégories figurent ci-dessous, avec les différents risques qu'elles recouvrent.

- ◆ *Reporting* financier et risque fiscal
- ◆ Résilience :
 - Risques sur les tierces-parties,
 - Risque technologique et cybersécurité,
 - Traitement des transactions,
 - Interruption de service,
 - Risques sur les données,
 - Mise en œuvre du changement,
 - Disponibilité, sûreté et sécurité des locaux
- ◆ Criminalité financière et fraude :
 - Blanchiment d'argent et financement du terrorisme,
 - Non-respect des sanctions internationales,
 - Corruption,
 - Fraude (interne et externe),
 - Evasion fiscale

◆ Conformité réglementaire :

- Non-respect des règles de bonne conduite envers les clients et les autres contreparties,
- Comportements inappropriés sur les marchés,
- Non-respect des réglementations

◆ Juridique :

- Risque contractuel,
- Infraction au droit de la concurrence,
- Infraction à la propriété intellectuelle,
- Mauvaise gestion des litiges

◆ Ressources humaines :

- Pratiques et relations en matière d'emploi,
- Gestion des ressources humaines

◆ Risques de modèle

Les métiers en lien avec le CCO et les *Risk Stewards* veillent à l'établissement et à l'actualisation régulière de la cartographie recensant les risques opérationnels identifiés.

L'exigence de capital relative au risque opérationnel suivant la formule standard s'élève à 68,6 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La principale évolution intervenue en 2024 concernant les risques opérationnels est liée à la mise en œuvre de la réglementation DORA (*Digital Operational Resilience Act*). En effet, dans ce cadre, une attention spécifique est portée aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) en tant que facteurs de risques. Le risque "TIC" considère toute situation raisonnablement identifiable liée à l'utilisation des réseaux et des systèmes d'information qui, si elle se matérialisait, pourrait nuire à la sécurité de ce réseau et de ces systèmes ou au fonctionnement d'outils ou de processus dépendant de la technologie, compromettant la réalisation des opérations ou la fourniture de services, et produisant des effets négatifs dans l'environnement numérique ou physique.

La stratégie DORA mise en œuvre par HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur les règles DORA qui seront appliquées à compter du 17 janvier 2025 et qui visent à renforcer la sécurité informatique

des entités financières telles que les banques, les compagnies d'assurances et les sociétés d'investissement et à garantir que le secteur financier européen reste résilient en cas de perturbation opérationnelle grave.

HSBC Assurances Vie (France) a défini les principes et le cadre de soutien à la disponibilité et à la sécurité des services technologiques. Cette stratégie a défini plusieurs axes majeurs :

- ◆ Aligner l'environnement de contrôle sur la stratégie et les objectifs de l'entreprise. Cela inclut l'identification des processus critiques et leurs liens avec les éléments informatiques (infrastructure, logiciels, services informatiques, réseau, serveurs).
- ◆ Établir des niveaux de tolérance au risque des TIC en accord avec l'appétence au risque de la compagnie.
- ◆ Définir des objectifs clairs en matière de sécurité de l'information avec des indicateurs mesurables.
- ◆ Décrire l'architecture de référence des TIC et les adaptations nécessaires.
- ◆ Détailler les mécanismes de détection, de prévention et de protection contre les incidents liés aux TIC.
- ◆ Prouver l'efficacité des mesures de résilience opérationnelle numérique.
- ◆ Mettre en œuvre des tests de résilience
- ◆ Définir une stratégie de communication en cas d'incidents liés aux TIC.
- ◆ Définir une stratégie globale multifournisseurs TIC, au niveau du Groupe ou de l'entité, en montrant les dépendances clés vis-à-vis des fournisseurs tiers de services TIC.

C.5.2. Atténuation des risques

Afin d'établir les cartographies des risques opérationnels, les métiers en lien avec le CCO déploient une méthodologie dénommée *Risk Management Framework* (RMF). Elle s'appuie sur une nomenclature des risques et des contrôles, des scénarios de risques et une *Risk Priorisation Matrix* (RPM) se basant sur la combinaison d'une probabilité

d'occurrence et d'une mesure de l'impact qui permet d'évaluer le niveau de risque inhérent et résiduel de chacun des risques.

La gestion du risque opérationnel est un processus intégré au sein de HSBC Assurances Vie (France), régi par un ensemble de procédures écrites et s'appuyant sur une séparation des tâches appropriée et efficace.

Un outil informatique dédié, appelé HELIOS, centralise l'enregistrement du RCA (*Risk and Control Assessment*), du plan de contrôle, des résultats de contrôles (défaillances et recommandations) et des incidents opérationnels.

En complément et pour piloter la gestion du risque opérationnel, les MSII (*Management Self Identified Issues*) permettent aux managers de toutes les équipes de déclarer des déficiences et de proposer des plans d'action pour y remédier.

De plus, pour atténuer le risque opérationnel, des revues indépendantes sont respectivement réalisées par :

- ◆ L'équipe *INFR Assurance Team*, au sein de la Direction des Risques ;
- ◆ Les *Risk Stewards*, et notamment le CRO ;
- ◆ Différentes équipes "*Assurance Teams*" du Groupe HSBC ;
- ◆ IT Security ;
- ◆ *Independent Model Review* (IMR) ;
- ◆ L'équipe Audit interne.

HSBC Assurances Vie (France) s'appuie également sur sa politique de gestion des prestataires pour limiter le risque opérationnel lié à l'externalisation. De plus, conformément aux exigences de Solvabilité II, des plans de continuité de l'activité et de rétablissement ont été établis et sont mis à jour au minimum une fois par an.

Enfin, pour garantir l'intégration du processus de gestion des risques opérationnels au niveau de l'ensemble des collaborateurs, des formations internes (e-learning) sont régulièrement suivies par ces derniers.

Section C : Profil de risque (suite)

C.6. Autres risques importants

HSBC Assurances Vie (France), du fait de son activité, est également sensible à des risques qui ne sont pas intégrés dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis. Les sections suivantes présentent la nature de ces risques et les méthodes d'atténuation.

Risque de durabilité

Nature du risque et exposition

Le risque de durabilité est défini par le règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) comme "un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement".

La manière dont sont pris en compte les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est décrite ci-dessous.

Les risques Environnementaux ne sont pas considérés comme des risques en tant que tels, mais comme des facteurs de risque, qui vont avoir un impact sur les différents risques auxquels la compagnie est exposée. A titre d'illustration, des phénomènes météorologiques graves et répétés peuvent augmenter le risque de crédit de notre portefeuille d'actifs (fragilisation de certains émetteurs), le risque de résilience de la compagnie (difficultés d'accès aux locaux) ou le risque assurantiel de notre portefeuille d'assurés (augmentation de la mortalité). C'est donc en considérant l'évolution des différents risques de notre cartographie en raison d'éléments environnementaux que nous mesurons notre exposition aux risques environnementaux.

Les risques Sociaux sont eux traités de manière spécifique dans notre cartographie des risques, ils sont regroupés dans la catégorie des risques liés aux ressources humaines.

Les risques de Gouvernance sont gérés par la mise en place de règles et de pratiques qui régissent le fonctionnement de la compagnie. Une comitologie exhaustive décrit le fonctionnement et la composition

des différents comités, la manière dont sont prises les décisions et dont leur application est suivie.

Les principaux risques liés aux problématiques environnementales et au changement climatique sont regroupés en trois catégories principales :

- ◆ Les risques de transition, découlant du processus de transition vers une économie à faible émission de carbone. Ils incluent les conséquences des changements concernant les politiques publiques, les technologies ou la demande finale des consommateurs.
- ◆ Les risques physiques, liés à l'augmentation de la fréquence ou de la gravité des événements météorologiques tels que les ouragans et les inondations (risques aigus), ou à l'évolution de plus long terme des tendances météorologiques (risques chroniques).
- ◆ Les risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux, incluant les aspects de réputation liés à de nouvelles attentes de la clientèle ou d'autres intervenants.

Pour identifier l'exposition de la compagnie à ces différents facteurs de risque, nous avons considéré leur impact sur chacun des risques catalogués dans notre cartographie des risques. Cette analyse a permis d'isoler ceux des risques de la cartographie pour lesquels l'impact est le plus important.

L'exposition de HSBC Assurances Vie (France) aux risques environnementaux se présente comme suit :

- ◆ Exposition de la compagnie à travers son portefeuille d'investissements
 - Risque physique : ce risque dépend étroitement de l'activité de l'entreprise émettrice du titre considéré, de la nature de ses infrastructures et de la zone géographique dans laquelle elles sont implantées. Ces éléments font partie de ceux qui sont considérés dans le processus d'investissement, dans le cadre du risque de marché et du risque de crédit.
 - Risque de transition : outre la nature des activités des entreprises émettrices des titres, ce risque considère leurs stratégies et leurs projets d'évolution. Il est également pris en compte dans la gestion du risque de marché et du risque de crédit.

- ◆ Exposition au titre des activités opérationnelles et du développement stratégique
 - Risque physique : ce risque est pris en compte dans le cadre du risque de résilience et plus particulièrement au niveau du risque de disponibilité des immeubles où opère HSBC Assurances Vie (France) et de la continuité d'activité.
 - Risques de transition : les conséquences de la transition vers une économie à faible émission de carbone vont modifier le profil de risques de la compagnie en particulier le risque réglementaire, le risque de souscription, le risque stratégique et le risque de réputation.

Méthode de gestion et d'atténuation du risque

Les facteurs de risque liés à la durabilité ont un impact sur plusieurs risques présents dans la cartographie des risques de la compagnie.

L'impact le plus important concerne les actifs gérés par la compagnie, il est considéré dans le cadre de la gestion du risque de marché et du risque de crédit. En outre, le Groupe HSBC travaille à la mise en place d'une méthodologie permettant de calculer plus spécifiquement l'impact des risques climatiques sur son portefeuille d'actifs. Cela permettra entre autres d'ajuster sa composition pour réduire cette exposition.

Risques stratégiques

Nature du risque et exposition

Les risques stratégiques matériels auxquels l'entreprise est exposée comprennent principalement :

- ◆ Le risque de ne pas identifier des opportunités ou des menaces issues de changements endogènes ou exogènes, ou d'y réagir de manière inappropriée ;
- ◆ Le risque de ne pas atteindre les objectifs fixés par l'entreprise ou de ne pas parvenir à implémenter des projets importants ;
- ◆ Le risque de réputation.

La vente des activités de banque de détail par HSBC Continental Europe a introduit une certaine incertitude sur l'organisation future du réseau de distribution par lequel sont commercialisés les produits

de HSBC Assurances Vie (France) et sur les interactions entre HSBC Assurances Vie (France) et ce réseau. Dans ces circonstances, il a été difficile pendant l'année 2023 de projeter l'évolution des performances commerciales pour les années à venir.

D'autre part, l'annonce fin 2024 d'un éventuel changement de contrôle de la compagnie ouvre la voie à de possibles changements dans l'élaboration de la stratégie de la compagnie. Ce potentiel changement de contrôle pourrait avoir un impact sur le risque de réputation de la compagnie.

Méthode de gestion et d'atténuation des risques

Le risque de non-identification des opportunités et des menaces issues de changement dans l'environnement est réduit par un suivi régulier des tendances du marché, ainsi que par l'établissement annuel d'un business plan prenant en compte les évolutions de l'environnement économique, commercial et réglementaire.

Les moyens adéquats sont mis en œuvre pour lever rapidement les incertitudes liées spécifiquement à l'évolution de la compagnie et définir de manière précise sa stratégie ainsi que les moyens de son exécution. Les décisions qui seront prises seront accompagnées des mesures nécessaires pour garantir le maintien de la qualité du service proposé aux clients.

En ce qui concerne le risque de réputation, l'impact de la dégradation de la réputation est inclus dans la matrice d'évaluation des risques opérationnels. Il est identifié et suivi par les opérationnels afin de s'assurer que les risques soient efficacement contrôlés en toutes circonstances.

De plus, l'équipe Conformité, en charge des périmètres *Financial Crime Compliance* (en ce qui concerne la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme) et *Regulatory Compliance* (en ce qui concerne le non-respect des exigences réglementaires, notamment en termes de protection de la clientèle) assure, par sa fonction de conseil et d'accompagnement, la bonne maîtrise du risque de réputation par les équipes opérationnelles.

En fonction de cas spécifiques, les conseils et les directives sont apportés par les fonctions concernées

Section C : Profil de risque (suite)

afin de minimiser l'impact (Juridique, Communications, Relations investisseurs, Développement durable Groupe, Ressources humaines, etc.).

Risque d'appartenance au Groupe HSBC

Nature du risque et exposition

Les risques découlant de l'appartenance au Groupe HSBC sont les suivants :

- ◆ Le risque que les changements stratégiques du Groupe aient un impact sur la Stratégie de HSBC Assurances Vie (France) ;
- ◆ Le risque lié à la dépendance aux infrastructures fournies par le Groupe ;
- ◆ Le risque lié aux processus externalisés au sein du Groupe ;
- ◆ Le risque de réputation lié à l'image du Groupe.

Méthode de gestion et d'atténuation des risques

Afin d'atténuer les risques liés à d'éventuelles décisions stratégiques adverses du Groupe, HSBC Assurances Vie (France) s'efforce d'impliquer ce dernier dans la mise en place de sa stratégie.

Le *Financial Resources Planning*, plan annuel de gestion du capital, est ainsi développé en association avec le Groupe et les structures décisionnelles sont profondément liées tant au niveau local qu'au niveau mondial : le Directeur Général de HSBC Assurances Vie (France) siège au Comité Exécutif de HSBC

Continental Europe et de Group Insurance, tandis que plusieurs représentants de HSBC Continental Europe siègent au Conseil d'Administration de HSBC Assurances Vie (France), entité à qui reviennent les décisions stratégiques finales concernant la compagnie.

Le risque lié à la dépendance aux infrastructures et à l'externalisation de processus au niveau du Groupe est limité par un cadre contractuel bien défini (*Service Level Agreement* et *Performance Level Agreement*).

Le risque de réputation lié à l'image du Groupe est géré à deux niveaux :

- ◆ Au niveau du Groupe, la politique de la protection de la clientèle permet de limiter ce risque ;
- ◆ Au niveau local, la politique de souscription de HSBC Assurances Vie (France) ainsi que sa politique de conformité mettent au centre de l'activité la protection de l'intérêt des assurés. Cette politique, accompagnée de l'action des équipes de FCC et RC, permet d'atténuer les répercussions d'un événement nuisant à l'image du Groupe.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs de HSBC Assurances Vie (France) concourt à la détermination du SCR et des fonds propres éligibles pour les couvrir. Ces éléments sont détaillés dans la partie E du rapport.

La valorisation du bilan prudentiel Solvabilité II s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient principalement en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché. En termes de valorisation des actifs et des passifs, on substitue donc une méthode de "juste valeur" à la méthode de "coût historique" applicable en normes comptables françaises.

La Directive Solvabilité II précise que les provisions techniques sont évaluées de façon cohérente avec le marché, et correspondent au montant d'actif qu'un tiers exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur. Les provisions sont donc calculées comme la somme du *best estimate* des flux futurs (*best estimate*) et de la marge de risque (*risk margin*). Le *best estimate* des engagements adossés à une marge de risque remplace donc l'estimation suffisante prônée en normes comptables françaises.

Malgré les différences inhérentes à chaque poste du passif ou de l'actif, les méthodes de valorisation définies par la directive Solvabilité II sont de trois types :

- ◆ Montant des actifs ou passifs échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché ;
- ◆ Montant des actifs ou passifs similaires échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché ;
- ◆ Si aucun prix de marché n'est disponible, la valorisation des actifs ou passifs pourra se faire sur la base d'un modèle utilisant des valeurs alternatives obtenues en se fondant autant que possible sur des données de marché.

HSBC Assurances Vie (France) utilise donc ces méthodes pour valoriser les postes de son bilan prudentiel Solvabilité II ; ces méthodes seront décrites au sein des parties D.1, D.2 et D.3 portant sur l'actif, les provisions techniques et les autres passifs.

La partie D.4 rappelle les principaux postes pour lesquels des méthodes de valorisation alternatives à la valeur déterminée sur un marché actif sont utilisées.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

D.1. Actifs

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie d'actifs, les valorisations Solvabilité II, celles en application des normes comptables françaises et enfin l'écart constaté entre ces deux méthodes.

<i>En millions d'euros</i>	Valeur Solvabilité II 31.12.2023	Valeur Solvabilité II 31.12.2024	Ecart 2024-2023 Valeur S2	Normes comptables 31.12.2024	Ecart valeur S2 et normes comptables françaises
Goodwill	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'acquisition différés	0,00	0,00	0,00	0,23	-0,23
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,02	-0,02
Actifs d'impôts différés	40,93	46,13	5,20	0,00	46,13
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	15 610,98	15 457,04	-153,94	16 563,96	-1 106,92
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	726,01	660,77	-65,24	548,23	112,54
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions	240,55	247,29	6,74	233,22	14,07
Actions – cotées	240,55	247,29	6,74	233,22	14,07
Actions – non cotées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	11 131,45	11 483,26	351,81	12 695,35	-1 212,08
Obligations d'Etat	3 285,07	3 793,17	508,10	4 436,55	-643,38
Obligations d'entreprise	5 514,38	5 299,33	-215,05	5 682,10	-382,77
Titres structurés	2 332,00	2 390,76	58,76	2 576,69	-185,93
Titres garantis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	3 424,03	3 034,21	-389,82	3 017,65	16,56
Produits dérivés	88,94	31,52	-57,42	69,52	-38,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	6 067,70	6 775,06	707,35	6 775,06	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	48,27	53,87	5,60	53,87	0,00
Avances sur police	48,27	53,87	5,60	53,87	0,00
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	0,00	24,20	24,20	0,00	24,20
Non-vie et santé similaire à la non-vie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	0,00	24,20	24,20	0,00	24,20
Vie UC et indexés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	21,43	18,35	-3,08	4,80	13,55
Créances nées d'opérations de réassurance	12,37	1,31	-11,06	1,78	-0,48
Autres créances (hors assurance)	42,64	49,70	7,06	36,07	13,63
Trésorerie et équivalents de trésorerie	340,82	203,65	-137,17	203,65	0,00
Total de l'actif	22 185,14	22 629,31	419,97	23 639,44	-1 010,13

Les principaux postes de l'actif du bilan, en termes de montant, sont les suivants :

- ◆ Placements autres qu'unités de compte ou indexés :
 - Obligations, notamment souveraines et d'entreprise ;
 - Fonds d'investissement (incluant les Fonds de prêt à l'économie) ;
 - Immobilier ;
 - Actions ;
- ◆ Placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés.

Afin de faciliter la lecture et d'aborder uniquement les éléments significatifs du bilan, les méthodes de valorisation de ces postes de l'actif seront décrites ci-après.

D.1.1. Placements (autres qu'unités de compte ou indexés)

Les placements sont valorisés à la juste valeur, aux prix des transactions constatées sur un marché actif, si ces derniers sont disponibles. Le marché est considéré comme actif si des cours présentant une dispersion limitée peuvent être obtenus aisément et régulièrement auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un service de cotation ou d'autres sources externes et qu'ils reflètent des transactions réelles. En pratique, HSBC Assurances Vie (France) utilise le dernier cours coté connu ; ce dernier est obtenu auprès d'un fournisseur de données financières.

Les actifs dont la valorisation n'est pas déductible d'un marché actif sont évalués sur la base de techniques alternatives de valorisation. Elles intègrent une part de jugement, liée aux choix des méthodes et des hypothèses retenues, même si les données observables sont toujours privilégiées.

Compte tenu de la qualité de son portefeuille, HSBC Assurances Vie (France) considère que l'essentiel de ses placements ne présente pas d'incertitudes significatives.

L'écart constaté entre le bilan Solvabilité II et le bilan normes comptables françaises correspond au montant des plus ou moins-values latentes, les

placements étant évalués au coût amorti net d'éventuelles dépréciations en normes françaises.

D.1.1.1. Obligations souveraines et d'entreprises

Les obligations souveraines regroupent les obligations et les titres de créance négociables émis ou garantis par :

- ◆ Des autorités publiques ;
- ◆ Des administrations centrales ;
- ◆ Des institutions publiques supranationales ;
- ◆ Des administrations régionales ou municipales.

Les obligations de sociétés sont constituées des obligations et titres de créances négociables ainsi que des titres participatifs et subordonnés émis par des entreprises.

Dans le bilan Solvabilité II, les obligations sont valorisées à la juste valeur grâce au cours communiqué par le fournisseur de données financières. Ce dernier correspond aux moyennes des différentes contributions.

Pour les produits structurés ou placements privés, HSBC Assurances Vie (France) utilise des cours publiés ou calculés par des contreparties externes avec réception d'une double valorisation indépendante.

En normes comptables françaises, les obligations sont comptabilisées sur la base du prix d'achat, ajusté de surcotes et décotes, amorties sur la durée du titre.

Entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, la valeur Solvabilité II des obligations a augmenté de 352 millions d'euros, portée essentiellement par une hausse de 508 millions d'euros des obligations souveraines ou garanties et un recul de 215 millions d'euros des obligations d'entreprise.

Plusieurs effets se conjuguent : un effet volume d'investissement net des remboursements au profit des obligations gouvernementales en relativité des obligations d'entreprises ainsi qu'un effet valorisation du fait de l'évolution des taux. Ainsi, l'impact négatif de la hausse des taux d'intérêt sur la valeur de

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

marché des obligations, plus spécifiquement en France dans un contexte d'instabilité politique, l'impact légèrement positif de la baisse des taux dans les maturités les plus courtes dans un environnement de normalisation des politiques monétaires et le contexte de pentification des courbes de taux. Les spreads de crédit sont restés sur des niveaux moyens observés historiquement, exception faite des obligations détenant une notation de crédit similaire à celle de la France en qualité de souverain (AA), pour lesquels les spreads se sont écartés au cours de l'année 2024.

Concernant l'évolution des taux d'intérêt :

- ◆ Le rendement des obligations souveraines est resté sensible à la dynamique de l'inflation, puisque cette dernière a conditionné le démarrage d'un cycle de baisse de taux, qui n'avait pas été observé en zone euro depuis le mois de septembre 2019. Ce cycle a été enclenché en juin 2024, jusqu'en décembre 2024 (-100 pb de baisse du taux directeur en cumulé). Pour autant, si ces actions ont eu un effet positif en valeur de marché sur les obligations souveraines de courte maturité, la partie longue de la courbe des taux, en particulier française, a observé une hausse importante de ses rendements souverains et donc une baisse de sa valorisation. L'incertitude encadrant l'environnement politique (consécutif à la dissolution de l'Assemblée Nationale en juin 2024), suivi de l'incertitude encadrant l'environnement de moindre excédent de liquidité en zone euro a entraîné, sur l'ensemble de l'année 2024, une hausse du rendement de l'OAT 10 ans de +64 points de base (de 2,56 % fin 2023 à 3,20 % fin 2024).
- ◆ Les spreads *Corporate* (notation moyenne A) ont évolué dans un corridor relativement étroit sur l'ensemble de l'année 2024, sur des niveaux structurellement supérieurs à ce qui était observé au cours de l'année 2023. Ainsi, le spread *Corporate* euro A 7-10 s'est établi à 94 pbs en moyenne sur l'année (104 pbs en fin d'année), contre 90 pbs une année plus tôt (88 pbs en fin d'année 2023). Néanmoins, comme évoqué plus tôt, les spreads *Corporate* de notation AA (soit une notation de crédit similaire à celle de la France en qualité de souverain) se sont écartés

sensiblement au cours de l'année 2024 en raison de l'incertitude économique, politique et budgétaire dans l'hexagone. Ainsi, le spread *Corporate* euro AA 7-10 s'est établi à 66 pbs en moyenne sur l'année (69 pbs en fin d'année), contre 51 pbs une année plus tôt (57 pbs en fin d'année 2023). Néanmoins, ce réajustement à la hausse s'est déroulé en l'absence de volatilité majeure, en raison d'une qualité de bilans d'entreprise globalement solide en Europe. L'effet d'une hausse des spreads est légèrement négatif sur la valeur de marché des obligations d'entreprise.

D.1.1.2. Fonds d'investissement (incluant les Fonds de Prêt à l'Économie)

Les fonds d'investissement regroupent l'ensemble des organismes dont l'objectif est le placement collectif en valeurs mobilières ou dans d'autres actifs.

En normes comptables françaises, les parts de fonds sont comptabilisées au prix d'achat, ajusté d'éventuelles dépréciations.

Entre le 31.12.2023 et le 31.12.2024, la valeur Solvabilité II des organismes de placements collectifs a baissé de 390 millions d'euros, justifié par des ventes régulières d'OPCVM Monétaires pour faire face aux investissements nets sur la catégorie d'Obligations et un mouvement de ventes sur des OPCVM Actions en début d'année ayant généré des plus-values, avant de procéder à une remontée modérée de l'exposition en deuxième partie d'exercice dans un contexte de marché propice à un tel ajustement. A noter également, une hausse de la valeur des fonds actions européens et américains, dans un contexte de performances favorables des marchés, compensée partiellement par une baisse de certains fonds immobiliers.

Plus particulièrement sur la part investie en fonds actions, HSBC Assurances Vie (France) réalise des plus-values de façon tactique sur certains de ses investissements, afin de générer un revenu autant que possible régulier dans le temps. En 2024, des arbitrages ont été effectués sur cette classe d'actif en quasi-neutralité en termes de réalisation de plus ou moins-values. La compagnie applique en parallèle des stratégies de couverture visant à protéger le

portefeuille contre les éventuelles fortes baisses de ces marchés. Ces stratégies permettent, quand cela est nécessaire, de compenser partiellement des moins-values latentes enregistrées sur l'année en contrepartie d'un coût d'opportunité à la hausse, la compagnie acceptant de ne pas bénéficier de toute la hausse des marchés en cas de forte hausse afin de réduire le coût de ces couvertures.

D.1.1.3. Immobilier (autre que pour usage propre)

Les immeubles de placement que détient HSBC Assurances Vie (France), dans le cadre d'une SCI, ont les caractéristiques suivantes :

- ◆ Immeubles de bureaux, situés à Paris ou proche banlieue avec une diversification sur le secteur de l'hôtellerie et du loisir initiée depuis 2014 ;
- ◆ Dans l'objectif de respecter les normes environnementales les plus élevées notamment BBC (Bâtiment Basse Consommation) et HQE (Haute Qualité Environnementale), soit en achetant des actifs déjà labellisés, soit en effectuant des travaux visant l'obtention de labels ;
- ◆ Si possible monolocataires ;
- ◆ Dotés de baux de long terme.

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de biens immobiliers, HSBC Assurances Vie (France) s'est fixé des critères de qualité élevée. Ces immeubles de qualité permettent de bénéficier d'un rendement récurrent et sûr pendant la durée de leur détention. Le risque de baisse de la valeur d'expertise est également moindre dans le temps.

Les immeubles de placement et les parts de SCI sont comptabilisés en juste valeur grâce à un rapport de gestion audité incluant la valorisation du bien détenu en direct, reçu une fois par an.

En normes comptables françaises, ces actifs sont valorisés au coût historique, corrigé des amortissements et d'éventuelles dépréciations.

Entre le 31.12.2023 et le 31.12.2024, la valeur en normes françaises de l'immobilier est restée stable (à 548 millions d'euros). La valeur Solvabilité II de l'immobilier a reculé, de -65 millions d'euros fin 2024 soit environ -9 % et ce, en dépit de la bonne

tenue des valorisations des immeubles en portefeuille par rapport au marché, permis par une bonne localisation géographique des immeubles et un faible taux de vacance, permettant encore en 2024 de distribuer un dividende au bénéfice de la participation aux bénéfices du fonds en euros. L'actif net réévalué (qui correspond à la somme des valorisations et de l'actif circulant dont on déduit les dettes) lui reste stable.

D.1.1.4. Actions

Les actions sont valorisées au dernier cours coté. Les derniers cours cotés du mois sont transmis par un fournisseur de données financières à HSBC Assurances Vie (France).

En normes comptables françaises, les actions sont valorisées au coût historique, corrigé des amortissements et d'éventuelles dépréciations.

Entre le 31.12.2023 et le 31.12.2024, la valeur Solvabilité II des actions s'est appréciée de 7 millions d'euros. Cette augmentation, limitée, est à l'image d'un marché des actions relativement volatil (au profit des actions américaines) au cours de l'année 2024. Cette dernière s'est illustrée par un indice Eurostoxx 50 en hausse de +8,3 % entre fin 2023 et fin 2024. Le but de la stratégie "actions en direct" de HSBC Assurances Vie (France) consiste en la recherche de titres de qualité présentant un objectif de rendement, bénéficiant du potentiel de revalorisation et de croissance de certaines zones géographiques ou secteurs économiques. Dans ce cadre, HSBC Assurances Vie (France) réalise des plus-values de façon tactique sur certains de ses investissements en actions en direct, afin de générer un revenu autant que possible régulier dans le temps. La compagnie applique en parallèle des stratégies de couverture visant à protéger le portefeuille contre les éventuelles fortes baisses de ces marchés.

D.1.2. Placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés

Les placements en représentation de contrats UC ou indexés correspondent, dans le portefeuille HSBC Assurances Vie (France), à des OPC, des FCPR, des actions ou des produits structurés.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

Ces actifs sont valorisés selon les cas de figure ci-dessous :

- ◆ Au cours coté sur un marché actif et à la cotation mensuelle extraite pour les actions et les OPC ;
- ◆ En utilisant des cours publiés ou calculés par des contreparties externes, avec réception d'une

double valorisation indépendante pour les produits structurés.

En normes comptables françaises, les placements en représentation de contrats unités de compte sont également valorisés à la juste valeur.

D.2. Valorisation des provisions techniques

Le tableau ci-dessous présente les valorisations au 31.12.2023 et au 31.12.2024 des provisions techniques Solvabilité II par ligne d'activité. Il intègre également une comparaison entre les valorisations des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes comptables françaises au 31.12.2024.

En millions d'euros	Valeur Solvabilité II au 31.12.2023	Valeur Solvabilité II au 31.12.2024	Ecart 2024-2023 Solvabilité II	Normes comptables françaises au 31.12.2024	Ecart entre S2 et normes comptables françaises
(1) Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	14 126	14 017	-108	15 080	-1 062
Provisions techniques santé (similaire à la vie) dont :	24	26	2	1	25
<i>Best estimate</i>	11	11	0	na	na
Marge de risque	13	15	2	na	na
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) dont :	14 102	13 992	-110	15 078	-1 086
<i>Best estimate</i>	13 971	13 870	-101	na	na
Marge de risque	131	122	-9	na	na
(2) Provisions techniques UC et indexés	5 928	6 612	684	6 787	-175
<i>Best estimate</i>	5 808	6 485	677	na	na
Marge de risque	120	127	7	na	na
Total <i>Best estimate</i>	19 790	20 365	576	na	na
Total Marge de risque	264	264	0	na	na
Total Provisions techniques = (1)+(2)	20 054	20 629	576	21 867	-1 238

La contribution des contrats en unités de compte dans les provisions techniques Solvabilité II a augmenté et passe de 30 % à 32 % sur l'année 2024. La marge de risque reste stable.

Concernant les différences entre les comptes en normes comptables françaises et les comptes Solvabilité II, deux raisons principales expliquent l'écart de -1 238 millions d'euros :

- ◆ L'incorporation dans les comptes Solvabilité II de tous les flux futurs vers les assurés, dont la

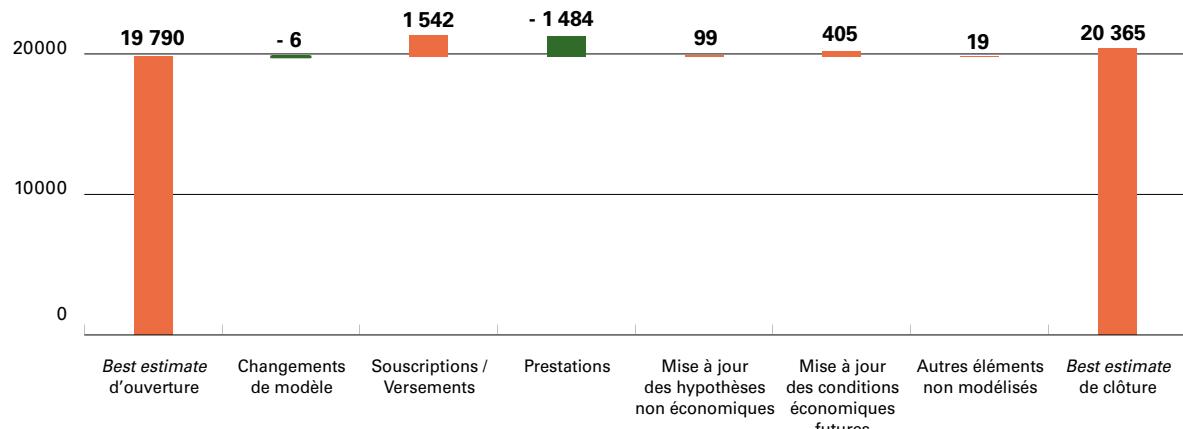
participation aux bénéfices actualisés futurs (y compris discrétionnaire) que l'assureur incorporerait en moyenne dans les prestations (décès et rachats), ainsi que les frais généraux, les commissions et le coût des options et garanties,

- ◆ L'utilisation d'hypothèses réalistes (sans marges de prudence).

Evolution du *best estimate*

Le *best estimate* HSBC Assurances Vie (France) augmente de 3 % (576 millions d'euros) entre 2023 et 2024. L'évolution du *best estimate* sur l'année peut se décomposer de la manière suivante :

Evolution du *best estimate* sur l'année 2024 (en millions d'euros)



Cette décomposition contient les éléments suivants :

- ◆ Changements de modèle : l'amélioration de la valorisation des produits structurés dans un scénario de stress,
- ◆ Souscriptions / Versements : prise en compte du chiffre d'affaires de l'année,
- ◆ Prestations et dénouement de l'actualisation : prise en compte des rachats, décès et frais de l'année, ainsi que le passage du temps pour les flux d'ouverture,
- ◆ Mises à jour annuelles des hypothèses non économiques :
 - Stratégie d'allocation des actifs (SAA),
 - Base des dépenses et du taux d'inflation,
 - Taux cibles et hypothèses d'arbitrage,
 - Tables de rachats,
 - Frais,
- ◆ Mise à jour des conditions économiques futures : prise en compte du niveau des indices action, des taux d'intérêt, du *spread* de crédit et des volatilités,
- ◆ Autres éléments non modélisés.

D.2.1. Principe de valorisation des provisions techniques

Les provisions techniques représentent au passif du bilan les engagements réglementés de l'entreprise d'assurance vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats tout en intégrant les frais généraux et les commissions.

Sur les lignes d'activité "assurance avec participation aux bénéfices" et "unités de compte", les provisions techniques en normes comptables françaises et en Solvabilité II sont évaluées selon les principes suivants :

- ◆ En normes comptables françaises, les provisions mathématiques représentent une vision patrimoniale de l'engagement de la compagnie d'assurances envers ses assurés, aucun élément prospectif n'est intégré en dehors de certains risques spécifiques,
- ◆ Dans le référentiel Solvabilité II, l'engagement de l'assureur envers ses assurés est évalué en intégrant les événements probables qui surviendront sur le portefeuille (versement de certaines primes périodiques dans la limite des règles définies par la réglementation, rachats, prestations de décès, participation des bénéfices futurs, etc.), ainsi que les frais et commissions encourus pour la gestion des engagements d'assurance à la date de valorisation.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

HSBC Assurances Vie (France) applique une méthode d'évaluation classique autour des deux notions suivantes :

- ◆ La meilleure estimation (*best estimate*) : elle correspond à la moyenne des engagements de la compagnie d'assurances envers ses assurés, pondérée par la probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent. Des techniques actuarielles et statistiques permettent de calculer ces *best estimates* en intégrant des informations actualisées et crédibles, ainsi que des hypothèses réalistes,
- ◆ La marge de risque (*risk margin*) : elle correspond au coût du capital immobilisé par la compagnie par rapport à ses engagements d'assurance. Elle est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance envers les assurés de HSBC Assurances Vie (France).

Sur le périmètre prévoyance des provisions techniques Solvabilité II, les différences principales par rapport aux normes comptables françaises portent sur l'intégration des flux futurs de primes, sinistres, frais généraux, commissions et taxes.

D.2.2. Valorisation des provisions techniques

Le *best estimate* est calculé pour chaque ligne d'activité en estimant les flux futurs (ou *cash-flows*) à l'aide d'un modèle développé par HSBC Assurances Vie (France) et complété par des ajustements réalisés en dehors du modèle.

Ce modèle prend également en compte les options et garanties des contrats :

- ◆ Sur le périmètre épargne, les garanties liées aux engagements en Euros et Unités de Compte sont modélisées avec un outil de projection actif-passif permettant de tenir compte des interactions entre le portefeuille des actifs et les engagements envers les assurés. Ce modèle constitue la référence de l'ensemble des travaux de la gestion actif-passif de HSBC Assurances Vie (France) (réalisation des *reportings* internes

et externes, calcul des exigences réglementaires, *stress tests*, allocation d'actifs stratégique, évaluation du besoin du capital économique),

- ◆ Sur le périmètre prévoyance, sont modélisées avec un modèle de passif :
 - Assurance des emprunteurs : les garanties liées au remboursement du capital restant dû en cas de décès d'un emprunteur, et, en option, les garanties liées à la prise en charge des mensualités en cas d'arrêt de travail prolongé,
 - Assurance temporaire décès : les garanties liées au paiement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie de l'assuré.

D.2.2.1. Méthodes

Frontière des contrats

La frontière des contrats permet de définir si la reconduction du contrat, l'extension de la couverture d'assurance à une autre personne, l'allongement de la période d'assurance, l'élargissement de la couverture d'assurance ou la souscription de garanties complémentaires donne lieu à un nouveau contrat ou relève du contrat existant.

Les primes futures versées sont retenues dans le calcul du *best estimate* si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- ◆ Existence d'un contrat d'assurance,
- ◆ Impossibilité pour l'assureur de s'opposer au paiement de la prime,
- ◆ Impossibilité pour l'assureur d'augmenter le montant de la prime (hormis inflation ou indexation),
- ◆ Impossibilité de modifier les prestations qui seront versées à l'assuré.

Sur la base de ces éléments, les solutions retenues par HSBC Assurances Vie (France) sont les suivantes :

- ◆ Epargne (Euros et UC) : seuls les versements périodiques bénéficiant d'un taux garanti strictement supérieur à 0 % (net de frais de gestion) ont été pris en compte dans le calcul du *best estimate* des contrats Euros,

- ◆ Emprunteur : les primes dues à chaque échéance et déterminées à l'adhésion pour chaque contrat sont projetées sur la durée restante du crédit assuré (distinction par risque : décès et incapacité de travail),
- ◆ Temporaire décès : les primes dues à chaque échéance sont projetées jusqu'à la prochaine échéance annuelle à laquelle l'assureur peut unilatéralement résilier les adhésions ou réviser le tarif, pour les produits prévoyant explicitement cette faculté de résiliation ou de révision du tarif au bénéfice de l'assureur (analyse par produit).

Flux de trésorerie

Le *best estimate* correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Pour les contrats épargne, l'horizon de projection des cash-flows est de 40 ans. Il a été calibré dans le cadre d'une étude interne jugeant cette durée de projection suffisante pour que la valeur temps des options et garanties présentes au passif soit correctement estimée.

Pour les contrats prévoyance, l'extinction des polices au-delà de l'horizon de projection est caractérisée par :

- ◆ Emprunteur : limite de durée des crédits à 30 ans ;
- ◆ Temporaire décès : âge limite des polices à 75 ans, hypothèse d'extinction totale des polices au bout de 25 ans.

Les différents flux entrants et sortants sont modélisés à mi-année sur l'épargne, mensuellement sur la prévoyance, avec une valorisation des éléments bilanciels en fin de période. Les flux de trésorerie pris en compte dans le calcul du *best estimate* sont les suivants :

- ◆ Pour les contrats d'épargne : primes périodiques, prestations de décès, rachats totaux et partiels, frais généraux et financiers (dont coûts de renouvellement des dérivés et coûts des TSR), commissions, impôts et taxes ;
- ◆ Pour les contrats de prévoyance : primes futures, prestations de décès, prestations liées à l'incapacité/invalidité, frais généraux et commissions, flux de réassurance, impôts et taxes.

En fin de projection, des traitements sont réalisés pour attribuer les éléments résiduels (provisions et actifs) entre le *best estimate* et la réserve de réconciliation, sur la base des exigences du Code des assurances, des engagements contractuels et des pratiques de gestion.

La valorisation économique du montant admissible des provisions pour participation aux bénéfices est soustraite du *best estimate* pour être inscrite en fonds propres excédentaires.

D.2.2.2. Hypothèses utilisées pour calculer les *best estimates*

Le calcul du *best estimate* impose de définir un ensemble d'hypothèses afin de pouvoir projeter l'activité de la compagnie, le comportement des assurés et les conditions futures de marché.

Scénarios économiques

HSBC Assurances Vie (France) utilise des scénarios stochastiques pour la valorisation des options et garanties présentes dans les engagements vis-à-vis des assurés détenant des contrats d'épargne.

Les modèles de diffusion des actifs proposés par l'outil sont adaptés à des projections sur le long terme en risque neutre.

En outre, le choix de ces modèles est cohérent avec la spécificité des actifs de HSBC Assurances Vie (France) que cela soit en termes de marché des produits de taux, de marché actions ou de marché immobilier.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) a fait le choix d'utiliser la mesure de correction de la volatilité (VA) grâce à laquelle le taux sans risque utilisé pour actualiser les provisions techniques contient un élément contracyclique destiné à limiter la volatilité d'une crise des spreads sur le passif. Le ratio de solvabilité avec et sans prise en compte de la correction pour la volatilité est respectivement de 286 % et 266 %. L'utilisation de la correction pour volatilité a un impact de :

- ◆ + 59 millions d'euros sur les fonds propres,
- ◆ - 89 millions d'euros sur les provisions techniques,
- ◆ - 21 millions d'euros sur le SCR.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

HSBC Assurances Vie (France) n'utilise pas de mesure transitoire S2 dans le cadre du calcul du *best estimate*.

Frais et commissions

Les frais et commissions pris en compte dans le modèle de HSBC Assurances Vie (France) couvrent le périmètre suivant :

- ◆ Les commissions aux apporteurs d'affaires et délégataires de gestion calculés sur les activités emprunteur et temporaire décès exprimés en pourcentage des primes émises décès et incapacité de travail,
- ◆ Les frais d'expertise de sinistres sur l'activité emprunteur exprimés en pourcentage des primes émises décès et incapacité de travail,
- ◆ Les frais généraux sur les activités épargne et prévoyance calculés comme étant le coût unitaire par le nombre de polices en portefeuille sur l'année, avec prise en compte d'un taux d'évolution ; ces frais généraux sont composés de :
 - Coûts de gestion des contrats,
 - Coûts de gestion des sinistres et prestations (rachats, décès, etc.),
 - Coûts de gestion des placements,
 - Autres frais généraux.
- ◆ Les commissions sur encours,

Décisions de gestion

Les décisions de gestion modélisées concernent :

- ◆ Les règles d'investissement,
- ◆ La détermination du taux de revalorisation appliquée aux contrats en Euros,
- ◆ La gestion des emprunts subordonnés.

Comportement des assurés (rachats/résiliations)

Les lois de sortie (rachats/résiliations) sont construites à partir d'études de la sinistralité des contrats gérés par HSBC Assurances Vie (France). Elles sont révisées annuellement.

Afin d'intégrer les tendances observées sur les différents portefeuilles de contrats, les taux de sortie (rachats totaux, rachats partiels) retenus sont

construits sur une moyenne des 2 ou 3 dernières années d'observation en fonction de la conjoncture observée. Un suivi de ces lois de sortie est effectué trimestriellement dans le cadre des comités "Insurance Risk Committee" afin de vérifier que les taux de sortie du *best estimate* sont conformes aux taux de sortie mensuels constatés sur le portefeuille.

Hypothèses non économiques (mortalité et incapacité/invalidité)

La pertinence des différentes lois liées à la sinistralité (table de mortalité, table d'incidence et de maintien en incapacité/invalidité) est analysée annuellement sur chacune des activités épargne et prévoyance. Un *back-testing* est réalisé sur les données techniques de l'exercice précédent et, en cas d'écart significatif entre la sinistralité constatée et les hypothèses du *best estimate*, de nouvelles tables sont construites en tenant compte des dernières données techniques. Un suivi de ces lois est effectué trimestriellement dans le cadre des *Insurance Risk Committee* afin de vérifier que les taux de mortalité/incidence/maintien sur chaque périmètre sont conformes aux taux mensuels constatés sur le portefeuille.

Hypothèses en matière de réassurance

Sur le périmètre prévoyance, les *best estimates* sont calculés brut et net de réassurance grâce à la projection des primes et des gains liés à la réassurance en excédent de plein. Le plan de réassurance en vigueur sert de base à la définition des hypothèses de projection : identification des traités de réassurance applicables aux adhésions (selon le produit, la date d'adhésion, ...), des conditions de réassurance (plein, plafond, grilles de tarifs, ...) et des règles de calcul des participations aux bénéfices de réassurance (taux de PB...).

Sur le périmètre épargne, un traité de réassurance a été mis en place pour mieux couvrir les risques de la compagnie.

D.2.3. Marge de risque

Le calcul de la *risk margin* est basé sur la méthode du coût du capital. Le calcul est réalisé estimant le SCR au global à chaque pas de temps via une approche proportionnelle par rapport au *Best Estimate*.

Ce choix de modélisation est justifié par les éléments suivants :

- ◆ L'approche consistant à projeter l'intégralité des données permettant d'effectuer un calcul complet du SCR à chaque pas de temps implique la mise en œuvre de calculs complexes et très longs ; devant cette complexité opérationnelle, HSBC Assurances Vie (France) a fait le choix d'utiliser le troisième niveau de simplification proposé par l'EIOPA,
- ◆ La *risk margin* représente 1,3 % du total des provisions techniques.

La *risk margin* globale est ensuite réallouée par ligne d'activité (ou *Line of Business* – LoB) au prorata du SCR selon les modalités décrites dans les spécificités techniques Solvabilité II.

D.2.4. Limites et simplifications

Des simplifications sont effectuées dans l'évaluation des provisions techniques, les éléments suivants ne sont pas modélisés :

- ◆ Les arbitrages,
- ◆ Les rentes,
- ◆ La transparisation des fonds d'investissement (approche par regroupement retenue).

Par ailleurs, les produits PERin cantonnés dans leur gestion ne font pas l'objet d'un cantonnement lors de l'évaluation des provisions techniques.

D.2.5. Incertitude dans la valorisation des provisions techniques

Le niveau d'incertitude des provisions techniques peut être apprécié au travers des différentes sensibilités réalisées sur les *best estimates*.

L'ensemble des méthodes et hypothèses utilisées, ainsi que les contrôles de première et de deuxième lignes, assurent la fiabilité et l'adéquation du caractère de *best estimate* des engagements.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

D.3. Autres éléments de passif

Comme mentionné auparavant, HSBC Assurances Vie (France) valorise les autres éléments de passif en utilisant une approche économique et cohérente avec les données de marché, sans toutefois prendre en compte les effets des variations du risque de crédit de HSBC Assurances Vie (France).

Le tableau ci-dessous présente pour chaque catégorie des autres éléments de passif les valorisations Solvabilité II, celles en application des normes comptables françaises et enfin l'écart constaté entre ces deux méthodes.

(en millions d'euros)	Valeur Solvabilité II au 31.12.2023	Valeur Solvabilité II au 31.12.2024	Ecart 2024-2023 des valeurs Solvabilité II	Normes comptables françaises 31.12.2024	Ecart valeur S2 et normes comptables françaises
Provisions autres que les provisions techniques	2	1	1	1	0
Provisions pour retraite	3	3	0	3	0
Dépôts des réassureurs	0	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés	0	0	0	0	0
Produits dérivés	69	0	-69	0	0
Dettes financières envers les établissements de crédit	64	80	16	80	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	97	88	-9	75	13
Dettes nées d'opérations de réassurance	3	5	2	3	2
Autres dettes (hors assurance)	74	63	-12	48	15
Passifs subordonnés dont	423	422	-1	420	2
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0	0	0	0	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	423	422	-1	420	2
Total	734	662	-72	630	32

Les principaux postes du passif, en dehors des provisions techniques, sont les suivants :

- ◆ Passifs d'impôts différés ;
- ◆ Produits dérivés ;
- ◆ Dettes financières envers les établissements de crédit ;
- ◆ Dettes nées d'opération d'assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- ◆ Autres dettes (hors assurance) ;
- ◆ Passifs subordonnés.

Les méthodes de valorisation de ces postes seront détaillées ci-dessous.

D.3.1. Passifs d'impôts différés

Ce poste regroupe les impôts différés relatifs à tous les actifs et passifs, y compris les provisions techniques, comptabilisés à des fins fiscales ou de

solvabilité. Ces impôts différés sont calculés sur la base de la différence entre les valeurs attribuées aux actifs et aux passifs comptabilisés et valorisés conformément à l'article 75 de la directive 2009/138/CE et, en ce qui concerne les provisions techniques, aux articles 76 à 85 de ladite directive, et les valeurs attribuées aux actifs et aux passifs tels que comptabilisés et valorisés à des fins fiscales. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel cet actif d'impôt différé pourra être imputé, sera disponible à l'avenir, compte tenu des dispositions légales et réglementaires relatives aux limites temporelles applicables au report en avant de crédits d'impôts non utilisés et au report en avant de pertes fiscales non utilisées.

Pour HSBC Assurances Vie (France), les impôts différés proviennent essentiellement de la différence entre les valeurs comptables et fiscales portant sur les instruments financiers et sur les provisions

techniques. Les méthodes de valorisation des instruments financiers et des provisions techniques sont détaillées dans les parties dédiées du présent rapport. Aucun impôt différé ne résulte du report en avant de crédits d'impôts non utilisés ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

A fin de l'année 2024 comme c'était le cas en 2023, aucun passif d'actif différé n'est comptabilisé, HSBC Assurances Vie (France) étant en position nette d'actif d'impôt différé.

D.3.2. Produits dérivés et Dettes financières envers les établissements de crédit

Le poste "Produits dérivés" correspond à la valeur des produits dérivés passifs. Dans le référentiel Solvabilité II, ces dérivés passifs sont valorisés à leur juste valeur. En normes comptables françaises, ils sont enregistrés au coût amorti et ce poste correspond aux primes à l'achat non amorties.

Le poste "Dettes financières envers les établissements de crédit" regroupe les autres passifs financiers envers les établissements de crédit, hors dettes subordonnées, et est composé des appels de marge sur produits dérivés et d'une opération de mise en pension de titres. Ils sont enregistrés dans les deux référentiels au coût amorti.

La variation des postes en référentiel Solvabilité II entre fin 2023 et fin 2024 (-53 millions d'euros pour le total des deux postes) s'explique pour partie par la baisse de -69 millions d'euros de la valorisation des dérivés (au 31.12.2023, nous avions deux calls avec une valorisation fortement négative de 69 millions d'euros qui sont arrivés à échéance en janvier 2024). Cette baisse sur les dérivés est par ailleurs partiellement compensée par une hausse des appels de marge (+16 millions d'euros).

D.3.3. Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires

Les dettes nées d'opérations d'assurance correspondent aux montants dus aux assurés, autres assureurs, et entreprises en lien avec l'activité d'assurance, hors provisions techniques. Ceci comprend les montants dus aux intermédiaires

d'assurance. Ces dettes sont valorisées à la juste valeur suivant une méthode de valorisation alternative.

En normes comptables françaises, les dettes nées d'opération d'assurance sont comptabilisées pour leur valeur nominale. L'écart de 13 millions d'euros avec le référentiel Solvabilité II est dû à des reclassements effectués entre les deux normes : certains éléments nettés au passif en référentiel S2 sont reclassés à l'actif en normes françaises (2 millions d'euros) et certains soldes (notamment les charges à payer) sont enregistrés en "Dettes nées d'opération d'assurance" en référentiel Solvabilité II mais en "Autres dettes" en normes comptables françaises (10 millions d'euros).

La variation du poste en référentiel Solvabilité II entre fin 2023 et fin 2024 n'est pas matérielle (-9 millions d'euros sur un total de 97 millions d'euros en 2023).

D.3.4. Autres dettes (hors assurance)

Les autres dettes regroupent principalement les dettes à caractère fiscal, salarial et social, ainsi que les dettes fournisseurs qui ne sont pas directement liées aux opérations d'assurance ou de réassurance. Comme le poste précédent, ces dettes sont valorisées à la juste valeur suivant une méthode de valorisation alternative.

En normes comptables françaises, les autres dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. L'écart de 15 millions d'euros avec le référentiel Solvabilité II provient de la dette d'impôt sur les sociétés (25 millions d'euros) qui est reclassée à l'actif en normes françaises (avec les acomptes d'IS) compensée partiellement par les reclassements en référentiel Solvabilité II entre les postes "Dettes d'opération d'assurance et montants dus aux intermédiaires" et "Autres dettes" évoqués précédemment (-10 millions d'euros).

La variation du poste en référentiel Solvabilité II entre fin 2023 et fin 2024 correspond à une baisse de -12 millions d'euros s'expliquant par la baisse de la dette des prélèvements fiscaux et sociaux.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

D.3.5. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés correspondent à des dettes qui se classent à un rang inférieur à d'autres dettes spécifiées lorsque l'entreprise est liquidée. Il s'agit des dettes envers les établissements de crédit, telles que les banques, en excluant les obligations émises par l'entité et détenues par les institutions de crédit (car il n'est pas possible pour l'entreprise d'identifier tous les porteurs des obligations émises) et les dettes subordonnées.

Dans le référentiel Solvabilité II, ils sont comptabilisés à leur juste valeur depuis le 01.01.2019, tandis qu'en normes comptables françaises, ils sont enregistrés pour leur valeur nominale.

La variation du poste en référentiel Solvabilité II entre fin 2023 et fin 2024 s'explique par les variations de valeur des titres subordonnés.

Pour HSBC Assurances Vie (France), ces passifs regroupent à fin 2024 trois emprunts subordonnés à durée déterminée pour un nominal total de 320 millions d'euros et deux emprunts subordonnés à durée indéterminée pour un nominal total de 100 millions d'euros, tous souscrits par HSBC Continental Europe.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation alternatives correspondent à des méthodes autres que celles qui s'appuient sur la valeur de cotation sur un marché actif (pour l'actif principalement) ou un actif ou un passif similaire.

HSBC Assurances Vie (France) utilise une méthode de valorisation alternative pour valoriser ses biens immobiliers détenus en direct au sein de la SCI HSBC ASSURANCES IMMO. En effet, elle fait appel à une société experte indépendante dans la valorisation des biens immobiliers. Cette dernière fournit annuellement un rapport indiquant la valorisation de chaque bien. Elle est par ailleurs mandatée pendant cinq ans, période après laquelle un nouvel appel d'offres est lancé et une nouvelle société choisie.

La société experte retient des méthodes d'évaluation par comparaison et par le rendement. La valeur locative de chaque bien, les correctifs (notamment en termes de budget travaux) et le taux de rendement sont calculés et transmis annuellement à HSBC Assurances Vie (France).

Section E : Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Objectifs et procédures de gestion du capital

Les fonds propres représentent les ressources financières à la disposition de la compagnie qui garantissent sa solvabilité. Ils appuient notamment la stratégie de la compagnie (pilotage de la performance, développement de produits, tarification, politique d'investissement, etc.) et son plan de gestion du capital.

Les fonds propres de HSBC Assurances Vie (France) sont gérés de manière à disposer d'un ratio de couverture dans ses limites d'appétence aux risques.

Afin de respecter la politique de gestion du capital, HSBC Assurances Vie (France) a mis en place les processus suivants :

- ◆ Evaluation trimestrielle de l' Economic Capital (métrique HSBC mesurant la partie quantitative du Besoin Global de Solvabilité) et du SCR, complétée par des estimations mensuelles voire hebdomadaires du SCR ;
- ◆ Evaluation prospective de la solvabilité via notamment l'exercice annuel de l'ORSA ;
- ◆ Analyse de l'adéquation du profil de risque aux hypothèses sous-jacentes de la formule standard réglementaire, via également l'exercice annuel de l'ORSA.

Par ailleurs, un pilotage de la consommation du capital est assuré grâce à un suivi des risques par typologie. De plus, les ratios de couverture font l'objet d'un suivi régulier et doivent notamment

respecter les limites d'appétence et de tolérance aux risques définies. La mise à jour de ces limites est faite annuellement sur la base des projections réalisées dans le cadre du plan stratégique et dans des scénarios de stress. En cas de dépassement de certaines limites, un plan d'action est défini pour atténuer les risques.

La politique de gestion de capital est validée par le Conseil d'Administration. Il s'assure qu'elle est bien en ligne avec la stratégie de l'entreprise et veille à sa mise en application. Il est responsable des choix stratégiques ci-après :

- ◆ Distribution de dividendes ;
- ◆ Augmentation de capital ;
- ◆ Emission de dette subordonnée ;
- ◆ Décisions actuelles et futures relatives à la gestion de l'entreprise, aux risques sous-jacents pris, aux besoins en capitaux requis associés et aux niveaux de fonds propres nécessaires.

En fonction du niveau de bénéfice distribuable réalisé par HSBC Assurances Vie (France), des dividendes peuvent être versés aux actionnaires tout en s'assurant de maintenir un niveau de fonds propres permettant le respect des obligations réglementaires. Une vision prospective est aussi intégrée dans le processus décisionnel avec l'analyse du plan de distribution à moyen terme et le calcul des ratios de couverture post-distribution de dividendes.

HSBC Assurances Vie (France) a versé 60 millions d'euros de dividendes en 2024 au titre de l'exercice 2023.

E.1.2. Structure du capital

Fonds propres Solvabilité II

Au 31.12.2024, les fonds propres éligibles dans le référentiel Solvabilité II s'élèvent à 1 676 millions d'euros, en baisse de 8 millions d'euros par rapport à fin 2023. Le détail des fonds propres ainsi que les variations des différents postes par rapport à l'année 2023 sont présentés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	<i>31.12.2023</i>	<i>31.12.2024</i>	<i>Variation</i>
Capital en actions ordinaires	115	115	0
Réserve de réconciliation	796	856	60
Fonds excédentaires	378	311	-67
Passifs subordonnés	395	394	-1
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	0	0	0
Total fonds propres de base	1 684	1 676	-8

Section E : Gestion du capital (suite)

Au 31.12.2024, la baisse des fonds propres s'explique principalement par les mouvements suivants :

- ◆ Housse de la réserve de réconciliation de 60 millions d'euros grâce à la hausse des fonds propres économiques (+81 millions d'euros) malgré la baisse de la valeur des profits futurs (-26 millions d'euros). Les impôts différés actifs contribuent également à cette hausse (+5 millions d'euros),

- ◆ Baisse des fonds excédentaires de 67 millions d'euros due à la reprise annuelle de la provision pour participation aux excédents,
- ◆ Baisse des passifs subordonnés de 1 million d'euros liée à la réduction de l'exigence de capital SCR qui induit une baisse du montant des dettes subordonnées éligibles.

Fonds propres en normes comptables françaises

A fin 2024, les fonds propres en normes comptables françaises s'élèvent à 1 141 millions d'euros, soit 20 millions d'euros de plus qu'en 2023. Le détail des fonds propres en normes françaises ainsi que la variation par rapport à l'année 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2024	Variation
Capital social	115	115	0
Autres réserves, Réserve pour Fonds de Garantie, Réserves statutaires	78	78	0
Réserves de capitalisation (nettes d'impôt)	129	126	-3
Report à nouveau	718	739	21
Evolution résultat (N)	81	83	2
Total fonds propres normes comptables françaises	1 121	1 141	20

Passage aux fonds propres Solvabilité II

Le passage des fonds propres en normes comptables françaises dans le référentiel Solvabilité II est détaillé dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2024	Variation
Fonds propres normes comptables françaises	1 121	1 141	20
Annulation réserve de capitalisation	-129	-126	3
Ajout dette subordonnée	423	422	-1
Ajout de la PPE économique dans les Fonds excédentaires	378	311	-67
Mise à la juste valeur des actifs et relâchement des provisions	-110	-117	-7
Autres éléments (actifs incorporels et ajustement fonds cantonnés)	-8	-9	-1
Valeur actuelle des profits futurs	68	54	-15
Dividendes à verser	-60	0	60
Fonds propres Solvabilité II	1 684	1 676	-8

E.1.3. Structure des fonds propres disponibles par niveau

Les fonds propres se composent, dans le référentiel Solvabilité II, des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires :

- ◆ Les fonds propres de base correspondent à l'actif net auquel s'ajoutent les dettes subordonnées ;

- ◆ Les fonds propres auxiliaires se composent de certains éléments hors bilan.

HSBC Assurances Vie (France) ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

Le tableau suivant détaille la décomposition des fonds propres disponibles et leur part éligible pour couvrir les montants de capitaux de solvabilité réglementaires SCR et MCR :

<i>En millions d'euros</i>	Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	115	115			
Réserve de réconciliation	856	856			
Fonds excédentaires	311	311			
Dettes subordonnées	422		101	321	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	46				46
Fonds propres de base totaux disponibles après ajustements	1 750	1 282	101	321	46
Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	1 676	1 282	101	293	0
Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	1 436	1 282	101	53	0

Les fonds propres de HSBC Assurances Vie (France) sont composés à 77 % d'éléments Tier 1 non-restréint, ils permettent la couverture du SCR à hauteur de 286 % au 31.12.2024. Le MCR est couvert à hauteur de 544 %.

Les règles d'écrêttement de la dette subordonnée reconnue comme fonds propres éligibles sous Solvabilité II sont les suivantes :

- ◆ La dette hybride éligible en Tier 1 restreint ne peut être supérieure à 20 % du montant total des éléments classés en Tier 1 ;
- ◆ Au moins 50 % des éléments de fonds propres doivent être classés en Tier 1 ;
- ◆ Le Tier 2 et le Tier 3 ne peuvent être supérieurs à 50 % du SCR ;

- ◆ Le Tier 3 ne peut excéder 15 % du SCR ;
- ◆ Le MCR doit être couvert par un minimum de 80 % d'éléments Tier 1.

<i>En pourcentage</i>	<i>Seuil</i>
Rapport Tier 1 restreint / Tier 1	< 20 %
Rapport Tier 1 / fonds propres disponibles	> 50 %
Rapport Tier 2 + Tier 3 couvrant le SCR / SCR	< 50 %
Rapport Tier 3 couvrant le SCR / SCR	< 15 %
Rapport Tier 1 MCR / MCR	> 80 %

Au 31.12.2024, le SCR est estimé à 586 millions d'euros, et le MCR est estimé à 264 millions d'euros, limitant à 53 millions d'euros les éléments de Tier 2 éligibles à la couverture du MCR.

Le détail de la dette subordonnée est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Nominal	Durée déterminée/ indéterminée	Date de maturité	Tiering
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 29.12.2008 (A)	50	durée indéterminée	NA	Tier 1 restreint
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 16.12.2013 (B)	50	durée indéterminée	NA	Tier 1 restreint
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 19.12.2018 (C)	100	durée déterminée	19.12.2028	Tier 2
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 24.07.19 (D)	100	durée déterminée	24.07.2029	Tier 2
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 07.11.2019 (E)	120	durée déterminée	07.11.2029	Tier 2

Les 2 premiers emprunts subordonnés ont été souscrits avant l'entrée en vigueur de la

réglementation Solvabilité II. Leur classification (tiering) a été déterminée en appliquant la mesure

Section E : Gestion du capital (suite)

transitoire de *grandfathering* relative aux fonds propres (applicable jusqu'en 2026) qui permet de reconnaître ces emprunts subordonnés en représentation de la marge de solvabilité.

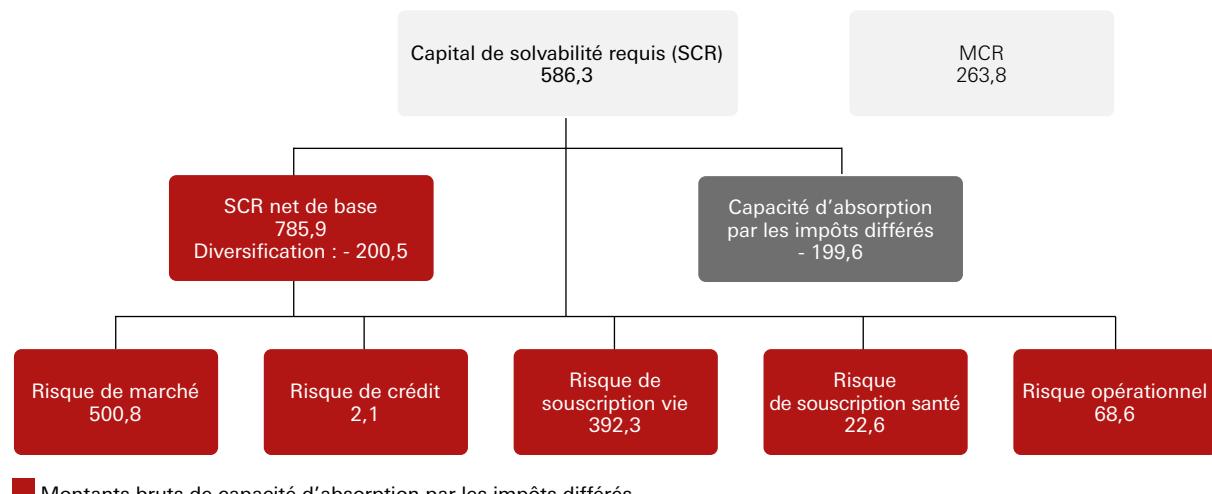
Suite à la validation du Conseil d'Administration en 2019, les emprunts référencés A et B dans le tableau, de durée indéterminée, seront remboursés avant 2026, fin de la période transitoire de *grandfathering*.

E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

E.2.1. Calculs des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

Le capital de solvabilité requis (SCR) est calculé selon la formule standard définie par la directive Solvabilité II, l'approche retenue est par conséquent modulaire.

Au 31.12.2024, l'architecture des risques est la suivante (montants en millions d'euros) :



Au 31.12.2024, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis HSBC Assurances Vie (France) avec et sans prise en compte de la correction pour la volatilité (VA) est respectivement de 286 % et 266 %, assurant une bonne couverture des risques. La couverture de l'exigence réglementaire reste ainsi robuste. De même, le ratio de couverture du minimum de capital requis est de 544 % au 31.12.2024.

Concernant les risques de marché et de souscription vie et santé, le besoin de capital est calculé en mesurant l'impact d'un stress par rapport à une situation centrale pour chacun des risques de la formule standard pour lequel HSBC Assurances Vie (France) est exposée (cf. cartographie ci-dessous). Concrètement, pour chaque sous-module de risque, deux calculs de la valeur nette de l'actif après stress sont effectués :

- ◆ Le premier est réalisé sans impacter l'effet du stress sur le montant de PB différée. L'exigence de capital brute d'effet d'atténuation de provisions techniques est ainsi obtenue ;
- ◆ Le second est réalisé en impactant le stress sur le montant de PB différée. L'exigence de capital nette d'effet d'atténuation de provisions techniques est ainsi obtenue.

Ces besoins de capitaux sont agrégés par famille de risques (marché, crédit, souscription vie et souscription santé).

Fonds cantonnés

Conformément aux exigences réglementaires, compte tenu de la faible proportion des fonds propres restreints et du SCR estimés au titre des contrats PERin relativement aux fonds propres et au SCR global de HSBC Assurances Vie (France), l'importance du fonds cantonné est limitée. Cela justifie ainsi l'application des mesures d'exécutions

stipulant que les entreprises ne sont alors pas tenues de calculer le montant notionnel du SCR pour les fonds cantonnés. Les actifs et passifs de ce fonds sont inclus dans la partie restante de l'entreprise.

Méthodologie des calculs

Les impacts des stress de SCR sont mesurés à l'aide du modèle développé par HSBC Assurances Vie (France) pour projeter ses engagements vis-à-vis des assurés (cf. partie D.2). Les exigences de capital correspondent aux consommations des excédents

de l'actif au-delà du passif avant introduction de la marge pour risque dans le bilan prudentiel.

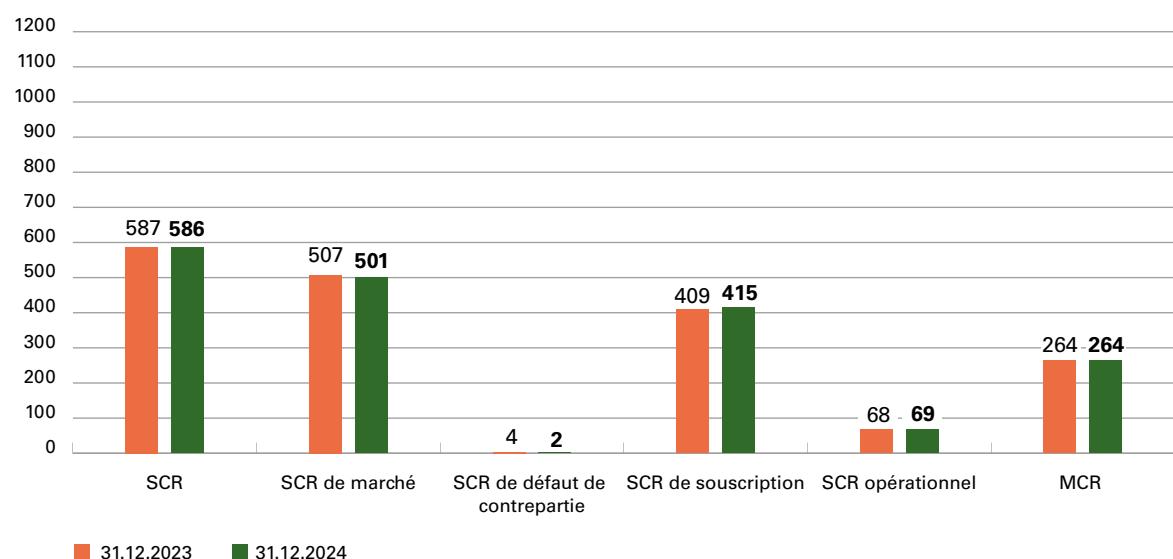
Sur l'année 2024, les principaux changements de modèle qui affectent le calcul de l'exigence de capital sont les suivants :

- ◆ L'amélioration de la valorisation des produits structurés dans un scénario de stress,
- ◆ La mise à jour annuelle des hypothèses prospectives.

Evolution du profil du SCR

Entre le 31.12.2023 et le 31.12.2024, le SCR, sa décomposition par modules de risques, ainsi que le MCR ont évolué comme ci-après :

SCR net et MCR au 31.12.2023 et au 31.12.2024
(en millions d'euros)



- ◆ La variation du SCR sur l'année 2024 s'illustre essentiellement par la baisse des risques de marché (en particulier Spread et Immobilier) compensée par une hausse des risques de souscriptions (due à l'augmentation du risque de rachat). Le MCR reste stable.

Les exigences de capitaux sont calculées en utilisant les courbes de taux sans risque fournies par l'organisme européen EIOPA et qui intègrent une correction pour volatilité (VA) de 0,23 % au 31.12.2024.

Section E : Gestion du capital (suite)

E.3. Utilisation du sous-module “risque action fondé sur la durée” dans le calcul du SCR

HSBC Assurances Vie (France) n'utilise pas le sous-module Risque action fondé sur la durée et n'est donc pas concerné par cette partie.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

HSBC Assurances Vie (France) ne dispose pas de modèle interne et n'est donc pas concerné par cette partie.

E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation des MCR et SCR

Aucun manquement à la couverture du SCR et du MCR n'a été constaté au cours de l'exercice. Les ratios de couverture font l'objet d'un suivi régulier et doivent notamment respecter les limites d'appétence et tolérance aux risques définies. La mise à

jour de ces limites est effectuée annuellement par la Direction des Risques.

En cas de dépassement de certaines limites, un plan d'action est défini pour atténuer les risques. Le plan d'action peut par exemple consister à revoir l'allocation stratégique du portefeuille d'actifs, compléter la stratégie de couverture et la stratégie de réassurance, adapter l'offre produits, restructurer/ augmenter le capital, etc.

Les décisions prises afin de limiter l'impact de l'environnement économique volatil et donc la baisse du ratio de solvabilité sont les suivantes :

- ♦ Agir sur la nature de l'activité et la gestion du fonds en euros :
 - Mettre en place une gestion prudente du taux de rendement servi aux clients ;
 - Optimiser la diversification de l'allocation d'actifs dans le respect du *Risk Appetite* ;
 - Diminuer la part d'allocation diversifiée pour réduire le montant de capital nécessaire ;
 - Développer l'utilisation des techniques de couverture (réassurance du fonds Euro) ;
 - Développer la collecte en unités de compte dans le respect du profil de risque des clients ;
- ♦ Développer l'activité de prévoyance.

Annexes

Annexe 1

Bilan S.02.01.02

	Valeur Solvabilité II
	C0010
Actifs	
Goodwill	R0010
Frais d'acquisition différés	R0020
Immobilisations incorporelles	R0030 0,00
Actifs d'impôts différés	R0040 46 131 332,55
Excédent du régime de retraite	R0050 0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060 1 605,47
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070 15 457 043 432,02
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080 660 767 039,00
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090 0,00
Actions	R0100 247 289 708,38
Actions – cotées	R0110 247 289 708,38
Actions – non cotées	R0120 0,00
Obligations	R0130 11 483 264 092,87
Obligations d'Etat	R0140 3 793 174 757,68
Obligations d'entreprise	R0150 5 299 328 912,20
Titres structurés	R0160 2 390 760 422,99
Titres garantis	R0170 0,00
Organismes de placement collectif	R0180 3 034 207 057,89
Produits dérivés	R0190 31 515 533,88
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200 0,00
Autres investissements	R0210 0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220 6 775 057 336,95
Prêts et prêts hypothécaires	R0230 53 868 802,45
Avances sur police	R0240 53 868 802,45
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250 0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260 0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270 24 201 613,41
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280 0,00
Non-vie hors santé	R0290 0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300 0,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310 24 201 613,41
Santé similaire à la vie	R0320 0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330 24 201 613,41
Vie UC et indexés	R0340 0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350 0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360 18 353 001,62
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370 1 308 592,56
Autres créances (hors assurance)	R0380 49 699 786,67
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390 0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400 0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410 203 646 587,59
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420 0,00
Total de l'actif	R0500 22 629 312 091,29

Annexes (suite)

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0,00
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	0,00
Marge de risque	R0550	0,00
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	0,00
Marge de risque	R0590	0,00
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	14 017 218 232,20
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	25 500 282,74
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	10 648 747,91
Marge de risque	R0640	14 851 534,83
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	13 991 717 949,46
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	13 869 536 286,20
Marge de risque	R0680	122 181 663,26
Provisions techniques UC et indexés	R0690	6 612 155 278,48
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,00
Meilleure estimation	R0710	6 484 942 675,00
Marge de risque	R0720	127 212 603,48
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 303 012,17
Provisions pour retraite	R0760	3 085 518,00
Dépôts des réassureurs	R0770	341 745,07
Passifs d'impôts différés	R0780	0,00
Produits dérivés	R0790	8 085,30
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	80 392 472,60
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidents	ER0801	50 169 472,60
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0802	26 383 000,00
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0803	3 840 000,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités autres que des établissements de crédit	ER0811	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le même pays	ER0812	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0813	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le reste du monde	ER0814	0,00
Autres passifs financiers (titres de créance émis)	ER0815	0,00

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	87 794 571,17
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 912 667,02
Autres dettes (hors assurance)	R0840	62 630 652,13
Passifs subordonnés	R0850	421 747 642,88
Instruments non négociables détenus par des établissements de crédit résidant sur le territoire national	ER0851	421 747 642,88
Instruments non négociables détenus par des établissements de crédit résidant dans la zone euro, autres que nationaux	ER0852	
Instruments non négociables détenus par des établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0853	
Instruments non négociables détenus par des établissements de crédit non résidant sur le territoire national	ER0854	
Instruments non négociables détenus par des établissements de crédit non résidents dans la zone euro autres que nationaux	ER0855	
Instruments non négociables détenus par des établissements de crédit non résidents dans le reste du monde	ER0856	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	421 747 642,88
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,00
Total du passif	R0900	21 291 589 877,02
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 337 722 214,27

Annexes (suite)

Annexe 2**S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

				Ligne d'activité pour
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte
		C0210	C0220	C0230
Primes émises				
Brut	R1410	7 417 746,96	921 313 522,51	665 714 830,57
Part des réassureurs	R1420	243 948,80	7 747 957,63	0,00
Net	R1500	7 173 798,16	913 565 564,88	665 714 830,57
Primes acquises				
Brut	R1510	7 417 746,96	921 313 522,51	665 714 830,57
Part des réassureurs	R1520	243 948,80	7 747 957,63	0,00
Net	R1600	7 173 798,16	913 565 564,88	665 714 830,57
Charge des sinistres				
Brut	R1610	2 931 037,92	1 445 428 654,75	468 722 286,07
Part des réassureurs	R1620	17 309,09	0,00	0,00
Net	R1700	2 913 728,83	1 445 428 654,75	468 722 286,07
Dépenses engagées				
Charges administratives				
Brut	R1910	651 237,01	54 910 790,91	23 357 585,81
Part des réassureurs	R1920	0,00	0,00	0,00
Net	R2000	651 237,01	54 910 790,91	23 357 585,81
Frais de gestion des investissements				
Brut	R2010	0,00	10 057 907,42	4 278 365,54
Part des réassureurs	R2020	0,00	0,00	0,00
Net	R2100	0,00	10 057 907,42	4 278 365,54
Frais de gestion des sinistres				
Brut	R2110	284 973,88	10 095 253,06	4 294 251,38
Part des réassureurs	R2120	0,00	0,00	0,00
Net	R2200	284 973,88	10 095 253,06	4 294 251,38
Frais d'acquisition				
Brut	R2210	2 334 773,32	30 065 024,54	1 477 103,03
Part des réassureurs	R2220	0,00	0,00	0,00
Net	R2300	2 334 773,32	30 065 024,54	1 477 103,03
Frais généraux				
Brut	R2310	143 688,21	4 962 139,81	2 110 761,92
Part des réassureurs	R2320	0,00	0,00	0,00
Net	R2400	143 688,21	4 962 139,81	2 110 761,92
Solde - autres dépenses/revenus techniques	R2510			
Total des dépenses	R2600			
Montant total des rachats	R2700	0,00	1 076 744 133,66	401 924 838,06

: engagements d'assurance vie			Engagements de réassurance vie		
Autres assurances vie C0240	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé C0250	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260	Réassurance maladie C0270	Réassurance vie C0280	Total C0300
38 690 375,02					1 633 136 475,06
2 149 509,04					10 141 415,47
36 540 865,98					1 622 995 059,59
38 690 375,02					1 633 136 475,06
2 149 509,04					10 141 415,47
36 540 865,98					1 622 995 059,59
9 815 171,08					1 926 897 149,82
852 949,83					870 258,92
8 962 221,25					1 926 026 890,90
7 533 177,89					156 557 033,74
-531 900,77					78 387 712,97
0,00					0,00
-531 900,77					78 387 712,97
21 858,60					14 358 131,56
0,00					0,00
21 858,60					14 358 131,56
-263 034,12					14 411 444,20
0,00					0,00
-263 034,12					14 411 444,20
8 439 158,29					42 316 059,18
0,00					0,00
8 439 158,29					42 316 059,18
-132 904,11					7 083 685,83
0,00					0,00
-132 904,11					7 083 685,83
					156 557 033,74
0,00					1 478 668 971,72

Annexes (suite)

Annexe 3

S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance indexée et en unités de compte					Autres assurances vie	
	Assurance avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
	C0020	C0030		C0040	C0050		
Provisions techniques calculées comme un tout Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	R0020						
Meilleure estimation	R0030	13 886 768 381,61			6 484 942 675,00		-17 232 095,41
Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	24 201 613,41					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - Total	R0090	13 862 566 768,20		6 484 942 675,00	0,00	-17 232 095,41	0,00
Marge de risque	R0100	112 825 476,23	127 212 603,48			9 356 187,02	
Provisions techniques - Total	R0200	13 999 593 857,85	6 612 155 278,48			-7 875 908,38	

		Assurance santé (assurance directe)							
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
		0,00						0,00	
		0,00						0,00	
		20 354 478 961,20		10 648 747,91				10 648 747,91	
		24 201 613,41						0,00	
0,00	0,00	20 330 277 347,79		10 648 747,91	0,00	0,00	0,00	10 648 747,91	
		249 394 266,74	14 851 534,83					14 851 534,83	
		20 603 873 227,94	25 500 282,74					25 500 282,74	

Annexes (suite)

Annexe 4**Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires :****S.22.01.21**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires
Provisions techniques	R0010	C0010
Fonds propres de base	R0020	20 629 373 510,68
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 750 202 737,25
Capital de solvabilité requis	R0090	1 676 017 114,95
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	586 274 404,74
Minimum de capital requis	R0110	1 435 644 609,01
		263 823 482,13

Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact of matching adjustment set to zero
C0030	C0050	C0070	C0090
0,00	0,00	88 731 299,96	0,00
0,00	0,00	-47 797 274,93	0,00
0,00	0,00	-59 122 987,75	0,00
0,00	0,00	20 535 531,44	0,00
0,00	0,00	-67 542 555,65	0,00
0,00	0,00	9 240 989,15	0,00

Annexes (suite)

Annexe 5**Fonds propres: S.23.01.01**

	Total	Niveau 1 - non restreint		Niveau 1 - restreint		Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040		
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35							
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	115 000 000,00	115 000 000,00				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0,00					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00					
Fonds excédentaires	R0070	311 571 156,09	311 571 156,09				
Actions de préférence	R0090	0,00					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00					
Réserve de réconciliation	R0130	855 752 605,74	855 752 605,74				
Passifs subordonnés	R0140	421 747 642,88			100 556 150,76	321 191 492,12	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	46 131 332,55					46 131 332,55
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II							
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220						
Déductions							
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 750 202 737,25	1 282 323 761,83	100 556 150,76	321 191 492,12	46 131 332,55	
Fonds propres auxiliaires							
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelleable sur demande	R0300	0,00					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelleables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelleables sur demande	R0320	0,00					

	Total	Niveau 1 - non restreint		Niveau 1 - restreint		Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040		
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00					
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00				0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles							
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 750 202 737,25	1 282 323 761,83	100 556 150,76	321 191 492,12	46 131 332,55	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 704 071 404,70	1 282 323 761,83	100 556 150,76	321 191 492,12		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 676 017 114,95	1 282 323 761,83	100 556 150,76	293 137 202,37		0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 435 644 609,01	1 282 323 761,83	100 556 150,76	52 764 696,43		
Capital de solvabilité requis	R0580	586 274 404,74					
Minimum de capital requis	R0600	263 823 482,13					
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,8588					
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	5,4417					
C0060							
Réserve de réconciliation							
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 337 722 214,27					
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710						
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	472 702 488,64					
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	9 267 119,89					
Réserve de réconciliation	R0760	855 752 605,74					
Bénéfices attendus							
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	30 751 702,31					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	2 321 089,37					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	33 072 791,67					

Annexes (suite)

Annexe 6**S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis**

	Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
	C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 344 021 462,23
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	6 227 489,68
Risque de souscription en vie	R0030	989 668 164,31
Risque de souscription en santé	R0040	22 562 363,44
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00
Diversification	R0060	-495 632 999,86
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 866 846 479,80
	Capital de solvabilité requis brut	
	C0100	
Risque opérationnel	R0130	68 567 923,78
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 149 521 272,08
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés 1	R0150	-199 618 726,76
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	586 274 404,74
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
dont exigences de fonds propres supplémentaires déjà fixées - Article 37 (1) Type a	R0211	
dont exigences de fonds propres supplémentaires déjà fixées - Article 37 (1) Type b	R0212	
dont exigences de fonds propres supplémentaires déjà fixées - Article 37 (1) Type c	R0213	
dont exigences de fonds propres supplémentaires déjà fixées - Article 37 (1) Type d	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	586 274 404,74
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
	Oui/Non	
	C0109	
Approche par le taux moyen d'impôt	R0590	2
	C0130	
Capacité absorption de l'ID	R0640	-199 618 726,76
LAC ID - reversion des IDP	R0650	
LAC ID - marges futures taxables	R0660	-199 618 726,76
LAC ID carry back de l'exercice	R0670	
LAC ID carry back des exercices futurs	R0680	
Maximum LAC ID	R0690	

Annexe 7

S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance vie uniquement ou activité d'assurance non-vie uniquement ou de réassurance

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCRNL	R0010	0,00
Informations générales		Informations générales
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	

Annexes (suite)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCRL	R0200	420 337 967,63
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	12 408 289 940,21
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	1 765 847 984,08
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	6 484 942 675,00
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	10 943 908 987,99

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	420 337 967,63
Capital de solvabilité requis	R0310	586 274 404,74
Plafond du MCR	R0320	263 823 482,13
Plancher du MCR	R0330	146 568 601,18
MCR combiné	R0340	263 823 482,13
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200 000,00
Minimum de capital requis	R0400	263 823 482,13

Glossaire

Acronyme	Signification	Acronyme	Signification
ACC	Actuarial Control Committee	OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution	ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
ALCO	ALM Committee	PACTE	Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises
ALM	Asset Liability Management	PB	Participation aux Bénéfices
BCE	Banque centrale européenne	PER	Plan Epargne Retraite
BE	Best Estimate	PERP	Plan Epargne Retraite Populaire
BGS	Besoin Global de Solvabilité	PPB	Provision pour Participation aux Bénéfices
C3S	Contribution sociale de solidarité des sociétés	pb	Point de base
CCO	Chief Control Office	PVFP	Present Value of Future Profits
CMB	Commercial Market Banking	QIS	Quantitative Impact Study
CRO	Chief Risk Officer	QRT	Quantitative Reporting Templates
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority	RC	Regulatory Compliance
ESG	Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance	RBWM	Retail Bank Wealth Management
FCC	Financial Crime Compliance	RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
FFA	Fédération Française de l'Assurance	RH	Ressources Humaines
FLRC	First Line Risk and Control	RM	Risk Margin
HGAM	HSBC Global Asset Management	RMC	Risk Management Committee
HQE	Haute qualité environnementale	S2	Solvabilité 2
IDD	Insurance Distribution Directive	SCI	Société Civile Immobilière
IFRS	International Financial Reporting Standards	SCR	Solvency Capital Requirement
ISR	Investissement Socialement Responsable	SFCR	Solvency and Financial Conditions Report
MCR	Minimum Capital Requirement	TSR	Titres Subordonnés Remboursables
MMG	My Money Group	UC	Unité de compte
OAT	Obligation Assimilable du Trésor	WPB	Wealth and Personal Banking
OPC	Organisme de Placement Collectif		



HSBC Assurances Vie (France)

Entreprise régie par le Code des Assurances
Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros
SIREN 338 075 062 RCS Paris
Immeuble Cœur Défense,
110 Esplanade du Général de Gaulle
92400 Courbevoie
France

© Copyright HSBC Assurances Vie (France) 2025
Tous droits réservés
Aucune partie de ce document ne peut être
reproduite, conservée dans un système d'archivage
ou transmise, sous quelque forme ou par quelque
moyen que ce soit, tant électronique que mécanique
ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou
de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable
écrite de HSBC Assurances Vie (France).
Publié par la Direction Financière,
HSBC Assurances Vie (France)
Réalisé par Sequoia, Boulogne-Billancourt, France
Fabrication : Paragon Transaction
Impression et fabrication en France
Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent
du bois provenant de forêts gérées durablement
selon les règles du Forest Stewardship Council®.

